



Neuville sur l'Isle



Insolite : passage d'une montgolfière au-dessus de l'Isle au niveau du pont de Planèze

Bulletin d'informations municipales
JANVIER 2016

Les événements tragiques qui ont marqué le début et la fin de l'année 2015 (7 janvier et 13 novembre) nous rappellent la fragilité des démocraties.

La longue période de paix que nous avons connue depuis plus d'un demi siècle nous paraissait tellement naturelle et normale, que nous n'imaginions pas qu'il puisse en être autrement. Le retour des barbares a brutalement plongé notre pays dans l'effroi, et nos compatriotes ont éprouvé le besoin de se rassembler pour défendre les valeurs de la république en brandissant le drapeau français.



Oui la France est en guerre contre l'Islam radical, elle est en guerre en France et partout dans le monde, contre l'obscurantisme pseudo-religieux.

Devant la gravité d'une telle situation la politique traditionnelle n'a plus cours et les Français – quelle que soit leur sensibilité – doivent se rassembler derrière un seul drapeau, le drapeau de la république, le drapeau bleu blanc rouge.

Pourtant la vie de tous les jours doit continuer, et elle continue ici à Neuvic comme dans notre Communauté de communes "Isle Vern Salembre".

Le transfert de compétences exercées autrefois par notre commune et maintenant par la Communauté de communes s'organise peu à peu en mutualisant les moyens matériels et humains du territoire.

Vous trouverez dans les deux publications dédiées d'une part à la commune de Neuvic et d'autre part à la Communauté de communes Isle Vern Salembre, les réalisations et projets les plus importants.

La compétence socioculturelle et sportive, reste à la commune de Neuvic, et je remercie très vivement cette armée de bénévoles qui contribuent eux aussi à la bonne renommée de notre cité.

En ce début d'année, je vous adresse pour vous et tous ceux qui vous sont chers, tous mes meilleurs vœux, sincères et chaleureux pour que 2016 vous apporte bonheur, santé, et réussite.

Mien cordialement

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'François Rousset', written in a cursive style.

François ROUSSEL
Maire de Neuvic-sur-l'Isle

Les services publics et permanences

Mairie

Tél. 05 53 82 81 80
Télécopie : 05 53 82 81 81
Courriel : mairie.neuvic@libertysurf.fr

www.mairieneuvic.fr

Secrétariat ouvert au public

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 16h à 18h,
- le samedi de 9h à 12h.

Comment rencontrer le maire et ses adjoints :

Le Maire :

Le Maire, François ROUSSEL reçoit sur rendez-vous, à la mairie.

Contact : Lydie Grellier : tél 05 53 82 81 86
Courriel : lydie.grellier@libertysurf.fr

Les adjoints au Maire : Paulette DOYOTTE, Serge FAURE, Jeannine FRENTZEL, Gérard PEGORIE, Michèle LE GUEN, Jean-Philippe REMY

reçoivent à la mairie, tous les matins : il est cependant préférable de prendre rendez-vous au 05 53 82 81 87, courriel : mairieneuvicadjoints@aliceadsl.fr

Service Social Emploi à "L'Espace Solidarité Emploi"

ZA de Théorat
Tél. 05 53 80 86 86
Télécopie : 05 53 80 86 87
Courriel : sse.neuvic@wanadoo.fr

Directrice : Fabienne CASSÉ

Secrétariat ouvert

- lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30,
- vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30.
Fermeture au public le mercredi.

Permanences : CARSAT (branche sociale de la caisse de retraite), 3^e jeudi du mois de 9h à 12h, ANPAA (Association Nationale en Alcoologie et Addictologie) tous les quinze jours le lundi de 9h à 12h, aide à l'illettrisme, aide ASSEDIC et CAF.

Service d'aide aux personnes

A.N.A.C.E.
rue Arnaud Yvan de Laporte
Tél. 05 53 81 52 84 – Fax : 05 53 81 08 50
Courriel : anace24@wanadoo.fr
Directrice : Chantal DOBINSKI.

Centre Médico-social

6, avenue Talleyrand Périgord
Tél. 05 53 81 51 78

Assistante sociale : Mme Catherine DUPLAN
Permanence

- le mardi de 9h à 12h (sans rendez-vous),
- le jeudi de 9h à 12h (sur rendez-vous),
pour le secteur de Neuvic, Saint-Séverin d'Estissac, Vallereuil, Saint-Germain du Salembre, Chantérac et Saint-Aquilin.

Secrétariat ouvert

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Gendarmerie nationale

Communauté de Brigades NEUVIC - ST-ASTIER

BRIGADE DE NEUVIC : tél. 05 53 80 86 90
fax : 05 53 80 86 99

Ouverture au public, les lundi 14h-18h, jeudi 8h-12h, et samedi 14h-18h

BRIGADE DE SAINT-ASTIER : tél 05 53 03 81 40 –
Fax : 05 53 03 81 49

Ouverture au public du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h, les dimanche et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Hors horaires d'ouverture au public, composer le 17
Messagerie électronique commune aux deux
brigades : cob.st-astier@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Crèche - Halte Garderie

8, avenue Talleyrand Périgord
Tél. 05 53 81 51 07
Courriel : lespitchouns@ccivs.fr

Directrice : Magali DEFFARGES.

Accueil de Loisirs maternel

10, avenue Talleyrand Périgord
Tél. 05 53 80 20 42
Courriel : ashmaternelneuvic@ccivs.fr
Directrice : Monique VEYSSIÈRE.

Accueil de Loisirs primaire

rue du Jumelage
Tél. 05 53 81 56 09
Courriel : ashprimaireneuvic@ccivs.fr
Directrice : Marie-Christine FAUCHER

Centre multimédia

6, rue des Frères Pouget
tél. 05 53 80 09 88
Courriel : multimedia@mairie-neuvic.fr

Animateurs : Emeric COLINET et Olivier DEFFARGES.

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences d'accueil au public

Mardi de 10h à 12h et de 17h à 19 h - Mercredi et jeudi de 14h à 17h - Vendredi de 10h à 12h

Bibliothèque

25, avenue Général de Gaulle
Tél. 05 53 81 66 27
Courriel : neuvic.bibliothèque@wanadoo.fr

Bibliothécaires : Catherine HAFSAOUI-MACARIE
Nicolas CAMINEL

Accueil

- mardi de 10h à 12h et de 16h 15 à 18h,
- mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18h,
- jeudi de 16 h à 18 h,
- vendredi de 16h à 18 h.
- samedi de 9 h à 12 h

Déchèterie

23, route du Grand Mur - Planèze
Tél. 06 34 10 58 08 – 06 34 10 58 08
Courriel : decheterie.neuvic@smd3.fr

Ouverture : du lundi au samedi

Horaires d'été (01/04 au 31/10) : 9h-12h et 14h30-18h
Horaires d'hiver (01/11 au 31/03) 9h-12h et 14h-17h30

Point Information Jeunesse - PIJ

4, rue du Jumelage
Tél./Fax : 05 53 80 54 10
Courriel : pointinformationjeunesse@ccivs.fr

Animatrice : Sylvie YON.

Ecole maternelle

Rue du Jumelage - Tél. 05 53 81 50 99
Courriel : p240283c@ac-bordeaux.fr
Directrice : Madame Amélie CHATEAU

Ecole élémentaire

22, avenue Général de Gaulle - Tél : 05 53 81 50 76
Courriel : primaire.neuvic.24@wanadoo.fr
Directrice : Madame Karine BEUN

Relais des Assistantes maternelles de la Vallée de l'Isle (RAM)

1, rue Sainte-Anne de la Martinique
24400 MUSSIDAN
Tél : 06 95 13 47 77 - Courriel : ramvi@orange.fr
Animatrice : Stéphanie DARDY
Contacter l'animatrice pour le planning des animations et permanences;

Permanence du Pact Dordogne Aide financière pour l'amélioration de l'habitat

A la mairie
Le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9h30 h à 12h
Tél. de préférence pour rendez-vous au 05 53 82 81 82
Courriel : accueil@pact-dordogne.fr

Permanence INFO-DROITS Informations juridiques

Sur rendez-vous au 05 53 35 34 03
Le 4^e mercredi de chaque mois de 9h à 12h, à la mairie de Neuvic.

Permanence du conciliateur de Justice

Mme Françoise DIAZ peut intervenir en cas de conflits entre propriétaire et locataire, consommateur et professionnel, copropriétaires, voisins, fournisseur et client.
Sur rendez-vous au 06 65 03 20 05 les 2^e et 4^e jeudi matin de 11h à 12h.

Association France Alzheimer

Contacts téléphoniques :

Mme Annie DESMOULIN au 05 53 91 80 78
Mme Dominique ROLIN au 05 53 81 50 05.

Les déchets

Déchets ménagers : les circuits de ramassage

1 - LUNDI matin : collecte sur le centre bourg, les lotissements et la campagne rive gauche de la rivière Isle.

2 - JEUDI matin : collecte des ordures ménagères sur le centre bourg, les lotissements, et la campagne rive droite de la rivière Isle.

Tri sélectif - déchets recyclables - sacs jaunes

Collectés en porte à porte :

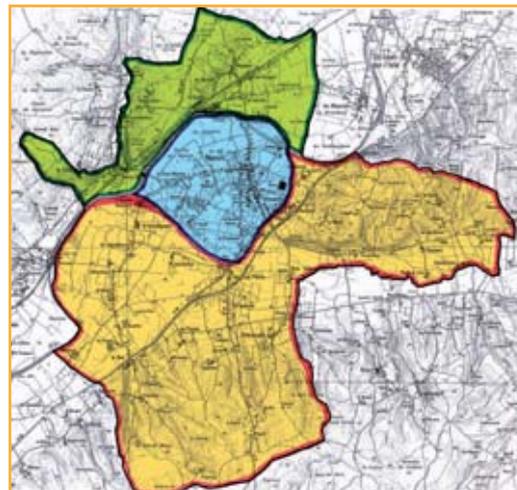
- le mercredi matin rive droite de la rivière Isle (Planèze, la Gare, Puy de Pont, la Côte),

- le vendredi matin sur tout le reste du territoire.

Merci de prendre l'habitude de sortir vos sacs la veille du jour de collecte : soit devant votre porte, soit au point de regroupement lorsque le camion ne passe pas devant votre habitation. Cela évitera que les sacs jaunes ne jonchent les rues et les trottoirs pendant plusieurs jours, et surtout que les rippeurs aient à ramasser les sacs déchiquetés par les chiens ou les chats errants.

Les sacs sont distribués à la mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Les collectes sont maintenues les jours fériés des lundi 28 mars, jeudi 5 mai, lundi 16 mai, jeudi 14 juillet, lundi 15 août et vendredi 11 novembre 2016.



Les agents de collecte commencent les tournées à partir de 6h, il est recommandé de sortir les sacs poubelle, sacs de recyclables et encombrants, juste avant ou à défaut la veille au soir du ramassage.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter la CCIVS (communauté de communes Isle Vern Salembre), au 05 53 04 73 39.

Ferrailles et encombrants sur rendez-vous au 05 53 04 73 39

**Inscription obligatoire 8 jours à l'avance, volume maximum collecté : 3 à 4 m³
Collectes en porte à porte, les lundis 1^{er} février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2016.**

Ce service est destiné en priorité aux personnes âgées ou handicapées ou aux personnes qui ne peuvent pas se rendre à la déchèterie.

Les ferrailles et encombrants ne doivent en aucun cas être déposés au pied des conteneurs à ordures ménagères. Si vous ne pouvez attendre le jour prévu pour la collecte, vous pouvez les déposer à la déchèterie située route du Grand Mur à Planèze (horaires précisés page 5).

Collecte des déchets verts sur rendez-vous au 05 53 04 73 39



Les déchets verts présentés à la collecte ne sont pas pris en charge par les bennes à ordures ménagères. Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer en déchèterie pour y déposer leurs déchets verts, il est proposé un service de collecte sur rendez-vous.

Ce service de collecte en porte à porte est à destination uniquement des personnes handicapées et des personnes âgées n'ayant pas de véhicule pour transporter les déchets verts.

- Modalités d'accès au service :

Les demandeurs s'inscrivent au 05 53 04 73 39 avant le mercredi pour enlèvement la semaine suivante.

Pour l'année 2016, collectes les mercredi 3 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre. La présence de l'utilisateur est indispensable pour signature du bon d'enlèvement.

- Définition des déchets verts :

Tous les déchets verts (tailles, tontes, feuilles, déchets de jardin, etc.) sont admis. Ils doivent être présentés dans des réceptacles à usage unique fournis par l'usager ou en fagots ficelés pour les tailles (branchages d'un diamètre limité à 10 cm et d'une longueur maximum de 2 mètres). Ils ne doivent pas comporter de déchets nuisibles au compostage : terre, plastique, cailloux, ferraille, etc.

Les déchets "spéciaux"

Le verre bouteilles, bocaux, et pots en verre	déposé dans les conteneurs prévus à cet effet et répartis aux endroits : lotissement de la Chênevière, le But, le Breuil, les Cinq Ponts, la Croix Blanche, la Gare, lotissement de la Croix Blanche, rue Sainte-Béatrix, Puy de Pont, Planèze (au passage à niveau rue de la Gare), lotissement du Terme Est, stade camping, place du Chapdal, bouldrome, zone artisanale, rue de la Libération, déchèterie (accessible de l'extérieur)
Les encombrants : vieux meubles, matelas et sommiers, appareils ménagers, jouets, vieux vélos, meubles de jardin, batteries, tous les objets en métal (ferrailles, tuyaux...)	doivent être portés à la déchèterie ou déposés devant votre porte le jour prévu pour la collecte des encombrants (voir rubrique précédente), avant 7 heures
Les piles	déchet dangereux et toxique : elles doivent être rapportées dans les magasins qui les vendent
Les huiles de vidange	conteneur prévu à cet effet à la déchèterie
Le textile	déposé en déchèterie
Le polystyrène, les radiographies	déposés en déchèterie
Les médicaments et produits médicaux	à rapporter à la pharmacie
Les seringues	votre pharmacien vous remettra un premier collecteur : une fois plein vous le portez à la déchèterie, en échange il vous sera remis un collecteur vide.
Les déchets d'amiante	déchets dangereux : ils doivent être portés au CSDU (centre de stockage des déchets ultimes) de Saint-Laurent des Hommes « Seneuil » Tél. 05 53 80 42 74 Dépôt gratuit pour les particuliers de la commune.
Les déchets électriques	déposés en déchèterie
Les déchets verts : résidus de tonte de pelouses et de la taille de haies	portés en déchèterie : brûlage strictement INTERDIT
Compostage	il est possible de se procurer un ou plusieurs composteurs à un prix très intéressant auprès de la CCIVS* auprès de M.Vincent VIMENEY (service collecte des déchets) au 05 53 04 73 39.

*CCIVS : communauté de communes Isle Vern Salembre

La déchèterie intercommunale

23, route du Grand Mur à Planèze - Tél. 06 34 10 58 08 - M. Philippe GAY

Horaires d'été du 01/04 au 31/10 : 9h-12h / 14h30-18h • Horaires d'hiver du 01/11 au 31/03 : 9h-12h / 14h-17h30.

Pour toute question relative aux déchets : <http://www.smd3.fr/>

Distribution gratuite de compost à la déchèterie de Neuvic

Les habitants de la commune de Neuvic et de la Communauté de communes Isle, Vern, Salembre auront la possibilité de venir récupérer gratuitement du compost à la déchèterie de Neuvic, vendredi 21 mars, aux heures d'ouverture de la déchèterie.

Cette distribution, organisée par le SMD3 (Syndicat départemental des déchets de la Dordogne), est destinée à récompenser et encourager l'apport des déchets verts sur les déchèteries. En effet, le compost proposé est obtenu à partir de la dégradation des déchets végétaux collectés en déchèteries.

Pour faciliter la remise du compost, les visiteurs doivent se munir de contenants adaptés (sacs, seaux, bacs...), de pelles et si possible venir avec une remorque légère.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la CCIVS (Communauté de communes) au 05 53 04 73 39, la déchèterie au 05 53 80 31 27 et 06 34 10 58 08, ou le SMD3 au 05 53 45 58 90.

Récupération des pneus dans les déchèteries de NEUVIC et ST-ASTIER

Du mardi 1^{er} au samedi 5 mars, opération récupération des pneus usagés des particuliers dans les deux déchèteries de la communauté de communes, Neuvic et Saint-Astier, aux horaires habituels d'ouverture au public. Cette collecte est réservée aux particuliers du territoire de la Communauté de communes Isle Vern Salembre (CCIVS) (se munir d'un justificatif de domicile) ; en dehors de ces dates, les pneus sont refusés en déchèterie.

A quelles conditions sont ils acceptés ? Pneus acceptés : pneus déjantés de véhicules automobiles ou deux roues (motos, scooters) de particuliers, sans terre ou métaux, non souillés, sans humidité.

Pneus refusés : pneus de professionnels, de poids lourds, de génie civil, d'ensilage. L'agent se réserve le droit de refuser un produit non conforme.

Que deviennent ils ? Les pneus sont pris en charge par la filière de recyclage ALIAPUR (www.aliapur.fr). Ils peuvent être recyclés, certains industriels les utilisent comme matériau de base pour fabriquer d'autres produits : gazons synthétiques, aires de jeux amortissantes, sous couches routières ou incorporation dans le bitume...

Informations pratiques

Allô service public 39 39



Inscription sur les listes électorales

La démarche est à effectuer avant le 31 décembre pour une prise d'effet au 1^{er} mars de l'année suivante : il convient de se munir d'un document d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Pièce d'identité :

La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : en cours de validité, ou expirée depuis moins d'1 an.

Justificatif de domicile :

Selon les situations, le demandeur doit fournir l'une des pièces suivantes :

- Justificatif de domicile dans la commune.
Si le demandeur habite chez ses parents : attestation des parents (sur papier libre), certifiant qu'il habite chez eux + un justificatif de domicile des parents.
- Justificatif de la résidence depuis + de 6 mois dans la commune.
- Justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.

Recensement militaire

Tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

À l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

**Centre du Service National
88, rue du Pont Saint-Martial
87000 LIMOGES**

Téléphone pour les administrés : **05 55 12 69 92**
E-mail : csn-lim.sga@defense.gouv.fr

ou consulter le site internet :
<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Autorisations d'occupation du sol

Déclaration préalable

Un dépôt de déclaration préalable est nécessaire pour les travaux suivants :

- La création d'une surface plancher \leq à 5 m² et \geq à 40 m² en zone urbaine (U)
- La création d'une surface plancher \leq à 5 m² et \geq à 20 m² dans les autres zones (N et A)
- La construction de piscine enterrée ou hors-sol de \leq à 10 m² et \geq à 100 m²
- Les travaux de ravalement des façades et/ou la réfection des toitures ou toute modification de l'aspect extérieur
- L'édification de clôtures, portail, portillon
- Le changement de destination sans travaux sur les structures porteuses ou sur les façades
- La construction de chassis et serre d'une hauteur comprise entre 1,80 m et 4 m avec une surface $<$ à 2 000 m²
- Les lotissements de moins de 2 lots ou de plus de 2 lots sans réalisation de voies ou espaces communs
- Les divisions foncières soumises à autorisation de l'article L.111-5-1 du Code de l'urbanisme.
- Les travaux sur construction existante modifiant ou supprimant un élément identifié d'intérêt.

Le pétitionnaire doit remplir le formulaire correspondant à sa demande et fournir des documents adaptés à sa demande dont obligatoirement un plan de situation ou extrait cadastral et un plan de masse côté dans les 3 dimensions.

Le dépôt du dossier en mairie se fait en 4 exemplaires de tous les documents. Un récépissé est délivré. Une réponse est ensuite envoyée au plus tard 1 mois après la réception du dossier.

En cas de non opposition aux travaux, l'arrêté devra être affiché au moins deux mois et pendant toute la durée des travaux. L'autorisation est valable deux ans à compter de la date de notification.

Permis de construire

Un dépôt de permis de construire est nécessaire pour les travaux suivants :

- La construction d'une surface plancher de plus de 40 m² en zones urbaines (U)
- La construction d'une surface plancher de plus de 20 m² dans les autres zones (N et A)
- Le changement de destination avec modification des structures porteuses ou des façades.
- La restauration immobilière

Il faut également fournir des documents adaptés à la demande dont obligatoirement un plan de situation ou extrait cadastral et un plan de masse côté dans

les 3 dimensions.

En cas de construction de surface plancher \leq à 170 m², le recours à l'architecte est obligatoire. C'est également le cas pour tout dépôt de permis par une société (SCI, SARL, EURL...) quelle que soit la surface construite.

Le dépôt du dossier en mairie se fait en 4 exemplaires de tous les documents. Un récépissé est délivré. Le délai d'instruction est de deux mois pour les permis de construire une maison individuelle ou trois mois pour les autres permis.

En cas d'accord, l'arrêté devra être affiché au moins deux mois et pendant toute la durée des travaux. L'autorisation est valable deux ans à compter de la date de notification. Mais un permis devient caduc si les travaux n'ont pas commencé dans le délai de deux ans et/ou si les travaux ont été interrompus depuis plus d'un an.

Permis de construire modificatif

Le bénéficiaire d'un permis de construire peut demander un permis modificatif si le permis initial est toujours valable et si les modifications apportées sont mineures (changement de l'aspect extérieur du bâtiment, réduction ou augmentation mineure de l'emprise au sol ou de la surface plancher, changement de destination d'une partie des locaux)

Ce permis modificatif est étudié selon les règles en vigueur au moment de son dépôt et non pas selon les règles en vigueur au moment de l'obtention du permis initial.

Le pétitionnaire doit remplir le formulaire correspondant à sa demande. Seuls les plans des parties sur lesquelles porte la modification devront être fournis. Le dépôt du dossier en mairie se fait en 4 exemplaires de tous les documents. Un récépissé est délivré. Le délai d'instruction est de deux mois.

En cas d'accord, l'arrêté devra être affiché au moins deux mois et pendant toute la durée des travaux. L'autorisation est valable deux ans à compter de la date de notification. Mais un permis devient caduc si les travaux n'ont pas commencé dans le délai de deux ans et/ou si les travaux ont été interrompus depuis plus d'un an.

Transfert de permis

Le bénéficiaire d'un permis peut demander le transfert à une ou plusieurs personnes. Le pétitionnaire doit remplir le formulaire adéquat et le déposer en mairie en 4 exemplaires. Le délai d'instruction est de deux mois. En cas d'accord, l'arrêté devra être affiché au moins deux mois.

Certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme.

Certificat d'urbanisme d'information

Il renseigne sur :

- le droit de l'urbanisme applicable à un terrain,
- les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...),
- et les taxes et participations d'urbanisme (raccordement à l'égout, voirie et réseaux...).

Certificat d'urbanisme opérationnel

Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet de construction et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain.

Un formulaire est à remplir et à déposer en mairie en 3 exemplaires accompagné d'un extrait cadastral pour le certificat d'urbanisme d'information et d'un plan de masse pour le certificat d'urbanisme opérationnel en plus des deux autres documents.

Le délai d'instruction est de 1 mois pour un certificat d'urbanisme d'information et de 2 mois pour un certificat d'urbanisme opérationnel.

La durée du certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un certificat d'urbanisme d'information ou d'un certificat d'urbanisme opérationnel) est de 18 mois à compter de sa délivrance.

La durée peut être prolongée d'une année aussi longtemps que les dispositions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé.

La demande s'effectue par courrier simple, accompagnée du certificat d'urbanisme à prolonger. Elle doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité de 18 mois.

La décision de la mairie peut également ne pas donner lieu à la délivrance d'une réponse écrite. Dans ce cas, l'absence de réponse de la mairie dans les 2 mois suivant la réception de la demande vaut prorogation du certificat d'urbanisme.

Pour vous aider à réaliser votre construction et à l'intégrer dans le paysage, un guide méthodologique présente de manière simultanée, les étapes clés du projet, les différentes échelles d'inscription dans le territoire et les démarches administratives nécessaires qui s'y rapportent ; ce document édité par le CAUE Dordogne (conseil architecture urbanisme et environnement) est disponible sur demande auprès du secrétariat de la mairie.

Programme d'amélioration de l'habitat

Bénéficiez d'aides pour améliorer votre logement

Que vous soyez propriétaire bailleur ou propriétaire occupant de votre logement, il vous est possible d'obtenir des aides financières pour des travaux lourds, des travaux d'adaptation ou de mise en conformité, ou liés aux économies d'énergie sur votre résidence principale ou sur des logements vacants en vue de la location.

Ces aides dépendent des ressources des demandeurs et de la nature des travaux.

Où s'adresser : PACT Dordogne

56, rue Gambetta - 24000 Périgueux

Tél. 05 53 06 81 20

Courriel : accueil@pact-dordogne.fr

Site internet : www.pact-dordogne.fr

Permanence à la mairie de Neuvic le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h.

Entretien des terrains Réglementation

La détention d'un terrain oblige son propriétaire ou son locataire à l'entretenir. C'est notamment les règles de droit civil qui s'appliquent. En effet, des risques pour la sécurité, la salubrité ou l'hygiène publiques pourraient survenir en laissant un terrain à l'abandon. Des déclenchements d'incendie, la prolifération d'espèces nuisibles ou invasives (rats...), l'attrouplement de groupes (squat) seraient ainsi facilités.

Si l'absence d'entretien d'un terrain ou son abandon font courir des risques pour la sécurité, la salubrité ou l'hygiène publiques, le maire peut engager une procédure spécifique pour obliger la personne responsable à entretenir dans le cas de **défaut d'entretien portant atteinte à l'environnement.**

La procédure prévue à l'article L 2213-25 du Code général des collectivités territoriales nécessite **une atteinte grave à l'environnement constituant elle-même un danger grave et imminent.**

1) les terrains concernés : non bâti et en zone urbaine
En application de l'article L 2213-25 du Code général des collectivités territoriales il s'agit des terrains non bâtis situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 m des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant.

2) les personnes en charge de l'obligation d'entretien :
Ce sont les propriétaires ou leurs ayants droit.

Brûlage des végétaux strictement interdit

Il est interdit de brûler des déchets ménagers à l'air libre : l'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD), approuvé par arrêté préfectoral du 27 février 1984 pour le département de la Dordogne, l'indique clairement.

Dans la rubrique 20 de l'annexe II de l'article R.541-8 du Code de l'environnement, relatif à la classification des déchets, qui liste les déchets entrant dans la catégorie "déchets municipaux" on trouve les "**déchets de jardins et de parc**" (rubrique 20 02).

Les déchets verts issus de jardin entrent donc dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés, dont le brûlage est interdit par l'article 84 du RSD.

Cette interdiction de brûler des végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) par les particuliers sur leurs propriétés, doit être respectée pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, mais aussi pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée.

Vous disposez d'un point d'apport volontaire à la déchèterie, gratuit pour tous les habitants de la commune de Neuvic, quel que soit le volume de déchets verts apporté.

Recensement de la population Populations légales - Les chiffres 2016

Le 31 décembre 2015, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié les chiffres des populations légales 2013 qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Neuvic compte au 1^{er} janvier 2016, 3 668 habitants

L'Insee a pour mission de calculer et de publier les chiffres de population légale. Ces chiffres officiels, publiés dans un décret, servent de base pour l'application de nombreuses dispositions pour déterminer, par exemple, certaines contributions de l'État à destination des communes mais aussi pour l'organisation des élections.

Permis de conduire - Telepoints.info

Lutte contre l'insécurité routière - services Internet relatifs au permis de conduire

La politique de lutte contre l'insécurité routière comporte 3 volets :

Le volet répressif : le contrôle des infractions.

Le volet informatif : les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site sécurisé :

<https://www.telepoints.info/>

Information gratuite et importante pour tous les titulaires d'un permis de conduire quelle que soit sa catégorie.

Le volet pédagogique : les stages de sensibilisation au risque routier, dit «stages de récupération de points» sont un rendez-vous pour tous ceux qui partagent l'espace routier et qui souhaitent conserver leur titre de conduite à l'issue d'infractions répétées.

Des stages sont régulièrement organisés à proximité de Neuvic.

L'accès direct, en temps réel, aux places de stages est disponible, sur : <http://www.permisapoints.fr/stage-recuperation-points-neuvic-24190-proche.html>

Propreté animale

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 02 MARS 2011

portant réglementation sur la divagation des animaux et les obligations relatives aux déjections canines dans les lieux et voies publiques de la commune de Neuvic.

TITRE 2 - PROPRETÉ ANIMALE

ARTICLE 5 :

Tout animal et en particulier le chien, est sous la responsabilité et la garde de son propriétaire.

A ce titre :

Il est interdit à ce dernier de laisser son animal souiller le domaine communal par ses déjections et en particuliers :

- les trottoirs,
- les voies,
- les parcs, squares, jardins et espaces verts,
- tous les lieux réservés au passage et aux promenades pédestres,
- les lieux de pratique des activités sportives : stades, complexe sportif, terrains de tennis, boulodrome et espaces verts attenants y compris l'aire de jeux de football, espaces verts aux abords du gymnase réservés aux activités scolaires.
- la pelouse entourant le Centre Multimédia.

Les propriétaires doivent se munir de sacs destinés au ramassage des déjections de leur animal. Ce ramassage est obligatoire.

Si le propriétaire de l'animal ne dispose pas de ce moyen de ramassage, il devra inciter son animal à satisfaire ses besoins dans les caniveaux ou autre lieu privé.

Délais de conservation des papiers

Assurance

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	
Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
Relevé d'information automobile	Permanente	
Assurance-vie	10 ans	Ce délai s'applique au bénéficiaire de l'assurance dès qu'il a connaissance du contrat.
Dommages corporels	10 ans	

Véhicule

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Amende forfaitaire	1 an	
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)
Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois	

Banque

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs .	2 ans	À compter de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèque	5 ans	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 18 mois.

Famille

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.
Avis de versement d'allocations familiales	3 ans	Délai de reprise en cas de trop versé (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration). L'allocataire a 2 ans pour agir en paiement de ses prestations.
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie est fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut en délivrer une copie.
Contrat de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi.
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.

Travail

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail.	Jusqu'à liquidation de la retraite	Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Attestation assedic ou pôle emploi	Jusqu'à obtention de l'allocation chômage	
Reçu pour solde de tout compte	6 mois	A compter de la signature du salarié (3 ans à défaut de signature)
Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration).
Titres de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion.

Logement

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Le fournisseur a 2 ans pour agir en paiement contre un abonné.
Factures d'eau	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour agir en paiement contre un abonné, le fournisseur a : 4 ans (fournisseur public) 2 ans (fournisseur privé)
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans (à compter de la restitution)	
Factures liées aux travaux	10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux	Gros-oeuvre : 10 ans Petits-travaux (fenêtres par exemple) : 2 ans
Certificats de ramonage	Durée d'occupation du logement + 1 an	
Attestations d'entretien annuel des chaudières	Durée d'occupation du logement + 2 ans	
Titre de propriété	Permanente	
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès-verbaux des assemblées générales de copropriété...	10 ans	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 5 ans	
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie
Échéance APL	2 ans	

Impôts et taxes

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À compter de l'année qui suit l'année d'imposition (exemple : déclaration 2009 à conserver jusqu'à la fin 2012).
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement.

Santé

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Carte de mutuelle, demande de remboursement ...	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat.
Ordonnances	1 an minimum	- délivrance de lunettes, 3 ans (personne de plus de 16 ans) - délivrance d'audioprothèses : pas de délai
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité.
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peuvent faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.

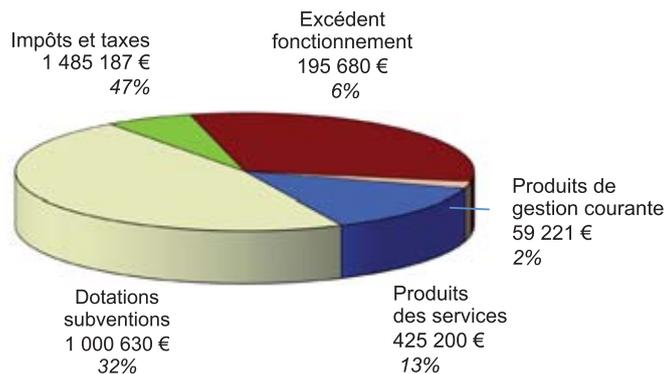
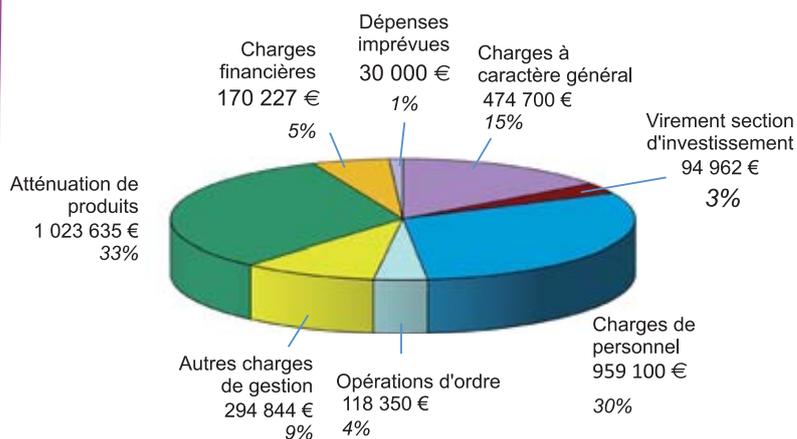
Budget

Budget principal

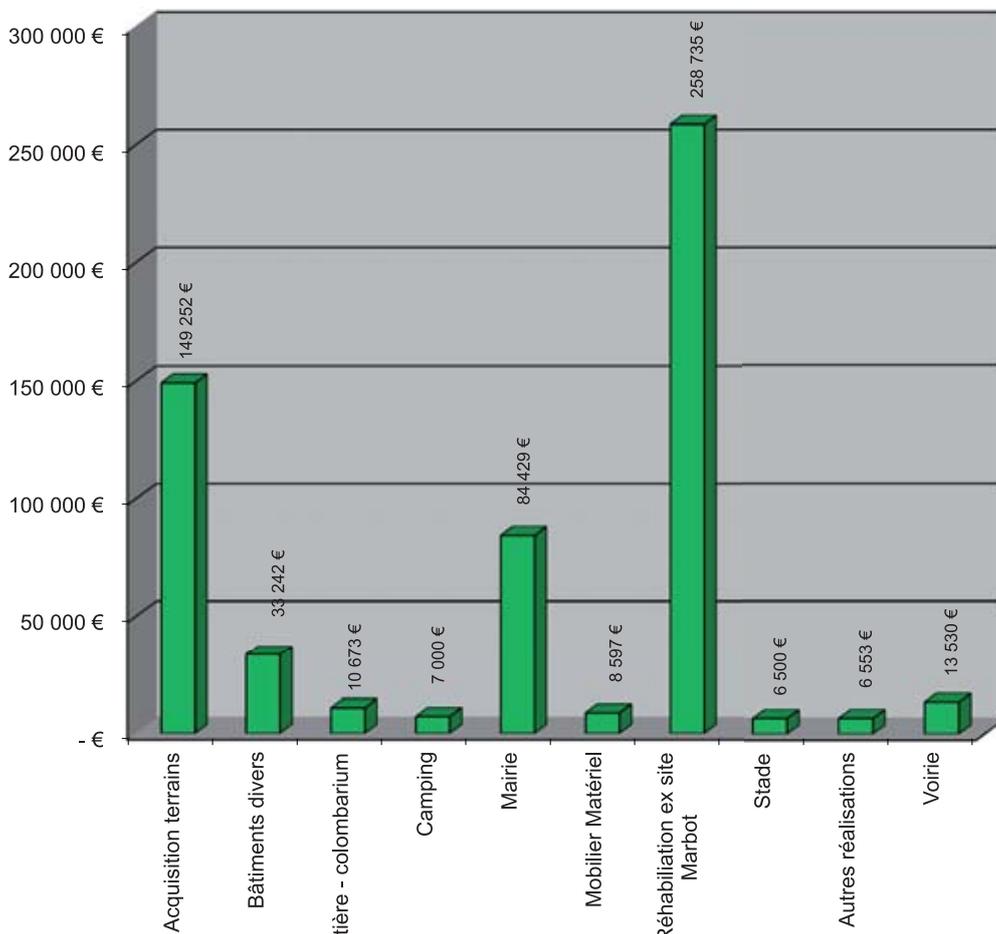
Section de fonctionnement

Dépenses : 3 164 101 €

Recettes : 3 164 101 €



Section d'investissement - Opérations réalisées



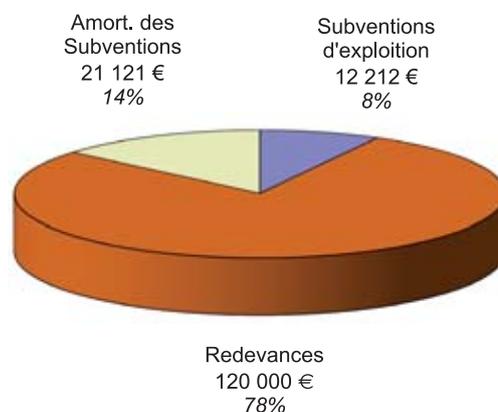
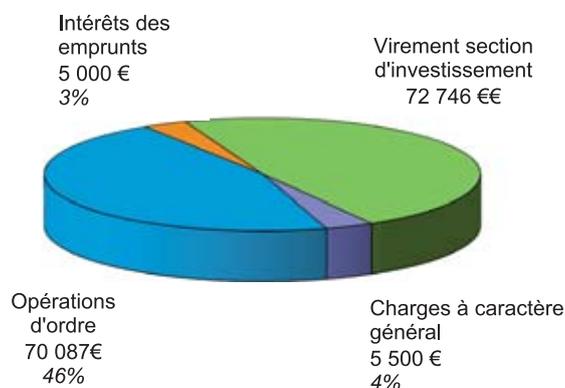
Autres réalisations	6 553 €
Centre multimédia	700 €
Eclairage	853 €
Plantations	3 407 €

Budget du service d'assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses : 153 333 €

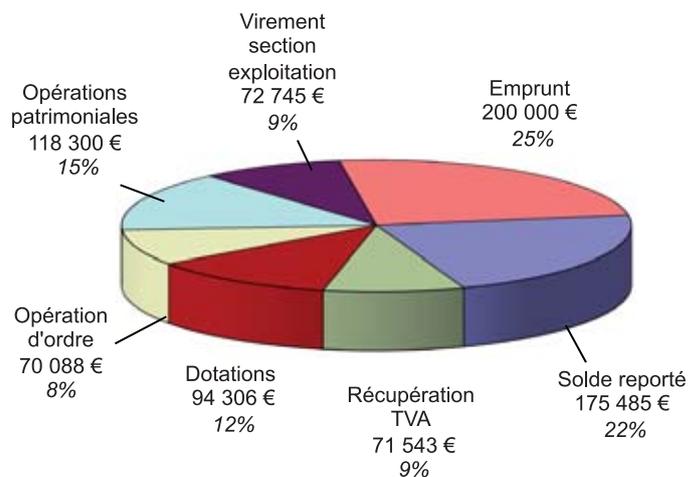
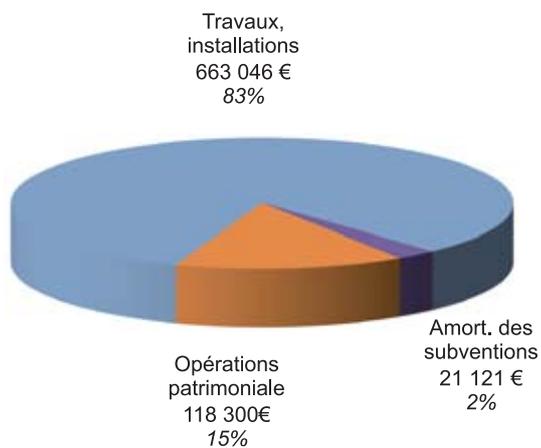
Recettes : 153 333 €



Section d'investissement

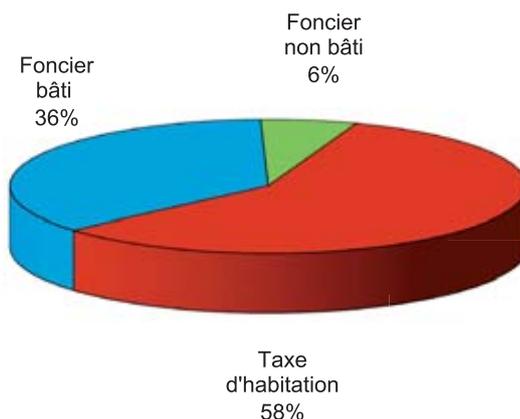
Dépenses : 802 467 €

Recettes : 802 467 €



Produit de la fiscalité

	Bases d'imposition	Taux	Produits
Taxe d'habitation	3 108 000	18,91 %	587 723 €
Foncier bâti	2 663 000	13,70 %	364 831 €
Foncier non bâti	66 100	92,48 %	61 129 €
TOTAL	5 837 100		1 013 683 €



Adduction eau potable

Depuis le 31 décembre 2015 le syndicat d'adduction d'eau potable de Neuvic (SIAEP) n'existe plus. Composé des 4 communes, Saint-Germain du Salembre, Douzillac, Saint-Léon sur l'Isle et Neuvic-sur-l'Isle, ce syndicat créé en 1955, a permis au fil des années d'alimenter en eau potable tous les foyers de ces 4 communes.

Cette disparition répond à l'idée que tout ce qui est grand doit générer des économies, et la loi nous oblige aujourd'hui à adhérer à des regroupements.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 nous appartenons au syndicat de Mussidan-Neuvic dont le siège est à la mairie de Mussidan. Au début du mois de janvier lors d'une réunion regroupant les 52 délégués des 26 communes (22 pour Mussidan et 4 pour Neuvic) il a été procédé à l'élection d'un président et de son bureau.

Le prix de l'eau au moment de la fusion des 2 syndicats est à peu près similaire, mais certains facteurs affectant l'ex-syndicat de Mussidan par rapport à celui de Neuvic pourraient générer des augmentations du tarif dans les années à venir et en particulier :

- l'endettement par abonné est bien supérieur,
- la sectorisation n'est pas mise en place,
- le renouvellement des canalisations est en retard par rapport à Neuvic,
- le pourcentage d'abonnés par kilomètre de canalisation est inférieur de moitié.

Ces réalités engendreront forcément dans les années à venir des investissements qui ne pourront pas être financés par le prix de l'eau actuel, d'où augmentation des tarifs si nécessaire.

Aujourd'hui nous ne pouvons qu'espérer une gestion en bon père de famille afin de permettre de maintenir le service et le prix de l'eau au niveau que nous connaissons.

Assainissement

L'année 2015 n'a pas connu d'extension du réseau, mais néanmoins d'importants travaux de réhabilitations ont été réalisés.

Les canalisations anciennes présentaient de plus en plus de défauts d'étanchéité occasionnant soit des fuites envoyant des eaux polluées dans les nappes phréatiques soit dans l'autre sens canalisant des cours de ruissellement acheminés vers la station d'épuration.

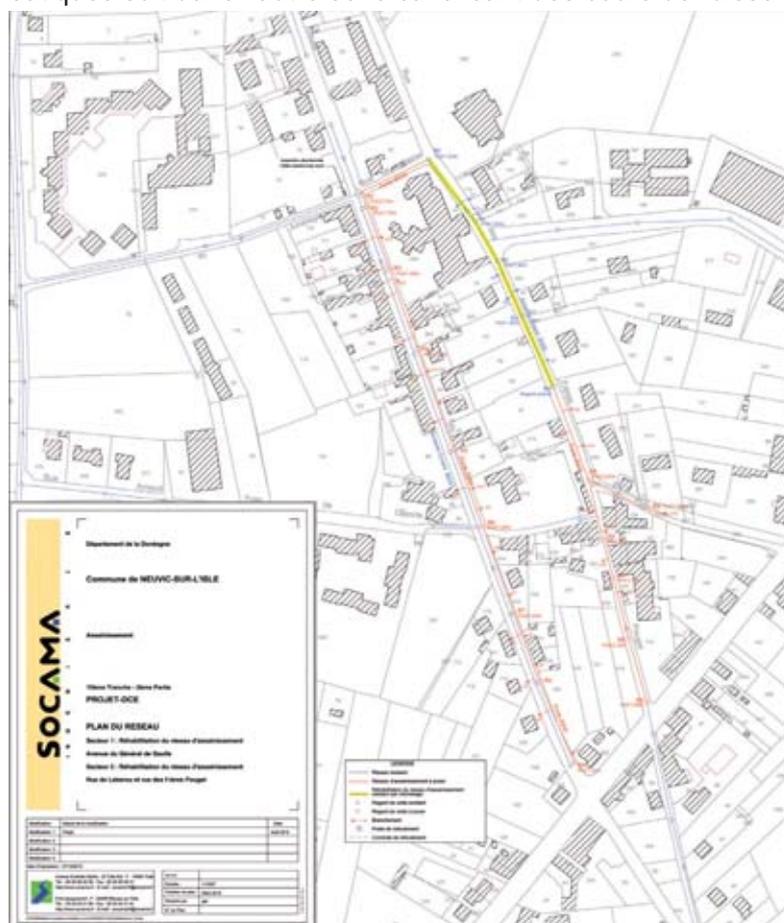
Ces dysfonctionnements étant source de pollution nous avons obligation de remettre en état ces ouvrages.

Une première tranche a été réalisée sur les structures de la Chenevière et de la Croix Blanche. Dans cette tranche une petite extension rue des Chênes a permis de raccorder les riverains qui ne bénéficiaient pas de ce service.

L'année 2016 verra encore de gros travaux de réhabilitation, toujours pour les mêmes raisons, pour une dépense avoisinant les 900 000 € HT. Les secteurs concernés : rue des Frères Pouget, rue du Léberou, avenue Général de Gaulle, rue du collège, rue de la Poutaque, rue du Terme et rue des Belleys.

Ces importants travaux affecteront forcément la tranquillité des riverains, et afin de réduire cette gêne, la mise en œuvre se fera par secteurs. Les travaux sont prévus sur une durée de 12 mois.

Une fois cette tranche de réhabilitation terminée nous pourrions envisager de nouvelles extensions, et une étude est programmée cette année sur le secteur de la Gare et de la Côte.



Véloroute voie verte

Inaugurée le 21 juin 2015, cette réalisation suscite un formidable engouement sur notre commune à voir la fréquentation sur l'itinéraire entre le stade de Planèze et « Magnou ». À pieds, en vélo, en rollers, en gyropode ou en fauteuil roulant, tous les utilisateurs sont unanimes : ce projet devenu réalité est un véritable succès qui témoigne, s'il en était besoin, de la pertinence d'un tel ouvrage qui relie désormais toute la vallée de l'Isle sur près de 90 km entre Annesse et Beaulieu et Moulin Neuf.

Cette réalisation est un atout considérable de développement économique, touristique et patrimonial, offrant un vrai plus à la qualité de vie de la Vallée et donc de notre commune.

En suivant les petits panneaux verts nous pouvons découvrir des paysages magnifiques, des milieux naturels, des sites historiques (châteaux) du patrimoine industriel (usine de chaussures) de hauts lieux de la gastronomie locale (restaurants, caviar, huile de noix...).

Quelle que soit la saison il est agréable de se promener sur cet ouvrage, l'été nous ferons une halte sur la base de loisirs avec ses jeux ludiques, l'automne nous admirerons le panel de couleurs flamboyant des arbres qui longent l'itinéraire en se reposant un instant à « Mauriac », nous pourrions même nous avancer sur l'îlot de Mauriac « sous » le château du même nom, nous écouterons le bruissement des feuilles des grands chênes et l'eau sur le barrage : un vrai bonheur simple. L'hiver il n'est pas rare d'observer quelques animaux sauvages (biches, chevreuils, cygnes, hérons et autres) au printemps nous assisterons à l'éclosion des fleurs, des feuillages et de leurs couleurs nouvelles.

Ce beau ruban traverse notre commune sur près de 6 km et nous permet de mieux connaître des sites que nous fréquentions peu jusqu'ici, il nous permet également de mieux appréhender notre rivière Isle que nous longeons sur environ 4 km. Une passerelle bois a été installée au « Cul du Vern », elle nous permet d'enjamber le Vern en toute sécurité.



Des bancs, des tables de pique-nique et des poubelles ont été posés, trois parkings voitures sont à la disposition des usagers, l'un à la base de loisirs, un autre « aux maisons de la Double » et enfin un troisième à « Mauriac ».

Cependant une ombre à ce beau tableau, l'INCIVILITÉ.

En effet si le succès de cette véloroute, voie verte ne se conteste pas, malheureusement elle fait l'objet d'actes de vandalisme et de dégradations : des barrières de fermeture de la voie-verte sont régulièrement détériorées, des racks à vélos écrasés, des panneaux de signalisation arrachés et jetés à l'eau. On constate régulièrement des voitures, quads

et motos sur les parties non autorisées de la voie-verte (entre la base de loisirs et « Mauriac »). Les modalités d'utilisation de cet ouvrage sont précisées par arrêtés municipaux et rappelés à la fois sur les panneaux d'informations et sur la carte de l'itinéraire à la disposition des usagers à l'Office de Tourisme.

Rappelons que ces actes de vandalisme ou de dégradations de biens appartenant à autrui ou à une collectivité, sont punis sévèrement (article 322-1 du Code pénal) et peuvent entraîner une condamnation qui peut aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

Quelques conseils pour le bon usage et le respect de chacun :

Il convient de ralentir lorsque l'on est en vélo en croisant d'autres usagers, de respecter la tranquillité des pêcheurs, d'être vigilant à l'approche de la rivière, de tenir les chiens en laisse, de préserver la faune et la flore, de jeter les déchets dans les poubelles prévues à cet effet et bien entendu de respecter les propriétés privées et ne pas dégrader le mobilier urbain mis à disposition. Un comportement de citoyen responsable s'impose pour le bien vivre ensemble et le bon usage de cet ouvrage remarquable.



Reconstruction des sanitaires publics existants place de la Mairie

Travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La commune de Neuvic disposait de sanitaires publics, place de la mairie, qui ont été déconstruits lors de la rénovation et restructuration la place de la mairie en 2013.

Ces sanitaires datant des années 50, n'offraient plus les conditions d'hygiène et de salubrité indispensables à leur utilisation à proximité des services publics, mairie, Poste, Office de tourisme et de nombreux commerces et professions paramédicales

De plus l'état insatisfaisant de ces installations donnait une mauvaise image de la commune et point important, totalement inaccessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il s'agit donc de reconstruire des sanitaires avec leur architecture originelle et originale, tout en préservant les espaces de stationnement existants avec l'acquisition du terrain de la famille Pichard qui jouxte la place de la mairie.



Ce projet d'un montant de 55 700 € sera financé grâce au concours financier de l'État (crédits DETR) à hauteur de 22 280 €.

Bienvenue à Neuvic

Nouvelles activités



**Institut de beauté EVASION
MEDINA**
4, avenue Général de Gaulle
Tél. 06 14 79 38 51

Chefs d'établissement



Gilles Brunot, principal du collège Henri Bretin en fonction depuis la rentrée de septembre 2015,

Ingrid Bregeun, nouvelle conseillère principale d'éducation,
Murielle Dupont documentaliste prend en charge le centre de documentation et d'information (CDI).



Atelier BASH

Fabrication de sièges, chaises, et fauteuils

Stéphanie LARBRE

31, route du Grand Mur - Planèze
stephanie.larbre@latelierbash.fr
Tél. 05 53 81 40 76

Nouvelle entreprise installée sur le site de l'ancienne usine Marbot à Planèze. L'Atelier Bash fondé par quatre anciens salariés de l'usine Mussidan Sièges – Bruno Serre, Aurélie Bonte, Stéphanie Larbre et Hélène Joubeaud – propose la ré-

novation, la réhabilitation et la mise aux normes des fauteuils de salles publiques ou privées.



Bar-brasserie "Le Bar des Amis"

Jean-Michel et Joëlle MELINOU

9, place Eugène Le Roy
Tél. 05 53 82 13 54



Taxi CONSTANTIN Philippe

Tél. 06 12 82 18 94

Courriel : constantinfamily3@live.fr

Taxi n° 2 NEUVIC depuis le 1^{er} septembre 2015 à votre service 7j/7j 24h/24h.

Transports de personnes et de colis toutes distances, devis gratuits sur demande, transports groupés sur réservations pour le marché de St-Astier le jeudi et Neuvic le samedi.

Tarifs préférentiels pour les habitants de la commune.



Fabien de Saint-Ours

C.A.I.D.S.O

Cuisine et agencement intérieur

21, rue Fénélon

Tél. 06 61 55 43 31

Courriel : f.desaintours@gmail.com



Xavier, photographe

Villeverneix - Tél. 06 50 80 81 77

Courriel : xaviertphotographe@gmail.com

Nouvelles institutrices à l'école élémentaire



Mme Anne-Sophie Landroie



Mme Cécile Castaing-Ravary



Mme Rozenn Le Corguillé

Les services publics

Service Social et Emploi - CIAS de la CCIVS



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Fabienne CASSE
Directrice



Point relais Pôle Emploi
Depuis Janvier 2008

Carine DUGOULET
Conseillère emploi, formation

Ingrid PASCAUD
Conseillère en Economie Sociale Familiale

ESPACE SOLIDARITE EMPLOI

Z.A de Théorat - 24190 Neuvic
Tél. 05 53 80 86 86 - Fax 05 53 80 86 87
Courriel : sse.neuvic@wanadoo.fr

CCIVS

Le Bateau - BP 6 - 24110 SAINT-ASTIER
Tél. 05.53.03.45.82 –
Courriel : cias@ccivs.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mardi, jeudi : 9h - 12h30 / 14h - 17h30
Vendredi : 9h - 12h30 / 14h - 16h30
Mercredi : fermeture hebdomadaire

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mardi : 9h - 12h
Mercredi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h
Permanence mairie de St-Léon : lundi et mardi :
13h30 - 16h30

Services au public

Accompagnement à la recherche d'emploi

Suivi et aide individuelle
Aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation
Conseil et préparation à l'entretien d'embauche

L'accès aux offres d'emploi

Affichage des offres d'emploi de Pôle Emploi, actualisées quotidiennement
Affichage des offres d'emploi émanant directement des entreprises et des partenaires

Formation

Affichage des offres de formation
Aide à la recherche de financement
Suivis individualisés par des organismes de formation sur prestation de Pôle Emploi

Démarches administratives

Inscription comme demandeur d'emploi via Internet
Déclaration de situation mensuelle auprès de Pôle Emploi via Internet
Gestion des problèmes divers en lien avec l'emploi

Accompagnement social

Aide budgétaire
Information et conseil sur les démarches administratives
Traitement des dossiers d'impayés (EDF, loyers, ...)
Prévention des expulsions

Services aux entreprises

Accompagnement et soutien au recrutement

- Information et documentation sur les mesures pour l'emploi.
- Diffusion des besoins en personnel auprès du service emploi et de Pôle Emploi.
- Recherche de candidats et présélection des candidatures.

Nos ateliers pour l'emploi en 2015

Organisés par le SERVICE EMPLOI, en collaboration avec les associations RICOCHETS, LA TRESSE, LE CHATEAU DE NEUVIC, C3i, ATELIERS D'INSERTION DU PAYS DE BELEYME et AI DES 2 VALLEES, ces ateliers thématiques ont permis à des personnes de bénéficier de moments de rencontre, d'échange et de recrutement auprès des entreprises.

Les thèmes abordés cette année étaient les suivants :

- 1) Préparer son entretien d'embauche (2 sessions dans l'année)
- 2) Simulation d'entretien d'embauche (2 sessions dans l'année)
- 3) Les formations de l'AFPA
- 4) La gestion du stress
- 5) Le compte personnel de formation
- 6) Visite de l'entreprise de savonnerie de Bourgnac

RAPPEL : Ces ateliers ont lieu une fois par mois dans les locaux de l'Espace Solidarité Emploi. Les personnes intéressées doivent se rapprocher du **Service Emploi de la mairie au 05 53 80 86 86** pour procéder à leur inscription.



Le compte personnel de formation



Les formations de l'AFPA



Visite de la savonnerie de Bourgnac



Ouvert aux particuliers comme aux entreprises, cet organisme dispense des formations en informatique et en valorisation de l'image professionnelle (à partir des techniques du relooking).

Nous participons à l'amélioration des compétences et du bien être des salariés en proposant des formations adaptées, en individuel ou en groupe.

Nous accompagnons également les salariés en difficulté sur leur poste en valorisant leur image et en les aidant à reprendre confiance en eux.

Vos interlocuteurs

Carine DUGOULET : formatrice (communication et valorisation de l'image professionnelle), responsable de SSE-Formation

Olivier DEFFARGES : formateur informatique (technique de l'information et de la communication).

Qu'est ce que le "relooking" professionnel ?

Le relooking professionnel aide à augmenter le potentiel et la confiance en soi des personnes en situation de recherche d'emploi, de reconversion professionnelle ou d'évolution de carrière. Il aide aussi chaque participant à trouver l'équilibre entre les codes vestimentaires des entreprises et leur propre image.

Parce que l'impact de l'image est un vecteur essentiel de la communication, lors des sessions de formation les stagiaires apprennent à prendre conscience de l'importance de leur apparence dans le milieu professionnel.

Nous travaillons à optimiser leur allure (couleurs, coiffure, maquillage, tenue vestimentaire professionnelle) afin qu'ils soient irréprochables face aux recruteurs. Leur look doit être en adéquation tant avec eux-mêmes qu'avec leurs compétences.

Les formations

Notre équipe réalise aussi des prestations "sur mesure" en fonction des besoins et des objectifs.

Détails des formations et devis sur demande au 05 53 80 86 86 ou par mail : sse.neuvic@orange.fr

Comment financer sa formation ?

Vous êtes salarié(e)

Le Congé Individuel de Formation (CIF)

Il a pour objet de permettre à tout salarié de suivre, à son initiative et à titre individuel, des actions de formation, quelle que soit la taille de son entreprise.

Conditions d'accès :

CDI : justifier d'une ancienneté de 24 mois (consécutifs ou non), dont 12 mois dans l'entreprise actuelle.

CDD : justifier d'une ancienneté de 24 mois (consécutifs ou non) en tant que salarié au cours des 5 dernières années, dont 4 mois (consécutifs ou non) en contrat à durée déterminé.

INTERIM : justifier de 1 600 heures au cours des 18 derniers mois dont 600 heures dans l'entreprise de travail temporaire dans laquelle est formulée la demande de C.I.F.

Le Compte personnel de formation (CPF)

Le CPF (Compte personnel de formation) va remplacer le DIF (Droit individuel à la formation) dès janvier 2015. A la différence du DIF (Droit individuel à la formation), qui ne concernait que les salariés, le CPF suivra les actifs tout au long de leur carrière. Dès son entrée dans la vie active, chaque salarié se verra attribuer un "compte" qu'il gardera, même durant les périodes de chômage. Le CPF sera crédité de 10 à 20 heures de formation par an, dans la limite de 150 heures (contre 120 heures pour le DIF).

Pour les salariés ayant des heures de DIF non utilisées au 1^{er} janvier 2015, ces heures seront transférées sur un compte CPF. Elles ne seront donc pas perdues.

Pour plus d'infos : <http://travail-emploi.gouv.fr>

Vous êtes demandeur d'emploi

Des solutions existent ! Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi

Comment nous contacter ?

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez vous inscrire sur une session de formation et/ou obtenir un devis ou des renseignements complémentaires.

Vous pouvez télécharger notre catalogue des formations sur le site internet www.mairieneuvic.fr rubrique *Service social emploi*, onglet *Formation*.

Vous pouvez aussi nous contacter sur notre ligne directe au 05 53 80 86 86.

Le centre multimédia

La salle informatique

6, rue des frères Pouget
Fax : 05 53 80 12 01
E-mail : multimedia@mairie-neuvic.fr

Renseignements : 05 53 80 09 88
Réservations spectacles : 05 53 80 12 34

Ouverture au public : Mardi de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h - Mercredi et jeudi de 14 h à 17 h
Vendredi de 10 h à 12 h

Environ 150 personnes sont venues participer à ces ateliers. Des habitants de la commune bien sûr, mais également des habitants des communes voisines. Les portes du centre multimédia étant bien évidemment ouvertes à toutes et à tous. Quelque soit votre niveau, vous pouvez trouver un atelier qui vous intéresse.

Nous travaillons toujours en partenariat avec les structures locales, écoles, institut médico-éducatif, centre de loisirs, tout au long de l'année.

Nouveautés mises en place cette année

Nous avons proposé à nos usagers un atelier d'accompagnement à la déclaration des impôts sur le revenu par Internet. M. BREDECHE, responsable du centre des impôts de Ribérac, était en nos murs afin de mener à bien cette animation. Il nous a confié que cette démarche administrative ne se fera plus que par Internet d'ici quelques années. Cet atelier sera reconduit en 2016.

Nous avons également mis en place un atelier tablette numérique afin d'aider nos usagers dans l'utilisation de ce nouvel outil. Connecter sa tablette à un réseau wifi, affiner les paramètres, installer des applications sont désormais possibles au centre multimédia.

Pour l'année 2016

Des sessions d'initiation débutant ainsi que des ateliers thématiques seront à nouveaux proposés. Vous pouvez retrouver le programme des animations sur le site de la mairie de Neuvic (www.mairieneuvic.fr) rubrique « Culture et Loisirs » et « Centre multimédia ». Ces programmes sont également disponibles à la mairie, au centre multimédia, à la bibliothèque, à l'office de tourisme, ainsi que chez plusieurs commerçants. N'hésitez pas à vous inscrire !

Un bilan plutôt positif en cette année 2015, pour les ateliers informatiques.

En effet, tout au long de l'année sont proposées des sessions d'initiation pour les débutants mais aussi des ateliers thématiques visant à se perfectionner grâce à différents outils comme le traitement de texte, le tableur, la retouche photo, la création de diaporama, l'internet,

...



Tableau des animations pour 2016

DATES	ANIMATIONS
11 au 29 janvier	TRAITEMENT DE TEXTE / initiation débutant / Point Internet (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
1 ^{er} au 12 février	MONTAGE VIDÉO Point Internet (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
15 au 26 février	Point Internet (suivant les horaires d'accueil de la structure)
29 février au 18 mars	RETOUCHE PHOTO / initiation débutant / Point Internet (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
21 mars au 08 avril	INTERNET et MESSAGERIE ELECTRONIQUE / initiation débutant / Point Internet (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
11 au 22 avril	Point Internet (suivant les horaires d'accueil de la structure)
25 au 29 avril	TÉLÉ-DÉCLARATION D'IMPÔTS
09 au 27 mai	TABLEUR / initiation débutant / Point Internet (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
30 mai au 17 juin	DIAPORAMAS ANIMÉS / initiation débutant / Point Internet (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
20 juin au 1 ^{er} juillet	Point Internet (suivant les horaires d'accueil de la structure)
Juillet / août	Point Internet (Suivant les horaires d'ouvertures communiqués ultérieurement)

La salle de spectacle

Autour de manifestations reconduites chaque année : le festival de théâtre amateur en octobre, le festival « la Vallée » en mai, les spectacles familiaux le 1^{er} dimanche des vacances scolaires ; le centre multimédia s'applique à présenter une programmation diversifiée, théâtre, humour, musique, ciné conférence...

Certains spectacles repérés dans différents festivals, Libourne, Mimos, Aurillac sont présentés sur la scène de la salle de spectacle et la possibilité est aussi donnée aux amateurs de se produire.

Moins visible, mais faisant aussi partie de la vie du centre multimédia, la salle de spectacle est louée aux entreprises pour leur assemblée générale, leur arbre de Noël...

Rétrospective 2015, quelques photos :



*Rencontre des
chorales*



Spectacle familial de marionnettes



Spectacle humoristique avec Tonycello

Spectacle familial avec Les Gûms repérés au festival Mimos de Périgueux



Festival La Vallée (en partenariat avec le CRAC et la Ligue de l'Enseignement)





*Soirée théâtre avec «Les Hommes préfèrent mentir»
et «Un Fil à la Patte»*



Festival de théâtre amateur



*Fête de la gastronomie
avec la compagnie
Oùie chef*



Spectacle de magie avec Docteur Troll et Télépat



Cinéma plein air au château de Neuvic



Spectacle de contes au collège et soirée au centre multimédia (partenariat CRAC)



Quels spectacles pour le 1^{er} trimestre 2016 ?

Vendredi 8 janvier	Anne ROUMANOFF	Diffusion sur grand écran
Vendredi 15 janvier	CAP Monde Le Niger	Ciné conférence Ou repas/ciné conférence
Samedi 6 février	Les petites Recettes de l'Amour fou	Spectacle musical
Dimanche 14 février	Florilège de contes	Spectacle familial
Vendredi 4 mars	Le Paradis c'est bien ici ? Compagnie Marsac sur Scène	Théâtre amateur
Samedi 19 mars	De la Fuite dans les Idées	Poésie clownesque

Bibliothèque Jeanne d'Arc

Bibliothèque municipale 25, avenue du Général de Gaulle
Tél. 05 53 81 66 27 Courriel : neuvic.bibliotheque@wanadoo.fr
Catalogue départemental : www.bibliotheque-dordogne.net



Cathy HAFSAOUI et Nicolas CAMINEL vous accueillent,

Mardi : 10 h - 12 h 16 h - 18 h
Mercredi : 9 h - 12 h 14 h - 18 h
Jeudi et vendredi : 16 h - 18 h
Samedi : 9 h - 12 h

Les groupes sont accueillis
sur rendez-vous

L'emprunt des documents est soumis à une inscription dont les modalités sont les suivantes :

- Formulaire à compléter
- Présentation d'une pièce d'identité
- Présentation d'un justificatif de domicile
- Le cas échéant : justificatif d'exonération du tarif de l'inscription (étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux).
- Le montant de l'inscription est de 7 € par an et par famille.

Modalités de prêt :

	Maximum par personne	Maximum par famille	dont	Nouveautés (2 documents par famille)	Durée maximale de prêt
Livres	5	15	7 BD maxi	14 jours	28 jours
Périodiques	3	5		14 jours	28 jours
Audio	3	5		7 jours	14 jours
Vidéo	2	5	2 fictions	7 jours	14 jours

Le règlement intérieur de la bibliothèque est disponible sur le site www.mairieneuvic.fr à la page de la bibliothèque.

La bibliothèque dispose d'une collection de livres lus en MP3 qui peuvent être prêtés aux personnes malvoyantes ou aux personnes parcourant de longs trajets (voiture, train, ...). N'hésitez pas à demander.

La bibliothèque intervient régulièrement au sein de la crèche et de la maison de retraite et reçoit les classes de l'école maternelle, élémentaire et spécialisées ainsi que les centres de loisirs de la commune.

Des séances de découverte des livres pour les tout-petits sont proposées un jeudi sur deux au cours des séances « Bébés lecteurs ». Elles sont ouvertes à tous : parents, grands-parents, assistantes maternelles, ... et il est possible de venir pour dix minutes, une demi-heure ou plus selon l'envie afin de partager des moments autour de livres adaptés aux tout-petits.

Lors des ciné-conférences organisées au Centre Multimédia, la bibliothèque propose un fonds documentaire sur le thème abordé. Une fois la conférence passée, vous pouvez emprunter ces documents à la bibliothèque.

Au mois d'avril, une conférence a été programmée, en partenariat avec le Conseil départemental, afin de découvrir l'évolution de la musique avec l'introduction de



nouveaux sons plus ou moins insolites. Tous les participants ont été enchantés par la qualité de l'exposé de Clément Lebrun, musicologue réputé (il anime "Le Cri du Patchwork" sur France Musique) et les démonstrations d'Emilie Sauzeau au violoncelle.

En septembre, la Marine Nationale nous a gracieusement prêté l'exposition : "La Terre est bleue". Elle a permis aux jeunes et moins jeunes de prendre conscience des richesses de la mer et de l'importance de celle-ci dans la vie de tous les jours.

Les enfants des classes ont pu bénéficier des explications de M. Dupreuilh qui, pour l'occasion, avait revêtu son uniforme d'officier de réserve de la Marine Nationale.



Elmer

Elmer réalisé par le centre de loisirs de Saint-Astier



Et pour finir les plus petits ont été sensibilisés à la différence, par l'intermédiaire d'Elmer le petit éléphant bariolé de David Mc KEE. Cette exposition itinérante a été réalisée avec le réseau des bibliothèques d'Annesse et Beaulieu, de Neuvic, de Saint-Astier et de Saint-Léon.



Piscine à livres

La crèche Les Pitchouns

Tél : 05 53 81 51 07 - Courriel : lespitchouns@ccivs.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la crèche Les Pitchouns est entrée dans la Communauté de communes Isle Vern Salembre.

Cette année est une année charnière, avec un nouveau mode de fonctionnement, une nouvelle direction et un nouveau projet de vie. Nous disposons de 20 places.

Quelques travaux sont effectués au sein de la structure afin d'améliorer les locaux et de respecter la réglementation.

Nous avons mené quelques projets :

- la première édition de la semaine du goût avec beaucoup de dons de nos producteurs locaux.
- Halloween avec la distribution de bonbons.
- réalisation de fresques sur l'été et l'automne.
- pique-nique durant l'été.

Avec ce beau temps nous pouvons encore profiter de l'extérieur et faire quelques promenades.

Le mardi matin nous avons toujours la venue de Cathy la bibliothécaire, qui est très attendue pour ses histoires.

Nous avons encore de beaux projets à venir, comme la préparation de Noël et la galette des rois en début d'année ainsi que beaucoup d'autres choses.

En attendant, les enfants et l'équipe se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année.

Magali Médina-Deffarges, directrice



Maison de la petite enfance

Accueil de loisirs maternel

10, avenue Talleyrand Périgord - Tél. 05 53 80 20 42

Cette structure, d'une capacité d'accueil de 20 places, reçoit les enfants de classe maternelle le mercredi, certaines vacances scolaires et en périscolaire.

Les enfants sont essentiellement issus du canton de Neuvic et du territoire de la communauté de communes Isle Vern Salembre.

L'encadrement

L'équipe d'animation est composée d'animatrices diplômées BAFA et d'une directrice.

Les objectifs éducatifs

Le projet pédagogique de l'ALSH s'appuie sur les valeurs éducatives et sur les orientations éducatives du projet éducatif de la CCIVS.

Le programme d'activités

Objectifs :

Amener l'enfant à s'épanouir au sein d'un groupe en lui permettant d'exprimer ses qualités propres.

Donner un maximum d'autonomie, aussi bien au groupe qu'à l'enfant.

Sensibiliser l'enfant à son environnement naturel.

Favoriser et encourager la curiosité, l'éveil.

Favoriser le respect des autres et l'esprit d'initiative.

Permettre l'accès à plusieurs pratiques techniques : musique, culture, sports, activités d'éveil.

Accorder une place à l'enfant dans la vie de l'accueil de loisirs.

Donner à l'enfant des repères à travers des règles de fonctionnement du centre et de la vie en collectivité.

Respecter le rythme biologique de l'enfant.

Encourager l'enfant au dialogue et à la communication sous toutes ses formes.

Les mercredis après-midi

Nous éditons un programme mensuel en rapport avec un thème défini dans lequel figurent les activités proposées. Nous essayons de retenir des thèmes qui se déroulent tout au long de l'année.

Les autres jours de la semaine

Il s'agit d'un accueil périscolaire avant et après la classe durant lequel l'enfant peut choisir de participer à des activités de loisirs. Les participants à cette activité fréquentent le centre durant toute l'année.

Les vacances

Un programme est diffusé pour chaque période de vacances et pour chacun des groupes, autour d'un thème qui nous sert de fil conducteur.

Nous proposons une palette d'activités variées. A ce programme d'activités s'ajoutent des sorties ponctuelles en lien avec le thème (cinéma, expositions, événements extérieurs, parcs, forêts, ...).

Chaque période de vacances s'élabore autour d'un thème et donc d'activités liées à ce thème, le tout retranscrit dans un programme hebdomadaire type, afin que les enfants se construisent des repères et que les parents s'organisent. Exemple : piscine certains jours fixes, sortie à la journée, etc.

L'accueil de loisirs : un lieu de vie pour les enfants

Où ? 10, avenue Talleyrand Périgord à côté de la crèche.



Les vacances

Horaire	Temps de l'enfant	Activités
6h50-9h30	Accueil du matin	Un petit encas est servi jusqu'à 8h30. Différents ateliers sont proposés : dessin, pâte à modeler, puzzles...
9h30-10h30	Présentation Activité du matin	Temps de présentation des activités, du programme de la journée, des vacances...
10h30-11h00	Temps libre	Des ateliers libres sont mis à disposition
11h00-11h30	Préparation pour partir au restaurant scolaire	Le restaurant scolaire est à 200 m de l'accueil de loisirs
11h30-12h30	Repas	Les animateurs encadrent les enfants tout le long du repas
12h30-13h00	On se prépare pour le temps de repos	Retour du restaurant scolaire, passage aux toilettes, etc.
13h00-14h30	Sieste	L'enfant sera amené à se détendre grâce à une histoire ou une musique douce
14h30-16h00	Reprises des activités	Activités à la carte, activités à thème
16h00-16h30	Goûter	
16h30-18h30	Accueil du soir	Différents ateliers sont proposés : dessin, pâte à modeler, Légo, puzzles...

Les mercredis après-midi

Où ? 10, avenue Talleyrand Périgord à côté de la crèche.

11h45-12h00	Préparation pour partir au restaurant scolaire	Le restaurant scolaire est à 50 m de l'école maternelle
12h-13h15	Repas	Les animateurs encadrent les enfants tout le long du repas
13h15-13h30	On se prépare pour le temps de repos	Retour du restaurant scolaire, passage aux toilettes, etc.
13h30-14h30	Sieste	L'enfant sera amené à se détendre grâce à une histoire ou une musique douce
14h30-16h00	Reprise des activités	Activités à la carte, activités à thème
16h00-16h30	Goûter	
16h30-18h30	Accueil du soir	Différents ateliers sont proposés : dessin, pâte à modeler, Légo, puzzles

Les activités

Catégorie	Moyens	Outils pédagogiques
Activités à thème	<p>Les enfants se retrouvent autour d'un thème décidé par l'équipe d'animation en fonction de la vie du centre et des envies des enfants</p> <p>Les thèmes feront l'objet d'activités de différentes catégories</p> <p>Création, confection, bricolage</p> <p>Imaginaire, expression, sport, culture, découverte,</p>	<p>Ateliers, Balade</p> <p>Cinéma, visites, grands jeux, kermesse, informatique</p> <p>Bibliothèque, piscine</p> <p>Rencontre, chasse au trésor, olympiade, cuisine</p>

Le périscolaire

Où ? A l'école maternelle

Horaire	Temps de l'enfant	Activités
6h50-8h35 16h30-18h30	Accueil du matin et du soir	Différents ateliers sont proposés Dessins, pâte à modeler ; puzzles, jeux, etc.

L'accueil du matin et du soir

Objectifs	Moyens	Outils
<p>Permettre à l'enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains, ses animatrices et le soir de s'amuser en attendant ses parents</p> <p>Faciliter l'intégration dans le groupe</p> <p>Dialogue, échange entre parents/animatrices</p>	<p>Accueil et prise en charge échelonnés</p> <p>Cadre rassurant et convivial</p> <p>Possibilité entre différentes activités de temps libre autonome : lire, jouer, discuter, ne rien faire, dessiner</p>	<p>Coins jeux, dessin, bibliothèque, repos</p>



LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - "TAP"

Où ? A l'école maternelle

Le Temps d'Activités Périscolaire (T.A.P.) a pour mission de recevoir les enfants de 3 à 6 ans scolarisés à l'école maternelle et qui ont été inscrits à cet accueil.

Il se déroule après le temps d'enseignement et avant l'Accueil Périscolaire, au sein de l'école ou des équipements communaux et intercommunaux.

1) FONCTIONNEMENT DU T.A.P.

Chaque soir des ateliers thématiques sont organisés par cycle (de 6 à 7 semaines) entre deux périodes de vacances scolaires. Soit 5 cycles pour une année scolaire.

L'engagement de l'enfant est obligatoire sur la totalité du cycle de l'activité ainsi que sur la totalité de la séance. Aucun départ ne sera possible avant la fin de la séance, sauf à titre exceptionnel avec motif justifié auprès du responsable du TAP.

L'inscription au TAP n'est pas obligatoire, les parents peuvent en effet récupérer leurs enfants à la sortie de la classe.

Environ 86 % des enfants sont présents tous les jours dans les TAP.

La Communauté de communes emploie 7 agents sur les temps de TAP dont la grande majorité est titulaire du BAFA

Nous comptons :

Une directrice référente : Mme VEYSSIERE Monique (directrice ALSH)

Deux animatrices de l'A.L.S.H maternel de Neuvic: Mme OLIVIERA Angélique, Mme MOISSAT Marie-France

Quatre atsems de l'école maternelle de Neuvic : Mme MARLIER Françoise, Mme BUISSON Sylvie, Mme LACOUR Lydie, Mme HERPOEL Sandrine

2) LE DÉROULEMENT DU TAP

Où ? A l'école maternelle

Quand ? Les Temps d'Activités Périscolaires sont proposés les lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant 45 minutes. Les activités sont réparties par groupe et une rotation des thématiques leur permet de découvrir l'ensemble des activités proposées.

Le choix de la thématique en lien avec la saison et l'envie des enfants. Nous privilégions les sorties et les observations sur le terrain. Chaque séance se déroule en alternant les temps dehors, les jeux collectifs de découverte et les jeux de synthèse. Les enfants "tournent" sur les ateliers.

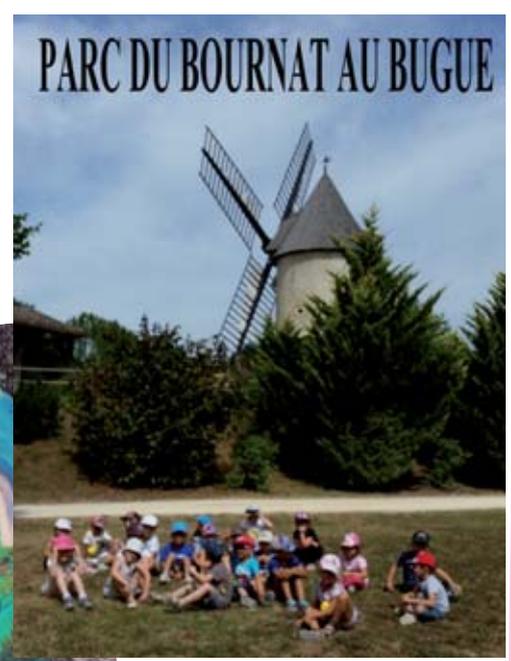
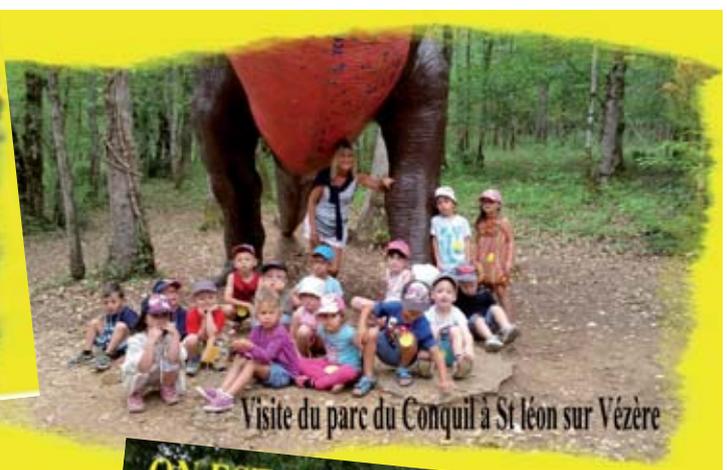
Objectifs : Découvrir la nature de proximité et prendre du plaisir à être dehors, apprendre à respecter toute forme de vie, découvrir la diversité et l'adaptation, allier jeu à la connaissance, éveiller la curiosité et rendre les enfants acteurs de leur découverte et de leur savoir. Impliquer les enfants dans l'action citoyenne afin qu'ils s'interrogent et questionnent les plus grands. Faire des enfants les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Par le jeu faire progresser la réflexion, la tactique, le réflexe, l'apprentissage (des couleurs, des chiffres,...), ainsi qu'apprendre à jouer ensemble en suivant des règles.

Par les travaux manuels permettre aux enfants de développer l'attention, l'écoute, la créativité de façon individuelle mais aussi au sein du groupe. Leur donner la possibilité de toucher et manipuler la matière, de créer et imaginer.







Toute l'équipe d'animation
vous souhaite une bonne
et heureuse année 2016 !!

Centre de loisirs - Castors Juniors

ALSH "Les Castors Juniors"
Rue du Jumelage Tél. 05 53 81 56 09
Courriel : clshlescastorsjuniors@orange.fr



Les Castors Juniors font leur cinéma !!





Présentation de l'Asinerie:
L'élevage des ânes (identification,
reproduction, naissance);
Le comportement de l'âne.



La traite:
Le lait:
vertus
du lait
d'ânesse



Dégustation
du lait d'ânesse!



Et pour finir notre visite,
les différentes étapes de la fabrication
du savon au lait
d'ânesse!



Un ânon en liberté, pour le plus grand plaisir
des enfants!



Création d'une
"Ferme en 3D"



Modelage et déco à la peinture
d'un bison en pâte à sel.



Sortie en car à Miallet, pour une visite guidée
et commentée d'une Ferme Pédagogique
"Zénon du Périgord"



Le troupeau de bison



Visite de la boutique pour découvrir
cette viande aux qualités gustatives
et diététiques reconnues.



Les enfants ont grimpé dans un chariot
et on vécu un face à face inoubliable
avec cet animal mythique!



Visite de la Ferme Pédagogique Zénon où les enfants
ont pu découvrir l'élevage des porcs laitières (alimentation,
hygiène de soin, le dimensionnement du chariot, le lait et ses
usages, les installations de la production laitière
et la fabrication du lait et de fromage.



Visite de la
Stabulation



A la fin de la visite
dégustation de lait et de fromages!



Le brossage permet d'établir
un premier contact
avec sa monture!



Façonnage d'une poule façon cochonnet!



Sortie au Centre Equestre "La Cavale",
où les enfants ont pu découvrir les
écuries, l'anatomie du poney et de son équipement,
le passage, puis leçon d'initiation dans un manège.



Vacances
de
Toussaint

1514744

1514744



Atelier pâtisserie:
Mâtelines sucrées!



Projection et explication
du Système Solaire!



Réalisation
d'un tableau
de l'espace!



Merci à tous pour votre grande générosité!

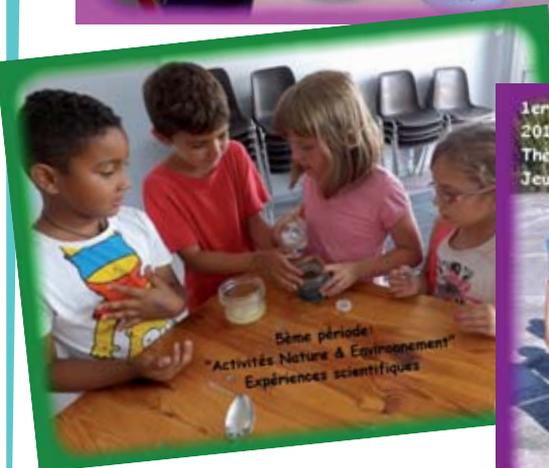
Défilé costume
d'Halloween
chez les commerçants
de Neuvic.



Animation "Constellations & Galaxies"
où les enfants ont pu découvrir par le
biais du Planétarium mobile, les étoiles,
les planètes, la voie lactée, les
constellations, etc.



Modelage d'une
sorcière
d'Halloween
en pâte à sel



Pour toute information et inscription, la directrice, Marie-Christine Faucher se tient à votre disposition durant les heures d'ouverture de l'Accueil de Loisirs.
Pour cette année 2016, d'autres projets sont à l'étude tout en continuant les animations relatives aux diverses fêtes...

L'ensemble du personnel et les enfants, vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016 !



Ecole maternelle

Pour la rentrée de 2015, les effectifs sont constants. Mme Couturier ayant changé de poste, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Bourland dès septembre au sein de notre équipe. Les élèves sont répartis ainsi :

Une classe de 26 PS-MS. Enseignante : Mlle Chateau.

ATSEM : Mme Herpoël. AVS-CUI : Mme BRASSENS.

Une classe de 25 PS-GS. Enseignante : Mme Presle.

ATSEM : Mme Buisson.

Une classe de 25 PS-GS. Enseignante : Mme Raignier.

ATSEM : Mme Marlier. AVS-CUI : Mme Sannier.

Une classe de 25 MS-GS. Enseignante : Mme Bourland. ATSEM : Mme Lacour.

Cette année, nous n'avons pas pu accueillir d'élèves de 2 ans et demi en Toute Petite Section (TPS), car nous aurions eu des effectifs trop chargés. Pour l'an prochain, nous ferons des pré-inscriptions en TPS, que nous validerons ou non fin août 2016.

En mars, nous commencerons les pré-inscriptions des enfants nés en 2013 (PS) et en 2014 (TPS, enfants nés en janvier et février uniquement). Merci de vous rapprocher de la directrice pour prendre rendez-vous dès que possible.

En 2015, nous avons mené un projet sur les arts du cirque, qui a abouti à la présentation d'un spectacle qui a ravi les plus grands comme les plus petits. (cf. photos) Les parents élus se sont beaucoup investis et se sont associés à l'école pour récolter des fonds qui nous ont permis d'enrichir ce projet. Ils ont ainsi animé une brocante, un stand sur le marché de Noël et organisé le repas proposé à l'issue du spectacle de fin d'année, entre autres.

Cette année, nous avons choisi de fédérer toutes les classes autour d'un même projet, proposé par le département : les classes chantantes.

Nous tenons à remercier le comité des fêtes de Neuvic qui nous a fait don de 3 000 € en cette fin d'année 2015. Nous avons choisi de dépenser ce généreux présent en matériel audio de qualité pour toutes les classes, en instruments de musique pour notre projet de chorale, ainsi qu'en mobilier afin d'aménager un coin bibliothèque confortable au sein de l'école.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2016 !

L'équipe enseignante



Ecole élémentaire

Pour cette nouvelle année, l'école élémentaire entre dans l'ère du numérique. Chaque classe sera équipée d'un vidéo projecteur, d'un PC portable et d'un tableau magnétique blanc. Ce nouvel équipement peut se faire grâce à un don d'une valeur de 7 200 € de l'ancien comité des fêtes de Neuvic (Neuvic anim'). Et dans la continuité l'école met en place un blog accessible par le site de la mairie sur lequel vous pourrez trouver toutes les informations utiles et les manifestations qui se déroulent tout au long de l'année.

201 élèves sont inscrits à l'école et sont répartis sur 9 classes dont la classe ULIS (ancienne CLIS). De nouvelles enseignantes se partagent le CE2/CM1, Mmes Castaing-Ravary et Landrodie, Mme Le Corguillé fait le quart de décharge de Mme Beun (tous les lundis et 3 mercredis sur 4) et Mme Arfel remplace Mme Droal tous les jeudis et 1 mercredi sur 2.

Les TAP (temps d'activités périscolaires) sont maintenant bien en place et les animateurs proposent aux enfants des activités variées (jeux, activités artistiques, sports, arts culinaires...). Ecoles, restauration scolaire,

centres de loisirs, crèches... sont gérés par la Communauté de communes, Isle Vern Salembre.

Les projets scolaires pour cette année sont orientés pour les élèves du cycle II vers les Arts visuels et la découverte du monde et pour les élèves du cycle III, un projet ayant pour champ disciplinaire la Culture humaniste et plus particulièrement "L'habitat à travers les âges et le rôle de l'eau" (visite d'un parc archéologique et ateliers et visite d'un château).

Une association de bénévoles continue à animer deux fois par semaine (les lundis et jeudis de 15h00 à 16h30) une aide aux devoirs pour quelques enfants du cycle II. Pour cette année nous avons une équipe complète de représentants de parents d'élèves au Conseil d'école, des parents volontaires et soucieux du bon fonctionnement de l'école et qui ont déjà montré de quelle façon ils étaient prêts à s'investir pour mener au mieux des projets en accord avec l'équipe enseignante.

Tous unis pour cette nouvelle année, meilleurs vœux.

La directrice, Karine Beun



Kermesse de l'école



Sortie pêche



Collège Henri Bretin

Cette année le collège Henri Bretin accueille 293 élèves répartis dans 12 classes et de nouveaux adultes arrivants : le principal, M. Gilles Brunot, la CPE, Mme Ingrid Brégeon, la professeure documentaliste, Mme Muriel Dupont et une professeure d'anglais, Mme Sabine Bahougne qui viennent compléter l'équipe éducative forte de 25 professeurs et 12 personnels (direction, gestion, administration, vie scolaire, entretien et cuisine).

Ces changements ne remettent pas en cause les projets déjà existants au sein du collège...

L'évaluation, les projets pédagogiques, la formation des délégués, les actions de prévention santé restent inchangés. Les associations essentielles au collège maintiennent leurs actions :

- le Foyer Socio-Éducatif qui participe financièrement aux divers projets du collège et anime la vie extra scolaire des élèves organise cette année encore la fête du collège (vendredi 11 décembre au soir) et le vide-grenier.

- l'Association Sportive "Les Frelons" qui permet à tous les élèves volontaires de pratiquer divers sports le mercredi après-midi et de participer à des compétitions, encadrés par les professeurs d'EPS du collège accueille plus de 60 élèves...

Les parents participent aussi à la vie du collège par leur représentation dans les instances à l'issue des élections (conseil d'administration, CESC, commissions éducatives, conseils de classe) et leur implication dans la vie du collège est un outil précieux dans la réalisation de nos missions et objectifs au sein de l'éducation nationale... et apportent un nouveau souffle.

Le partenariat collège-famille, les temps d'échange et l'importance de la communication entre ces deux institutions sont facilités par la mise en place depuis le mois de septembre du logiciel Pronote qui permet un suivi quotidien de l'élève par tous (parents, enseignants, adultes référents,...).

Parce que le collège, en plus de ses missions d'enseignement et d'éducation, est aussi un lieu de vie nous nous inscrivons dans une stratégie de projets.

Pour cette année :

- Un voyage en Angleterre pour les élèves de 3^e est en cours d'organisation.

- Dans le cadre de l'éducation au développement durable et à la sensibilisation à l'environnement nous procéderons d'ici peu à l'élection de nos éco-délégués et nous passerons au tri sélectif.

- Nos délégués ont remis un chèque de 500 euros aux Restos du Cœur ce jeudi 26 novembre,

- Le 6 novembre dernier tous les élèves de 6^e ont bénéficié d'une action menée en partenariat avec la Prévention MAIF, l'ADATEEP 24 et le Conseil départemental 24 sur la sécurité dans les transports scolaires, à la maison et sur la route (pour les piétons et les vélos) ;

- Les élèves de 3^e, grâce au partenariat du CRAC et de Mme Cassé, ont pu accueillir, en présence d'élèves de l'IME de Neuvic, au collège un artiste présentant un spectacle conté sur le thème du handicap mental.

- Les chorales des écoles et collèges du département répéteront et se produiront au Centre Multimédia de Neuvic, grâce à la mise à disposition par la mairie de Neuvic.

- Dans les projets à moyen et long terme: inscrire chaque élève dans un parcours citoyen, l'accompagner au mieux dans la mise en place de son parcours formation (projet d'orientation), obtenir un label « éco-collège », diversifier les activités méridiennes pour les élèves demi-pensionnaires...



Foyer socio-éducatif du collège Henri Bretin

Le Foyer Socio-Educatif du collège Henri Bretin (association loi 1901) a pour but d'aider à la réalisation d'activités périscolaires soit en achetant du matériel (tables de ping-pong, jeux de sociétés, prix du défi lecture, par exemple) soit en apportant une aide financière aux familles adhérentes lors de sorties ou de voyages.

Ses recettes proviennent des cotisations des familles, des subventions des municipalités du canton – que nous remercions –, de la vente des photos de classe et des bénéfices des manifestations qu'il organise : soirée des élèves en décembre, vide-grenier en mars, rencontre des chorales 6^e-CM2 de Chantérac et St-Germain, spectacle de fin d'année.

Au cours de cette année scolaire 2015-2016, le FSE participera entre autres au financement du voyage des élèves de 3^e en Angleterre et organisera son Vide-Grenier annuel le dimanche 20 mars.

Le FSE repose sur le bénévolat de quelques parents d'élèves et de quelques enseignants. C'est avec plaisir que nous avons accueilli cette année une équipe de parents d'élèves très actifs et c'est avec le même plaisir que nous retrouvons les enseignants retraités lorsqu'ils viennent nous prêter main forte. Qu'ils soient tous remerciés de se rendre ainsi disponibles.

Marie Remaud, présidente

Le restaurant scolaire

La Communauté de Commune de la Vallée de l'Isle, Vern et Salembre (CCIVS), a renouvelé, sa confiance dans la gestion du restaurant scolaire, à la société SODEXO. Secondée par une équipe de la CCIVS, je coordonne tout le travail lié à la cuisine du restaurant scolaire depuis janvier 2010.

Les menus sont d'abord établis par des nutritionnistes puis présentés aux clients en fonction des typologies de convives. Une fois validés, les menus sont accessibles aux parents sur 2 sites internet, ils peuvent les visualiser et les télécharger via : <http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/enfance-et-jeunesse/90-la-restauration> et <http://www.mairieneuvic.fr/index.php/enfance-a-jeunesse/restauration-scolaire>

Depuis septembre, nous accueillons en moyenne 165 élèves de primaire et 80 de maternelle (dont une trentaine mangent dans une salle qui leur est dédiée).

Nous préparons également une quarantaine de repas pour l'ANACE en portage à domicile en liaison froide et des repas en liaison chaude pour la société INVELAC. Le mercredi, nous accueillons les enfants des centres de loisirs et cuisinons une trentaine de repas pour l'IME. Nous réalisons, tout au long de l'année, des animations.

Cette année, le plan annuel d'animations Sodexo Education va permettre aux enfants de voyager à travers le monde et plus spécifiquement de partir à la découverte de quelques-unes des montagnes les plus célèbres. Ils vont ainsi pouvoir appréhender de nouvelles cultures, de nouveaux paysages et environnements, mais aussi et surtout goûter des recettes typiques.

En octobre, à l'occasion de la Semaine du Goût, nous avons proposé aux enfants de partir à la découverte de nos montagnes françaises les plus célèbres. Chaque jour, ils ont découvert des plats et produits typiques de nos régions : les Alpes, Le Massif Central, les Vosges et les Pyrénées.

Ensuite ils pourront participer à la protection des neiges

(presque) éternelles du Kilimandjaro le 21 janvier prochain. Nous cuisinons sur place et nous réalisons également des pâtisseries, avec des spécificités comme pour le repas de Noël avec un dessert imaginé par les chef de l'école Lenôtre.

Les enfants sont régulièrement sensibilisés sur le gaspillage, une animation y a été consacrée en novembre, avec affichages et tableaux d'information.

Enfin, en ce qui concerne le personnel, nous attirons leur attention sur les risques professionnels en les équipant de protections (gants anti-coupure, masque de protection...) afin de garantir leur sécurité.

Je remercie tous les membres de l'équipe pour leur travail, leur sérieux et leur implication afin de satisfaire au mieux tous nos convives, ainsi que les enfants présents et impliqués à chaque commission menu.

Valérie JASMAIN, responsable de restaurant



Valerie Jasmmain, Laurence Champeau, Anne-Marie Bonis, Françoise Joseph, Angélique Lopez-Carolino, Sylvette Desplas, Marie-Claude Galon

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis septembre, nous réalisons les compotes "maison" à base de fruits frais. En effet, nous utilisons majoritairement des produits bruts, frais et de saison, tout en respectant les normes HACCP. En accord avec la mairie et la CCIVS, le but est de mettre en valeur les produits locaux comme les légumes et l'esturgeon de l'Isle et, régulièrement des produits bio (légumes, produits laitiers, pain).

Office de Tourisme

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE NEUVIC

2, place de la Mairie - Tél. 05 53 81 52 11
Courriel : e-mail : tourisme.neuvice@ccivs.fr
Site internet : www.tourisme-isleperigord.com
Blog : www.office-de-tourisme-neuvice-perigord.over-blog.com
www.facebook.com/tourismeneuvice24
www.facebook.com/tourismevalleedelisleenperigord
Responsable : Karine JAMIER



L'Office de Tourisme est un organisme ouvert toute l'année au service des touristes, des habitants et des prestataires touristiques.

Ses missions ? Accueillir, informer, promouvoir, coordonner.

Pour la seconde année consécutive, la fête de la gastronomie a été organisée le week-end du 26-27 septembre : concours de dessin, opération tous au resto, dégustations chez les commerçants, spectacle "Ouille chef !" à Jaure et au Centre Multimédia de Neuville. Ce sont également une quinzaine d'animations qui ont été organisées pour la journée du dimanche au château de Neuville où se sont rendus 1 200 visiteurs, en partenariat avec le salon du mariage : dégustations sur les stands des producteurs, ateliers gourmands et démonstrations de cuisine avec Philippe Mesuron de Masterchef, Jean-Paul Durignieux de France Bleu Périgord, ateliers paléolithiques avec tir au propulseur et taille de silex, ateliers autour du four à pain, ateliers enfants, jeux, exposition de voitures anciennes...

Elus, producteurs, commerçants, restaurateurs, partenaires, bénévoles... tous ont apporté leur concours pour que cette fête soit une réussite !



Les différentes missions de l'Office de Tourisme :

1/ Accueil et information du public

L'Office de Tourisme est ouvert toute l'année (sauf absences exceptionnelles ou visites / réunions extérieures)

Du mardi au vendredi : 9h30-12h / 14h-17h samedi : 9h30-12h30

L'Office de Tourisme va également à la rencontre de la clientèle lors de la journée "Jardin en Fête" au château de Neuville le dernier dimanche d'avril, en juin dernier pour l'inauguration de la Véloroute voie verte, et 5 matinées le dimanche en été au camping de Neuville pour un accueil gourmand en présence des producteurs locaux.



Accueil gourmand au camping

Disponibles dans votre Office de Tourisme :

carte de la Véloroute voie verte, plan de ville de Neuvic, plan guide randonnée autour de Neuvic et St-Astier, agenda des animations, programme centre multimédia et cinéma, sites à découvrir, restaurants, carte touristique, hébergements, etc.

Depuis 4 ans : accès wifi gratuit dans votre Office de Tourisme !

2/ Promotion du territoire

Le site Internet www.tourisme-isleperigord.com

Il regroupe toute l'offre touristique autour de Neuvic, St-Astier, Mussidan et Montpon : festivités, activités de loisirs, sites à visiter, les visites gourmandes...

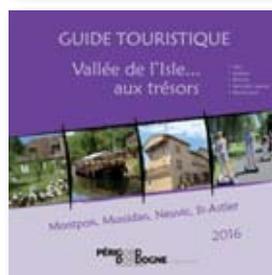
Guide se loger en vallée de l'Isle

Hôtels, campings, chambres d'hôtes, hébergements de groupes, gîtes/meublés et salles à louer de la Vallée de l'Isle (de St-Astier à Montpon).



Guide touristique Vallée de l'Isle aux trésors

Sites à visiter, activités autour de l'eau, loisirs nature, activités enfants, artisanat, producteurs et restaurants.

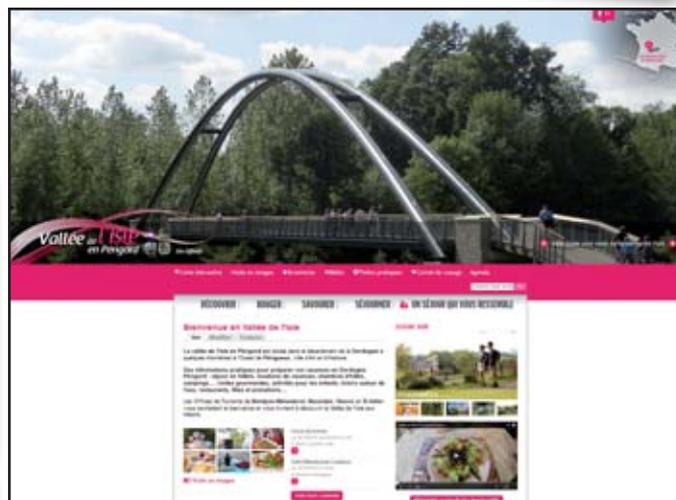
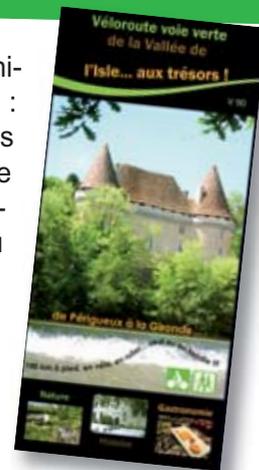


Le guide de l'été autour de Neuvic-St Astier

Les bons plans de l'été, 70 idées pour vos vacances ! Des sugges-

L'Office de Tourisme diffuse les animations organisées sur le territoire : format papier (agenda des festivités et Fête en Périgord), affichage, site Internet / blog de l'OT et site Internet du Comité Départemental du Tourisme.

Carte Véloroute voie verte



tions de visites et découvertes jour par jour ainsi que le programme des circuits de découverte.

Salons du Tourisme

Tous les ans, les Offices de Tourisme de la Vallée de l'Isle participent à un salon dans le but d'attirer de nouveaux clients sur notre territoire.

Dordogne en famille

Un guide dédié aux familles : chasse au trésor, jeu de piste, atelier gourmand... Plein d'activités à faire en famille !

3/ Communication et coordination

Eductour en Vallée de l'Isle

Chaque année, une journée de découverte de la Vallée de l'Isle est proposée aux commerçants et prestataires en contact direct avec la clientèle touristique. Un seul but : mieux connaître le territoire pour offrir des conseils de qualité aux clients et ainsi les fidéliser !

Gyropode



Le blog de l'Office de tourisme

www.office-de-tourisme-neuvis-perigord.over-blog.com

Toute l'actualité de l'Office de Tourisme en ligne : article sur un nouveau prestataire, agenda des festivités... Pensez à vous inscrire pour être informé !

Les pages Facebook

Tourisme Neuvis St Astier et tourismevalleedelisleenperigord

Elles renseignent au quotidien sur les activités touristiques et culturelles du territoire, tout en permettant une interaction fort appréciée des internautes, qui peuvent y insérer commentaires, photos et liens pour ensuite partager l'information.



Circuits bus

4/ Animation du territoire

5 circuits de découverte en minibus ont été proposés le mercredi après-midi durant l'été dont 2 annulés faute de participants :

52 Touristes et locaux sont venus découvrir des sites méconnus du grand public, visiter des entreprises, rencontrer des artistes passionnés et déguster de savoureux produits du terroir.

Camping "Le plein air Neuvicois"

Après une saison 2015 réussie, avec une clientèle satisfaite et le soleil qui était au rendez-vous, Stéphane et son équipe seront heureux pour cette année 2016 de vous présenter les dernières nouveautés du camping.

En effet, 6 mobil-homes supplémentaires ont été installés dont 3 mobil-homes TRIO (mobil-homes composés de 3 chambres pouvant accueillir pour certains jusqu'à 8 personnes). A cela s'ajoute la mise en place pour cet été d'une nouvelle structure gonflable pour la joie des enfants du camping.

Le camping "Le plein air Neuvicois" ouvrira comme chaque année du 1^{er} avril au 30 septembre, avec toujours la possibilité de louer des mobil-homes à l'année.

Bien sûr les activités mises en place l'an passé restent au programme pour 2016 telles que : concours de pétanque, belote, ping-pong, paint-ball, canoë-kayak, repas, animations musicales, animations et activités pour les enfants, location de pédalo... Le service de location de vélo est bien évidemment ouvert pour tous (petits et grands, campeurs ou non).

Toute l'équipe du camping remercie vivement la municipalité pour son soutien et son aide précieuse.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet : www.campingneuvisdordogne.com



Pour tout renseignement, contactez Stéphane:

Camping LE PLEIN AIR NEUVICOIS

Avenue de Planèze - 24190 NEUVIC-SUR-L'ISLE

Courriel : pleinairneuvis@gmail.com

Tél. 05 53 81 50 77 - Port. 06 51 12 80 22

Du nouveau pour notre monument historique

Depuis 1952, le château est classé Monument Historique pour ses toitures et façades. Cette année, la Fondation propriétaire des lieux a sollicité la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour étendre ce classement à l'intérieur du château. Le dossier est en cours et nous permettra, s'il est accepté, de bénéficier de subventions plus importantes pour assurer les restaurations à venir : peintures murales de la pièce dite "chambre d'Henri IV" et réfection du parquet Versailles du Grand Salon pour les plus urgentes.



Cow-boys et Indiens

Le 25 juin dernier, l'I.M.P. a, d'un coup de baguette magique ayant nécessité de nombreux mois de travail, transformé le château en décor de western : tipis et atrapeurs de rêves d'un côté, rodéo, maréchal-ferrant, prison et saloon de l'autre, les enfants de l'I.M.E.-I.T.E.P. dont c'était la fête s'en sont donnés à cœur joie.



Le clou du spectacle est arrivé en fin de journée, au moment des retrouvailles avec les parents : une association de danse country, avant de se produire sur la scène, a enchaîné deux morceaux de bravoure avec une partie des jeunes qui s'étaient entraînés dur en ce sens. Pas de « *poor lonesome cowboy* » en vue au soleil couchant, tous étaient trop contents de savourer ces moments ensemble...



Un don pour la Fondation

Madame Anne-Marie FAUREL a choisi de léguer sa collection de porcelaines (70 pièces) à la Fondation de l'Isle pour exposition au château de Neuvic. C'est désormais chose faite, les pièces sont installées derrière un vitrage sécurisé dans les Salles des Gardes. Ces œuvres sont la création d'une artiste locale bien connue, madame Denise Parouty : peintre sur porcelaine, elle est fondatrice et présidente du Groupe des Créateurs et Artisans d'Art du Périgord. Elle est également Chevalier des Arts, Sciences et Lettres et Chevalier de l'Ordre National du Mérite. C'est aux Arts décoratifs de Limoges que Denise Parouty a découvert l'art de la porcelaine, notamment par des œuvres d'Adrien Dubouché. Puis elle a délaissé les copies pour ses propres créations basées sur des thèmes ou symboles : végétaux, animaux, personnages, masques... dont nous avons un éventail au château maintenant. Un grand merci à Madame Faurel pour sa générosité.



Qui a tué JJ2 ?

Ce jeu de piste nocturne lancé en 2014 continue à attirer au château un public peu enclin d'habitude à mettre un orteil dans des monuments. Nous sommes donc fiers de réaliser cette prouesse pour faire découvrir le château et Neuvic : outre des locaux, des personnes se sont, en effet, déplacées depuis la région bordelaise pour participer à cette animation unique en Dordogne et même au-delà. Longue vie à ce jeu, à défaut de JJ2 !



Renseignements et réservations :

www.quiatuejj2.jimdo.com

Mare pédagogique

C'est le dernier projet du Parc Botanique, dans la lignée de ceux qu'ont déjà entrepris Stéphane (éducateur) et Didier (jardinier) pour favoriser la biodiversité. A côté des refuges à insectes et zones en jachère, une mare pédagogique va voir le jour dans la zone humide du parc : batraciens, reptiles et libellules pourront s'ébattre librement ou se reposer tranquillement, adossés au muret de pierres sèches...



Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2016.

L'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

LES ANIMATIONS DE L'ANNÉE 2015

Durant l'année 2015, de nouveaux projets d'animation ont été mis en place dans le but de répondre aux attentes et désirs de nos résidents. En effet, si l'animation a vocation à divertir les résidents, elle doit également favoriser le maintien de leur autonomie et de leur vie sociale.

Une journée à la mer :

Pour la première fois, nous avons organisé une journée à Andernos les Bains. Onze résidents ont redécouvert le plaisir d'aller à la mer. Nous avons partagé un repas au restaurant, une balade le long de la jetée puis les boutiques d'Andernos. Ce fut une véritable réussite et nos résidents sont revenus ravis et avec de nombreux souvenirs dans la tête.



Rencontre avec les enfants :

Les enfants du centre de loisirs ont été accueillis pour participer à une chasse aux œufs dans le parc de l'Ehpad avec les résidents. Puis à l'occasion d'Halloween, les résidents ont chanté avec les enfants qui étaient déguisés. Chaque enfant est reparti avec son sachet de bonbons.



Partenariat avec les ateliers neuvicois :

La section « tricot » des Ateliers Neuvicois et l'Ehpad se sont mobilisés dans une action de solidarité pour le



Téléthon 2015. Ils ont choisi de réaliser un dragon en laine qui est installé dans les arbres du parc de l'Ehpad.

« Stand » au marché de Neuvic :

Le samedi 21 novembre, les personnels et une résidente ont tenu un stand au marché de Neuvic pour leur permettre de vendre leurs productions (objets de décoration pour Noël) fabriquées par nos résidents, les bénévoles et les personnels. L'argent récolté sera reversé à l'amicale des résidents afin de permettre des sorties, des spectacles...

Veillée énoisage :

Notre animatrice a organisé une soirée énoisage avec les résidents. Ils ont pu casser les noix en toute convivialité et la soirée s'est terminée par une bonne soupe à l'oignon.



Parce que l'animation constitue la clef de voûte du lien social en Ehpad, il est extrêmement important que nos résidents prennent du plaisir à y participer. Nous nous efforçons de créer du lien entre les résidents eux-mêmes.

Les résultats de l'évaluation externe font apparaître que l'établissement remplit globalement ses missions de manière satisfaisante (une volonté de garantir et de respecter les droits et les libertés individuelles et collectives des résidents, des qualités humaines et professionnelles des agents soucieux de prodiguer une prise en charge de qualité, des locaux bien entretenus...). Cependant, des actions d'amélioration sont également à prévoir dans notre plan d'amélioration qualité (protocoles, projets personnalisés ...).

LES PROJETS DE L'ANNÉE 2016

Comme annoncé en 2015, l'enjeu majeur qui se pose aujourd'hui pour l'Ehpad est de réfléchir et de réaliser un projet architectural de qualité afin d'améliorer les conditions d'accueil de nos aînés et les conditions de travail des personnels. Les résultats de l'évaluation externe mettent en exergue cet enjeu. Une étude de faisabilité et de pré-programmation sera donc réalisée durant l'année 2016.

Au nom des résidents et du personnel, je vous présente nos meilleurs vœux pour l'année 2016.

Mme Florence GADRAT-FALLERT, Directrice

Paroisse

Neuvic fait partie, avec 17 autres communes, de la paroisse Saint-Pierre Saint-Paul des rives de l'Isle. Cette dernière comprend 4 relais (Saint-Astier, Neuvic, Manzac et Razac).

L'équipe des prêtres a été en partie renouvelée le 1^{er} octobre 2015, le Père Emmanuel GRANGER ayant été nommé prier de la communauté des chanoines de Montbron (16). L'équipe actuelle est donc composée des Pères Jean-Paul HERVOUËT, Guy Rose et Roland Dauchez, chanoines réguliers de Saint-Augustin (Congrégation de Saint-Victor).



P. Jean-Paul (curé-moderateur)



Père Guy

Père Roland

La messe est célébrée à Neuvic :

- le mardi à l'église à 9h30 et le 2^e vendredi du mois à 10h30 à la Maison de retraite
- tous les dimanches (sauf le 2^e dimanche du mois) à 10h30 à l'église
- un samedi par mois au centre de Détention.

La messe est célébrée le samedi à 18h30 à Razac (sauf le 2^e samedi du mois) et le dimanche à 10h30 à Saint-Astier. Dans les autres villages, des messes sont célébrées aussi souvent que possible, notamment aux grandes fêtes (Rameaux, Pâques, Toussaint, Noël ou fête patronale).



Messe de rentrée au Boulodrome de Neuvic, septembre 2015



Une feuille mensuelle des Annonces paroissiales est à disposition au début de chaque mois dans les églises ; elle peut être envoyée sous forme numérique à ceux qui donnent leur adresse mail soit à la Maison paroissiale soit par courriel (*voir ci-contre*).

Pour tout renseignement (mariage, baptême, communion, confirmation, catéchèse, vie de la paroisse, ...) ou pour une demande d'entretien avec un prêtre, s'adresser à :

La Maison Paroissiale
18, place du 14 Juillet
24110 Saint-Astier

Une permanence est assurée du lundi au vendredi de 12h à 17h (sauf le jeudi) et du mardi au samedi de 10h à 12h.

Vous pouvez aussi :

- téléphoner au 05 53 54 11 66 (Maison paroissiale) ou 05 53 04 96 94 (Service communication)
- adresser un message par mail à : paroissecathopierrepaul24@gmail.com
- consulter le site de la Paroisse : www.pierrepaul24.catholique.fr ou www.abbaye-chancelade.com
- ou la page facebook : www.facebook.com/paroissecathostpierrestpaul24 (accessible à tous)

Les reconnaissez-vous?

École des filles de Neuvic - Année scolaire 1948-1949

Dirigée par mesdemoiselles Mary et Labbé, CP / CE

Enfants nés en 1942, 1943 et 1944 - Fête des écoles



L'équipe enseignante de l'école maternelle à l'occasion du départ à la retraite de Jacqueline et Cathy après respectivement 42 et 47 ans de service



De gauche à droite :

Reine Dodin, enseignante ; Catherine (Cathy) Le Guen, ATSEM ; Christine Vieillecroze, directrice ; Liliane Bouyssou, enseignante ; Françoise Mondary, enseignante ; Jacqueline Cassadour-Large, ATSEM ; Anne-Lise Raignier, enseignante ; Corine Presle, enseignante ; Marinette Duplan, enseignante ; Annie Guillemain, enseignante.

**Club de football de Neuvic
Année 1976-1977**



Haut de gauche à droite :
Michel Boissarie, Didier Coustillas, Jean-Jacques Cassadour, Francis Lacombe, Christian Vergnaud, Philippe Gay, Alain Maletterre, Pierre Bogdan

Bas de gauche à droite :
Jacques Large, Jean-Pierre Labracherie, Francis Bertrand, Jean-Luc Ronteix, Patick Soulier, Jean-Paul Daix.

Les noces de Diamant de Paul et Jeannine EYMERY



*Des noces de Diamant
pour Jeanine ASTARIE
et Paul EYMERY,
le 31 décembre 2015*

La vie des Associations

A.N.A.C.E

Association Neuvicoise d'Animation de Coordination et d'Entraide

Rue Arnaud Yvan de Laporte
Tél. 05 53 81 52 84 - Fax : 05 53 81 08 50.
Courriel : anace24@wanadoo.fr

N° SIRET : 311 889 919 000 16 - Association Autorisée par le Conseil Général pour l'aide à domicile des personnes âgées et handicapées. Agrément simple 1/AQU/ 29 Préfecture de région Aquitaine - Agrément SAP 311889919 Adhérent UNA

C'est mon choix : je veux vivre chez moi

Le secteur de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile marque actuellement un ralentissement dans l'évolution des effectifs salariés. Il connaît en effet des difficultés financières du fait d'un modèle économique largement socialisé.

Pour 2015, nous avons effectué plus de 50 000 heures en prestataire POUR DES ACTIVITES LIEES A L'ENTRETIEN DU LOGEMENT ET A L'AIDE A LA PERSONNE. Nous effectuons aussi de la garde d'enfants et de la prestation de confort pour les actifs.

Nous enregistrons encore une diminution du mandataire 13 000 heures

Mais nous espérons beaucoup pour 2016 puisque les députés viennent de voter une diminution des charges de 2 € au 01/12/2015 pour tous les particuliers employeurs. Depuis 2013, date à laquelle ce dispositif a été fortement réduit, les employeurs ont diminué les heures déclarées d'environ 5 % par an.

A travers cette mesure, nous devrions constater une reprise d'activités. La réduction fiscale de 50 % est maintenue

ACCOMPAGNEMENT VEHICULE

L'activité accompagnement aux transports a été importante en 2015. Les deux véhicules sortent pratiquement quotidiennement. Les utilisateurs apprécient notre présence et notre aide pendant toute la durée de la sortie. Il faut refaire les demandes à SORTIR PLUS pour les personnes âgées de plus de 80 ans. La mesure est reconduite Pour 65 euros, vous pouvez financer 21 heures par an.

REPAS A DOMICILE

Nous livrons une cinquantaine de repas tous les jours de l'année. Nous rappelons que ce service ne sera pas assuré par temps de neige ou de verglas. Il est donc impératif de prévoir des denrées de substitution. Les trois quarts des personnes déclarent souhaiter

rester chez elles. Lorsqu'on vieillit ou que l'on est touché par une diminution ou une perte de son autonomie, certaines tâches de la vie quotidienne sont plus compliquées à réaliser. Pour rester chez soi avec un maximum de tranquillité et de confort, le recours à une employée à domicile ou une auxiliaire de vie peut être une solution.

Une chaîne de soins et de services à domicile se déroule : NOTRE INTERVENTION DEVIENT INDISPENSABLE en partenariat avec d'autres acteurs.

Le but principal est de répondre aux besoins exprimés par le bénéficiaire.

AIDANTS FAMILIAUX

Un besoin tout aussi important : préserver les aidants familiaux. Venir en aide à un proche dépendant, malade ou handicapé peut être si dur que l'aidant arrive à un point de rupture. Il arrive vite au bord de l'épuisement physique et psychologique. Pour lui permettre de s'accorder un moment de répit, il faut qu'il s'entoure d'une équipe en capacité d'être un relais dans les phases aiguës.

SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe multidisciplinaire visant à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.

Ils ont pour but de préserver la meilleure qualité de vie possible pendant une grave maladie.

Les soins palliatifs aident les gens mais aussi les patients hospitalisés jusqu'à la fin de vie.

Ils peuvent être mis en place au cours de différentes périodes de la maladie. Ils sont associés à des traitements dont l'objectif est de guérir ou de ralentir l'évolution de la maladie.

L'accompagnement de la famille fait aussi partie des missions des soins palliatifs. L'équipe épaulé les familles dans leur parcours difficile face à la maladie touchant l'un des leurs.

Pour faire appel à cette structure, il faut une prescription médicale du médecin traitant car il est pleinement associé au processus comme les cabinets d'infirmiers et tous les acteurs qui gravitent autour du malade.

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

La CPAM souhaite renforcer la sensibilisation des personnes à risque sur la gravité potentielle de la grippe et sur l'importance de la vaccination comme moyen le plus efficace pour éviter les hospitalisations. La grippe est dangereuse avec des risques de complications graves et de décès

PAR GRAND FROID

Attention aux intoxications dues au monoxyde de carbone. Assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations et des appareils de chauffage.

Nous mettons beaucoup d'espoir dans la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Concrètement, les bénéficiaires de l'APA devraient pouvoir bénéficier de plus d'heures et d'une baisse substantielle de leur reste à charge.

LE GOUVERNEMENT PROMET

- une amélioration de l'accompagnement des Personnes Âgées,
- un soutien aux proches aidants et cela pour une application début 2016.

Nous espérons que ce projet de loi aboutira enfin.

ACCUEIL DE JOUR

Notre association qui gère la Résidence Arnaud Yvan de Laporte a toujours un ambitieux projet :

- Pouvoir accueillir des personnes pour rompre l'isolement et permettre à des familles de s'octroyer un moment de répit. L'accueil d'un proche ne doit pas provoquer un sentiment de culpabilité.

Des signes avant coureurs comme les troubles de la mémoire, de la pensée, du jugement, du langage, du comportement doivent alerter. La famille a besoin de trouver un RELAIS durant la journée : nous allons proposer ce service.

D'importants travaux de rénovation, de modernisation, de mise aux normes, dans la salle de la RPA, vont débuter en janvier financés en partie par une subvention de la CARSAT.

La CNSA, dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement à notamment pour ambition de conforter et de dynamiser les logements foyers rebaptisés "RESIDENCE AUTONOMIE", dans le but de prévenir la perte d'autonomie, dès l'apparition des premières fragilités.

Dans le cadre d'une délégation de gestion de l'enveloppe financière, la CNAV a lancé un appel à projets dans le but de soutenir les opérations d'investissement. L'ANACE a répondu à cet appel à projets et a reçu un avis favorable de la CARSAT.

Les personnes seront ainsi accueillies dans un cadre agréable, adapté. Nous allons solliciter le Conseil Départemental pour obtenir un financement de l'APA.

Nous organiserons des réunions avec les familles sur des thèmes divers et variés.

Le financement de la CARSAT va permettre aussi de réhabiliter les logements occupés par les Résidents avec comme objectif l'amélioration du cadre de vie, du

confort et de la sécurité.

Sur les vingt logements de la RPA, 19 sont occupés Le vingtième est un logement meublé.

LOGEMENT MEUBLE POUR UN ACCUEIL TEMPORAIRE

Ce logement est meublé pour répondre à un besoin de se loger dans l'urgence ou répond à un besoin de surveillance suite à une sortie d'hôpital par exemple. Du personnel de l'association peut intervenir.

Cet appartement peut héberger aussi des personnes qui souhaitent passer quelques jours dans notre commune. Il est ouvert à tous les publics. Pour réserver, il suffit de téléphoner à l'ANACE au **05 53 81 52 84**.

Notre Conseil d'Administration est très sensible aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes au quotidien. Le personnel administratif et d'intervention est donc mobiliser pour apporter la réponse la plus adaptée ou orienter vers le bon interlocuteur.

Nous avons beaucoup formé le personnel en 2015 car fin 2016, nous devons remettre un rapport au Conseil Départemental de la DORDOGNE. Ce rapport sera rédigé par un évaluateur extérieur. La validation de notre activité permettra de continuer à assurer nos services. Nous connaissons les contraintes d'absence de nos salariées pour partir en formation. Nous remercions tous nos clients pour leur compréhension et nous saluons le travail effectué par tout notre personnel.

Le Président et son Conseil d'Administration, le personnel vous souhaitent une très bonne année 2016.

CARTE CADEAUX

A toutes occasions, offrez ou faites vous offrir la carte cadeau de l'association. Elle est préfinancée d'un montant au choix et permet à celui qui la reçoit de bénéficier des services de l'ANACE.

DIALOGUE AVEC MARIE

Quelle aide vous apporte l'ANACE ?

« Tous les jours, mon repas est livré. C'est bon. Samuel et Sabine ont toujours le sourire et un mot gentil. Il y a des jours, je ne vois qu'eux. Une fois par semaine, c'est mon employée à domicile qui me rend visite, sans elle je ne pourrais pas aller faire mes courses. Même si j'achète peu, je vois du monde dans les magasins. Et puis, elle entretient mon logement. C'est important pour mes enfants qui sont loin, de savoir que je garde ce lien avec l'extérieur. Pour mon anniversaire, ils m'ont offert un pack cadeau ANACE, je l'ai utilisé pour faire tondre ma pelouse. Avec ces interventions, je peux vivre chez moi et je sais que je peux demander d'autres aides à l'ANACE si j'ai besoin. »

A.I. des deux vallées

L'association a pour but l'insertion et le retour à l'emploi par l'activité économique, de personnes rencontrant des difficultés particulières, sociales et/ou professionnelles, (demandeurs d'emploi de + d'un an, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes en difficultés, travailleurs handicapés).

Ces personnes sont donc mises à disposition chez des particuliers, collectivités, entreprises ou autres associations pour des missions ponctuelles ou régulières.

Nous intervenons pour des missions d'entretien de la maison, repassage, garde d'enfants de + de 3 ans, jardinage, bricolage, aide aux déménagements, entretien de sépultures ou manutentions diverses, sur le canton de la Vallée de l'Isle, et partiellement sur les cantons de St-Astier, Montpon-Ménésterol, Pays de Montaigne et Gurson et Périgord Central, (voir communes en détail, ci-joint).

L'association gère le suivi des missions mais aussi les tâches administratives liées aux salaires, et la facturation.

La déduction fiscale pour les particuliers utilisateurs est toujours possible sur présentation de l'attestation annuelle.

N'oublions pas de citer nos partenaires (financeurs, prescripteurs) : Direccte, Région, Conseil départemental, Pôle emploi, service emploi des mairies, Mission locale.

NEUVIC

Espace Solidarité Emploi - ZA Théorat

Tél. 05 53 81 37 46

9h-12h/13h30-17h30 (sauf le lundi matin)

MONTPON

Mairie de Montpon - rue Maréchal Joffre

Tél. 05 53 81 77 82

8h30-12h

Courriel : ai.deux.vallées@orange.fr

Fax 05 53 81 37 48

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus de renseignements.

SECTEURS D'INTERVENTION

Canton de ST-ASTIER

Grignols, Jaure, Manzac, Montrem, St-Astier, St-Léon/l'Isle

Canton de la VALLEE DE L'ISLE

Beauronne, Chantérac, Douzillac, Neuvic, St-Aquilin, St-Germain du Salembre, St-Jean d'Ataux, St-Sèverin d'Estissac, Vallereuil, Beaupouyet, Bourgnac, Les Lèches, Mussidan, Sourzac, St-Etienne de Puycorbier, St-Front de Pradoux, St-Laurent des Hommes, St-Louis en l'Isle, St-Martin l'Astier, St-Médard de Mussidan, St-Michel de Double

Canton de MONTPON MENESTEROL

Echourgnac, Eygurande et Gardedeuilh, Ménesplet, Moulin Neuf, Le Pizou, Montpon Ménésterol, St-Barthélémy de Bellegarde, St-Martial d'Artenset, St-Sauveur Lalande

Canton du PAYS DE MONTAIGNE ET GURSON

Carsac de Gurson, Minzac, Montpeyroux, St-Géraud de Corps, St-Martin de Gurson, St-Méard de Gurçon, St-Rémy sur Lidoire, Villefranche de Lonchat

Canton du PERIGORD CENTRAL

Beauregard et Bassac, Beleymas, Clermont de Beauregard, Douville, Eglise Neuve d'Issac, Issac, Montagnac la Crempse, St-Hilaire d'Estissac, St-Jean d'Estissac, St-Martin des Combes, Villamblard.

Ricochets



L'association Ricochets, anciennement ASCSN, a été créée en 1982 et œuvre dans le champ de l'insertion par l'activité économique sur le territoire de la vallée de l'Isle et du Ribéracois. Association loi 1901 reconnue d'utilité sociale, elle est conventionnée par la Direccte (direction régionale des entreprises) et est financée par de nombreuses collectivités (communes, Conseils régional et départemental, Etat, fonds social européen).

Elle gère ainsi deux chantiers d'insertion : la Bobine, un service textile qui tient sa boutique à l'hôtel des entreprises de Neuvic, et le service environnement qui travaille à l'entretien des espaces verts et ruisseaux des collectivités.

Par ces deux chantiers d'insertion, c'est un véritable accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies en leur donnant un contrat

de travail à temps partiel et une aide à la construction d'un projet professionnel.

La structure salarie une quarantaine de personnes à l'année : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, des minima sociaux ou jeunes peu qualifiés, ainsi que 5 salariés permanents.

Après une année 2014 marquée par des licenciements économiques, Ricochets a bien rebondi en 2015 en trouvant de nouveaux débouchés et projets alliant insertion et développement durable. Le service environnement a montré la voie dès janvier en démarrant un projet de démantèlement à la déchèterie de Neuvic. À travers cette initiative, ce sont des tonnes de déchets tout-venant qui au lieu d'être enfouies seront revalorisées à travers les filières de recyclage. Outre l'obtention de nouveaux marchés avec la Véloroute voie verte

ou encore la société Dordogne Habitat, le service Environnement finalise un partenariat avec le service cartographie de l'agence technique départementale (ATD) pour l'accompagner dans des missions de géolocalisation des sentiers de randonnée ou encore de cimetière. Le service textile, la Bobine, n'en est pas moins en reste. Elle continue son partenariat avec la boutique de créateurs de Périgueux Bulle d'autres Choses et travaille désormais en collaboration avec le réseau de collecte textile Le Relais. La visite du préfet d'arrondissement Jean-Marc Bassaget à l'occasion de la Commission départementale de l'insertion par l'activité économique en juin au centre multimédia a offert un beau coup de projecteur sur le savoir-faire des Bobinettes, qui devrait bientôt pouvoir investir les administrations publiques locales à travers la création d'un réseau de collecte de vêtements.



L'année s'est par ailleurs finie en beauté avec la participation à une boutique éphémère tout le mois de novembre à Périgueux, portée par le Collectif Relais d'Insertion Dordogne (CORIDOR).

Au-delà de ses chantiers d'insertion avec la Bobine et le service Environnement, il ne faut pas oublier que l'association Ricochet(s) consacre une bonne partie de son temps et de son énergie à former les salariés qui passent entre ses murs. Car une des conditions essentielles au retour à un emploi durable, c'est l'actualisation des savoirs dans un contexte de marché dégradé et d'économie de la connaissance. L'association fournit ainsi des formations de base (remise à niveau en français), des formations transversales (informatique, SST) et prépare à la recherche d'emploi et au travail (atelier d'entretien d'embauche, compte personnel de formation).

Découvrez-en plus sur l'histoire de nos employés et de leur travail sur le site internet de Ricochets : www.ricochets-asso.fr

Hôtel des entreprises Neuvic

Notre service "la Bobine" vous propose :

- du **prêt-à-porter** pour homme, femme, enfant, du linge de maison, des accessoires
- des **créations** issues de notre atelier couture (protège-agenda, trousse, pochettes, tabliers, sacs, linge de maison)
- un **service de repassage** (14 € la panier)
- un **dépôt pressing**
- la **création et location de costumes**
- des **articles de mercerie et loisirs créatifs**.

Horaires d'ouverture :

Mardi	10h-12h30 et 13h30-17h
Mercredi	10h-12h30 et 13h30-17h30
Vendredi	10h-12h30 et 13h30-17h
Samedi	10h-12h30



Une carte d'adhésion annuelle (1 €) est délivrée lors du premier achat.

Sur le même site et sur ces créneaux, vous pouvez apporter vos dons. Merci.

En venant nous rendre visite, vous ferez un geste pour l'environnement (réduction de la mise au rebut d'articles ré-employables) et un geste pour la création d'emplois en milieu rural.

Service environnement

Ce service propose aux collectivités territoriales et aux entreprises, en vue de l'insertion des demandeurs d'emploi, des travaux d'entretien et d'aménagement des espaces verts, des forêts, des sentiers de randonnées et des ruisseaux. Il réalise désormais des travaux de démantèlement en déchèterie.



Nos prestations :

- Entretien des espaces verts des communes de Neuvic, Montrem, Saint-Astier et du Parc Botanique de Neuvic.
- Entretien des sentiers de randonnée pour la Communauté de communes Isle Vern Salembre et la commune de Montrem
- Entretien des espaces verts pour la communauté de communes du Mussidanais (ZA des Lèches) et la commune de Mussidan
- Entretien des espaces verts pour l'entreprise Interspray de Neuvic ou encore Dordogne Habitat
- Démantèlement à la déchèterie de Neuvic.

PENSEZ AUX COPEAUX DE BOIS POUR COUVRIR VOS MASSIFS

Issus de bois blancs de la vallée de l'Isle, ils étouffent les herbes sauvages, maintiennent l'humidité du sol, améliorent l'aspect de vos massifs et enrichissent le sol.

Tarifs : 4,50 € le sac de 50 litres (sac consigné à 0,30 €) - 40 € les 10 sacs ou en vrac 73 € le m³

Possibilité de livraison à domicile sur un rayon de 20 km maximum.

Administrateurs

Fabienne RAYNAUD, présidente ; Martine LECHELLE, secrétaire ; Béatrice GUILLAUMARD, secrétaire adjointe ; Paul MARIUZZO-RAYNAUD, trésorier ; Didier HELION,



trésorier adjoint ; Marc HAGENSTEIN pour le Syndicat de l'Isle, Fabienne PRIOSET, Isabelle PICHARD, Jean-Michel RAYNAUD, Carine DUGOULET, Christiane FAURE, Christine FOLGADO, Emilie AMPE, et Robert CROIZIER pour la Tresse, membres.

La démarche et les services de l'association vous intéressent, vous souhaitez agir de manière solidaire, ou vous êtes à la recherche d'un emploi et éligible au contrat unique d'insertion contactez-nous :

RICOCHETS

ZA de Théorat - Espace solidarité emploi

Tél. 05 53 81 63 06

Courriel : contact@ricochets-asso.fr

Site internet : www.ricochets-asso.fr

Association RE-VIVRE

A la fin de l'année 2015 ! Quel a été notre ressenti ?

Pour certains peut être l'impression de se retrouver dans une sorte de tourbillon (déjà la fin de l'année et pourtant nous n'avons pas vu le temps passer). Pour d'autres ce fut peut être le temps de la réflexion sur des sujets que l'on voudrait occulter, mais qui nous concernent tous comme le don d'organes.

Il faut savoir qu'en 2015, 612 personnes ont perdu la vie faute de don d'organes et que 20150 personnes attendent d'être greffées.

Perdre un être cher n'a pas de sens (on aurait voulu

être à sa place), puis vient très vite la demande de prélèvements d'organes, peu de temps de réflexion pour prendre cette terrible décision qui sauvera des vies ou améliorera le quotidien de certains malades (plus de dialyse tous les 2 jours pendant 4h).

Lorsque nous lisons cet article, nous nous dirons que nous sommes tous concernés et en même temps, que ferions nous dans une telle situation ?

Mes vœux les plus sincères pour une bonne santé pour 2016

Yves Marchand, Lucienne Cantarelli

Don du sang

Pour nous une collecte réussie, c'est une collecte qui, à la fois satisfait la demande des hôpitaux et respecte le donneur et son geste bénévole. 6 collectes en 2015; 326 donneurs se sont présentés, félicitations et merci à tous !

Plus de la moitié des produits sanguins est utilisée par les services de cancérologie et d'hématologie. Les patients ont donc besoin de transfusions régulières de globules rouges et de plaquettes.

Le sang étant un élément pour lequel il semble n'exister aucun substitut, les malades ne peuvent compter que sur les donneurs de sang bénévoles. Il faut donc fidéliser les donneurs occasionnels, recruter de nouveaux candidats et mettre tout en



œuvre avec l'établissement français du sang (E.F.S.). Tous les moyens pour leur donner l'envie de venir sur les collectes, c'est désormais un enjeu majeur de santé publique.

Puissent ces quelques lignes renforcer au sein de notre amicale un esprit d'ouverture et d'innovation pour interpeller les jeunes. Puissent ces quelques lignes nous persuader tous que «**c'est en donnant ... que l'on reçoit...**»

Donner son sang en toute sécurité c'est:

- Etre en bonne santé,
- Avoir entre 18 et 70 ans révolus
- Ne pas être à jeûn
- Répondre avec sincérité à toutes les questions lors de l'entretien médical qui précède le don.

L'amicale de NEUVIC bouge et s'informe. Trois d'entre nous ont assisté au congrès à Lacanau les 8-9-10 mai 2015, ont participé à l'Assemblée Générale à Saint-Cyprien le 24 octobre 2015.

L'assemblée générale a eu lieu le 13 novembre 2015 à Neuvic-sur-Isle, en présence de Mme Paulette Doyotte, représentant M. Le Maire de Neuvic, M. Alain Darcos, représentant la présidente départementale, Mme le Docteur Amat, responsable de l'EFS de Périgueux.

De gauche à droite :



M. Bernard HUET, trésorier, Mme AMAT, médecin au Centre de Transfusion, M. Alain DARCOS, représentant l'Union Départementale, Mme Odile ROBERT, présidente sortante, M. Bernard Anceret, Président de l'Amicale de Mussidan, Mme Véronique GOBERT, secrétaire.

A notre grande satisfaction le Conseil d'administration s'est enrichi de nouveaux membres, dont le Président M. Jean-Paul PONDVILLE en remplacement de Mme Odile ROBERT.

Grâce à ses pionniers l'amicale est toujours en place.



Jeannine Wojdala a reçu la médaille de Officier du mérite du Sang lors de l'Assemblée Générale de Saint Cyprien le 24 octobre 2015.

Récompensant le mérite du sang pour son dévouement exemplaire.



Pour 2016, 5 collectes au club house du rugby de 15 à 19h

**26 janvier - 24 mai - 2 août - 11 octobre
20 décembre**

Dernière minute :

La France vient de vivre des heures sombres avec des attentats qui ont causé de nombreuses victimes et un grand nombre de blessés graves. Grâce à ses stocks satisfaisants, l'EFS a pu fournir en urgence les produits sanguins nécessaires aux soins des blessés. Dans un élan de générosité sans précédent, des donneurs de sang franciliens, ou d'ailleurs, se sont présentés en grand nombre dans les centres de prélèvement de Paris provoquant une saturation et un blocage.

L'EFS, dans le cadre de la garantie de l'autosuffisance, devra dès lundi 16 novembre 2015 reconstituer ses stocks. C'est pourquoi j'invite celles et ceux qui seront concernés par l'organisation de collectes mobiles à mobiliser les donneurs selon les besoins notifiés par l'EFS.

Nous donnons notre sang et vous ?

Bureau :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| Président : | Jean-Paul PONDVILLE |
| Vice-présidente : | Odile ROBERT |
| Secrétaire : | Véronique GOBERT |
| Secrétaire adjoint : | Jean-Michel ROUMANIE |
| Trésorier : | Bernard HUET |
| Trésorière adjointe : | Jeannine WOJDALA |

Restos du Cœur

Tél. 05 53 80 59 07

La 31^e campagne d'hiver des Restos a commencé. Les bénévoles et leur responsable, Christian Thébault, restent motivés et mobilisés pour accueillir, inscrire et aider les plus démunis, à l'Espace Solidarité Emploi, dans la zone de Théorat à Neuvic.

L'aide alimentaire distribuée chaque vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, est composée de légumes et fruits frais et en conserve, de féculents, de produits surgelés (poisson, viande), de produits lactés (lait, fromage, yaourts), d'œufs, de pain, de desserts, ce avec la participation des commerçants de Neuvic que nous remercions encore. Une aide particulière est assurée aux bébés.

Un vestiaire modeste, que chacun peut alimenter, est gracieusement mis à la disposition des bénéficiaires.

Si vous êtes intéressés (ées) pour nous aider en tant que bénévole d'un jour, par exemple pour une action ponctuelle, ou pour plus de temps, n'hésitez pas à venir nous rencontrer ou nous appeler.

En plus des bénévoles, l'action des Restos est rendu possible grâce à la mairie de Neuvic qui nous prête le local et participe au transport des denrées en provenance de Périgueux, transport partagé aussi par les mairies de Razac, Saint-Léon et Sourzac. Nous les en remercions vivement.

Nous adressons aussi tous nos remerciements :

A l'association « Neuvic Anim » et tous ses bénévoles qui nous a fait un don très généreux en novembre der-



nier, ce qui nous a permis, entre autres, d'améliorer le contenu de nos repas distribués pour les Fêtes de fin d'année.

Au collège Henri Bretin qui a organisé une course de parrainage en juin dernier et nous a remis un chèque important grâce à la participation active des élèves.

Après une première édition 2015 réussie, le **prochain Gala des Restos est fixé au vendredi 25 mars 2016 au Centre Multimédia.**



Secours Catholique

Espace Solidarité Emploi - Zone de Théorat

Les bénévoles du Secours Catholique de Neuvic sont à la disposition des familles en situation de précarité. L'accueil des familles est ouvert tous les jeudis de 13h30 à 16h30 afin d'apporter un suivi et une aide morale, de donner une aide ponctuelle aux familles après étude de leur situation.

La fripe est ouverte à tout public, le jeudi et vendredi de 13h à 16h30.

La boutique est un lieu convivial où l'on peut choisir et essayer librement des vêtements adultes et enfants. Les bénévoles organisent deux grandes braderies au printemps et en été, très attendues par le public.

Nous faisons appel aux dons afin de réapprovisionner la fripe. Ces ventes sont transformées en aide financière aux plus démunis.

Tous textiles sales et déchirés ou jouets abîmés doivent être déposés à la déchetterie.

L'équipe des bénévoles remercie particulièrement monsieur le maire et tous les services de la commune de Neuvic pour leur aide ainsi que le comité des fêtes « Neuvic Anim » pour son don.

Contact :
Arlette
TRABALLONI
Tél. 05 53 81
32 68

Très bonne
année à tous !



Croix Marine

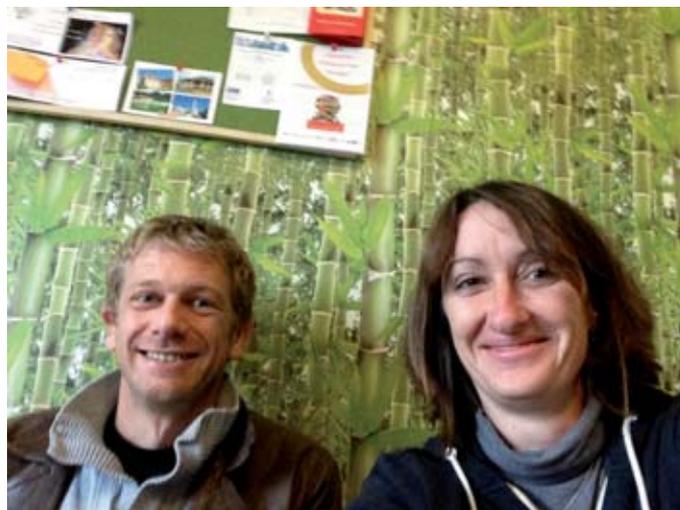
Ouverture d'un nouveau service

Depuis le 2 décembre 2015, le groupe d'entraide Mutuelle (GEM) de Neuvic a ouvert ses portes. Ce service est financé par l'Agence Régionale de la Santé et parrainé par l'Association Croix Marine Dordogne. Il est situé **20, rue Jean Guinier** et les personnes sont accueillies du **lundi au vendredi de 9h30 à 17h00**, par Magali MOURET et Clément REBIERE, deux animateurs.

C'est un lieu convivial de rencontre et de partage, permettant l'écoute, l'échange et l'aide mutuelle dans le but de rompre avec la solitude et favoriser le lien social.

Dans cette association, les personnes sont actrices du projet, elles participent à son organisation avec une fréquentation libre, au rythme de chacun.

Elles peuvent choisir les activités et créer, chaque fin de mois, le programme mensuel avec le groupe. Elles peuvent aussi tout simplement venir pour rencontrer du monde, lire le journal ou boire une boisson chaude.



L'activité de ce service a débuté par les idées déco ainsi que du bricolage. Tout au long du mois de décembre, les animateurs ont proposé des activités créatives, manuelles mais également des ateliers culinaires pour le plus grand plaisir de tous.

N'hésitez pas à rendre visite aux animateurs, ils seront ravis de vous faire visiter les lieux et vous expliquer le fonctionnement de ce nouveau service.

Neuvic Anim' - Comité des fêtes

L'année 2015 a été une très bonne année : toutes les animations proposées ont été de belles réussites.

En février, au centre multimédia, Jean-Pierre DUPIN est venu présenter « Le Grand Truc », un spectacle humoristique sur la chasse à la palombe.

Le 18 mars, Carnaval a vu les enfants de la maternelle, du primaire et de l'IME (ainsi que de nombreux parents et grands parents) former un joyeux cortège dans les



rues de Neuvic. Après avoir été condamné, Pétassou a été brûlé et ensuite tout le monde s'est retrouvé sous la halle pour un goûter en musique (gâteaux faits par les bénévoles). Le concours organisé à cette occasion a vu de très nombreux gagnants remporter de jolis lots offerts par le comité des fêtes.

Le 24 mai, le vide grenier de Pentecôte, avec ses 150 exposants dans les rues de Neuvic, a amené un flot ininterrompu de visiteurs toute la journée.

Le 27 juin, après un loto qui a concerné 350 personnes, la compagnie Equinoxe (originaire de Nîmes) a présenté un **superbe spectacle gratuit** pendant 2h30. Des chorégraphies magnifiquement orchestrées, des interprétations passionnées ont fait revivre « Le Temps des Copains – Les Années 60 », beaucoup se souviendront longtemps, entre autres, de l'interprétation de « l'Aigle Noir » de Barbara : des frissons parcourent l'assistance. Merci Gérard VENDRAME, merci les artistes d'Equinoxe pour cette ambiance endiablée.



A la fin du spectacle,

les bénévoles de NEUVIC ANIM' (costumés à la mode des années 60) ont rejoint les artistes sur la scène et, là, un millier de personnes s'est levé et a ovationné artistes et bénévoles : un moment inoubliable pour ceux qui ont permis le bon déroulement de cette soirée.

Et, enfin, **le 2 août, la Bourse aux Armes**, ses 90 exposants, son camp militaire des années 40, ses 1 800 visiteurs ont fini une année exceptionnelle à bien des égards.

En effet, comme annoncé au public lors de ces manifestations, Neuvic Anim' – Comité des Fêtes a cessé son activité. Une assemblée générale extraordinaire a prononcé la dissolution de l'association à la quasi-unanimité (1 vote contre. 1 abstention).

Pendant 12 ans, l'équipe en place a assuré de nombreuses animations (entre 8 et 10 par an) et a organisé 10 spectacles gratuits et cela en autofinancement, sans subvention des collectivités locales.

Les biens de l'association ont été répartis de la façon suivante :

- Le gros matériel (structures toilées, buvettes) a été donné à la commune de Neuvic.
- Le petit matériel, friteuses, plancha, cafetières, etc. a été confié à la Boule Neuvicoise qui pourra le mettre à la disposition des associations.
- 7 200 € remis à la section Amicale Laïque de l'école primaire pour l'installation dans chacune des



9 classes d'un ordinateur, d'un visio-projecteur et d'un tableau blanc.

- 3 000 € à la section Amicale Laïque de l'école maternelle pour l'achat de matériel pédagogique.
 - 4 000 € pour le Secours Catholique de Neuvic
 - 5 000 € pour les Restos du Cœur de Neuvic.
 - 6 000 € pour le nouveau Comité des fêtes de Neuvic.
- Les bénévoles de Neuvic Anim' ont été heureux pendant ces 12 années de voir que les manifestations ont toujours suscité l'adhésion d'un très large public. La reconnaissance, les remerciements, les marques d'affection nous ont énormément motivés.

Et c'est avec un gros pincement au cœur, eu égard aux circonstances, mais avec le sentiment du devoir accompli que les bénévoles remercient tous ceux qui, un jour ou l'autre, leur ont apporté aide et soutien.

Le nouveau Comité des Fêtes de Neuvic

François ROUSSEL et le Conseil municipal remercient vivement Neuvic' Anim pour leurs années passées à animer diverses fêtes et animations appréciées par tous.

La municipalité continuera comme par le passé à apporter une aide importante en moyens matériels et humains, en particulier pour la Bourse aux Armes dont la renommée dépasse largement les limites de notre département et en fait la première manifestation du grand sud ouest dans sa catégorie.

Un nouveau Comité des Fêtes a vu le jour dans notre commune lors d'une assemblée générale constitutive le 5 décembre 2015 pour remplacer l'ancien Comité des Fêtes récemment dissout.

Son bureau est constitué de Franck Dupreuilh président, de Karine Jamier secrétaire, d'Alain Aiguebonne trésorier et de Lydie Grellier trésorière-adjointe.

A défaut de pouvoir vous présenter un bilan et pour effectuer une transition entre l'ancien comité et le nouveau, permettez-nous de recopier du bulletin municipal de l'année dernière, les dernières lignes de l'article rédigé par l'équipe de Neuvic' Anim, pour vous donner les

sentiments qui habitent la nouvelle équipe : « *Merci à vous, qui chaque fois, venez très nombreux à nos manifestations : cela nous encourage à continuer même si c'est parfois "sportif" !* »

- **Venez très nombreux**, car bien évidemment vous êtes les premières personnes à qui s'adressent ces manifestations.

- **Sportif**, cela le sera sans les « anciens » sur qui nous comptons les premiers temps pour nous apporter leur expertise même si nous devons reconnaître qu'ils ont bien mérité du repos.

- **Continuer, bien-sûr !** Comment imaginer un village sans Comité des Fêtes ? Nous poursuivrons donc les actions et avons déjà planifié pour cette nouvelle année : le Carnaval des enfants, 2 vide-greniers et la traditionnelle Bourse aux Armes qui permet à elle-seule de faire rayonner notre village au-delà de notre département.

En espérant compter sur votre présence comme spectateurs ou encore mieux comme bénévoles, nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Pour toute information, vous pouvez nous contacter :

Comité des Fêtes de Neuvic
Hôtel des entreprises - ZA Théorat – 24190 Neuvic.

Franck Dupreuilh : Tél. 06 72 89 90 94
Courriel : comitedesfetes.neuvic24@gmail.com



Chorale Amitié Musicale

Notre chorale existe depuis 1993. Depuis 2007, elle est dirigée par Morag Hamilton avec talent et bonne humeur. Nous sommes une trentaine de choristes. Notre répertoire allie différents styles : classique, chants sacrés, mais aussi folklore et variétés.

L'année dernière, nous avons chanté en différents endroits : église de Ribérac avec le guitariste Dan Jones, concert de Noël à Neuvic, animation à St-Astier pour le 1^{er} soir des illuminations de Noël, concerts à Périgueux et Coursac en faveur de Rétina (rencontre de plusieurs chorales), soirée rencontre chorales, soirée au profit des Restos du Cœur au Centre multimédia de Neuvic, soirée Irlandaise avec musiciens au club house du rugby.



Si vous aimez chanter ou si vous avez des talents de musiciens (piano, guitare...) venez nous rejoindre, le jeudi soir (19h15/21h30) rue Arnaud Delaporte. Vous serez les bienvenus !

A tous, la chorale souhaite une bonne année 2016 !

Arlette Traballoni 05 53 81 32 68
Morag Hamilton 05 53 80 04 85

Banda « Los Campanéros »

La banda « Los Campanéros » a été créée en mai 1986 à Neuvic.

Celle-ci évolue déjà depuis plus de 29 ans tout en résistant aux fluctuations de l'air du temps. C'est toujours avec autant d'enthousiasme, et avec une poignée de passionnés, qu'elle maintient une réputation dans le département et ceux limitrophes. Oh que oui, la Banda « Los Campanéros » a du talent et de la générosité !

Si le talent demande des qualités innées, il y a besoin d'innombrables répétitions, d'efforts individuels et collectifs, sous la baguette amicale de Nicolas et Boris BREME pour amener la banda à un très bon niveau musical. Merci aux jeunes musiciens qui apportent eux aussi énormément au groupe.

La générosité, c'est d'abord l'amitié et le dévouement

pour toutes les causes où la fête bat son plein. Je remercie la municipalité ainsi que tous les acteurs qui contribuent au succès de la banda.

La Banda « Los Campanéros » se réunit tous les mardis soirs à partir de 20h30 à la salle de l'ancien collège. Toutes les personnes qui aiment la musique et veulent rejoindre le groupe peuvent nous contacter au :

06 78 76 38 56 ou 07 86 63 00 39

Je terminerai juste par ces quelques mots : la bonne mentalité des musiciens permet au groupe d'évoluer, tout en cultivant certaines valeurs : bénévolat, tolérance, goût de l'effort, respect. Tout cela, sans se prendre pour meilleur que son prochain ni se prendre au sérieux mais en respectant les bases élémentaires.

Le Président, Patrick BRUNAUD

Club de modélisme NCPC

Cela fait 3 ans maintenant que les locaux municipaux qui accueillent le club de modélisme NCPC à Planèze sont en travaux de remise aux normes. En attendant, un local voisin a été prêté aux membres des sections Train miniature et Slot (circuit de voitures électriques pilotées par poignée) pour continuer leurs activités.

Section SLOT : Cela permet donc aux pilotes de voitures à l'échelle 1/32^e de continuer à s'entraîner chaque troisième samedi du mois afin de disputer le championnat régional du Sud Ouest. Cependant, le début des travaux, envisagé pour le premier semestre 2016 par la municipalité, devrait permettre aux membres du NCPC de reprendre leurs activités dans de bien meilleures conditions, et d'organiser comme il y a quelques années des rencontres de niveau européen comme les fameuses "24 heures de Neuvic", course par équipes sur 24 heures en relais à l'image des 24 heures du Mans... à l'échelle 1/32^e !

Il est possible de rejoindre le club et de s'essayer au pilotage d'un bolide, une voiture et une poignée seront aimablement prêtées par les organisateurs pour découvrir cette activité ludique, que l'on ait 10 ans ou que l'on soit retraité...

Section TRAIN : Les passionnés de trains miniatures à l'échelle HO se retrouvent chaque dimanche matin dans les locaux provisoires du club. Il est possible de les y rejoindre en se rendant au 25, route du Grand Mur à Neuvic (à côté de la déchetterie).

Renseignements au 06 21 79 00 74



Ateliers Neuvicois

Créés en 1991, les activités de l'association se sont diversifiées. Décorations d'objets en bois, décorations de Noël, marqueterie, tableaux en 3D, bijoux, peinture sur soie, sur verre etc.

Une animation tricot, beaucoup plus importante s'est ajoutée aux ateliers.

Nous travaillons pour nous, mais aussi pour le club qui organise une exposition vente, tous les ans, début décembre pour acheter et renouveler le matériel.

Les réunions ont lieu tous les vendredis après-midi de 13h30 à 17h, salle de la rue Arnaud Yvan Delaporte.

Les ateliers sont ouverts à tous et à toutes. Vous serez les bienvenus !

Pour plus d'informations :

Marise GREGIS
Tél. 05 53 81 53 68



Société colombophile

Association Le Pigeon voyageur de Neuvic-Vallereuil-Sourzac

Quelques chiffres pour vous donner un aperçu de ce qu'accomplissent ces athlètes de haut niveau que sont les pigeons voyageurs :

En 2015 après 1 mois d'entraînement : 1 730 pigeons ont volé sur 19 concours du 5 avril au 26 juillet, certains ont parcouru au total 6 340 km dont le vol le plus éloigné partait de Dunkerque, à près de 700 km à tire d'ailes... pour ceux qui sont revenus ; hélas comme chaque année certains ne sont pas rentrés dans leurs colombiers.

Nous invitons tous ceux qui le souhaitent de venir assister à la mise en loge (enregistrement et mise en cage) des pigeons généralement chaque samedi matin dans le bourg de Sourzac au local situé à l'ancienne école des Sœurs.

Vous pouvez également profiter d'un lâcher de pigeons sur demande lors d'une occasion festive : mariage, anniversaire,... S'adresser à la mairie de NEUVIC qui transmettra.....



Scrabble

Le club de scrabble, section du Trait d'Union fonctionne tous les samedis de l'année de 14h à 17h30 dans un petit local à l'arrière des bureaux de l'ANACE.

Nous jouons dans la formule club c'est-à-dire "duplicate". Tous les joueurs ont le même tirage de lettres. Le meilleur mot est retenu, chacun fait le compte de ses points et se mesure ainsi au meilleur compte final. Il n'y a rien à perdre, rien à gagner, sauf un agréable moment entre amis et un salutaire remuement de méninges !

Anne ANDRES, 05 53 08 18 94

Gisèle LIBOUTET, 05 53 81 97 37



Comité de Jumelage

Depuis l'Assemblée générale de fin novembre 2014, notre but était de préparer la venue de nos amis anglais, traditionnellement en mai, pour la 36^e rencontre.

Plusieurs réunions ont rassemblé la majeure partie des 50 adhérents neuvicois pour cette préparation et nous étions tous prêts le 13 mai pour accueillir à BERGERAC-ROUMANIERES les 27 membres du Comité anglais venus nous rendre visite dont Mathilda, âgée de 3 mois et qui, nous l'espérons, reprendra le flambeau du jumelage pour le porter haut pendant de nombreuses années !!

Nous avons eu le plaisir de leur faire découvrir le Moulin aux Iris (350 variétés !) près de Cancon, puis deux champs de roses anciennes chez Monia à MONESTIER servant pour la distillation de l'eau de rose.

Après un pique-nique dans l'une des salles du château de Saussignac prêtée aimablement par M. le Maire de



Mathilda dans les bras de maman au milieu des iris

cette pittoresque bourgade, nous avons visité le vignoble et les caves du château COURT LES MUTS à RAZAC de SAUSSIGNAC, visite et dégustation bien sûr... avec les propriétaires, M. et Mme SADOUX, qui ont répondu très gentiment à toutes les questions posées.



Visite du Château COURT LES MUTS à RAZAC de SAUS-SIGNAC



M. ROUSSEL, maire, Mme DELAMARCHE, Mme NICOT, Présidente du Comité Anglais lors du repas de gala.

La dégustation de truites à la pisciculture de Douzillac, la soirée « crêpes à toutes sauces » et le repas de gala gastronomique au restaurant le RIVE GAUCHE, ont complété l'accueil particulièrement apprécié par nos amis anglais.

Ce sera très difficile de faire aussi bien en 2016 !! a dit le Président Colin FOLLETT dans son discours d'au-revoir. Nous serons effectivement en Angleterre du 30 avril au 5 mai prochains et déjà 25 membres neuvicois ont confirmé leur participation à ces retrouvailles amicales.



Les deux comités Franco-Anglais réunis

Association des Anciens Combattants

COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2015

31 janvier : Assemblée générale de notre association. Après lecture du compte rendu de l'année écoulée, les rapports financiers ont été adoptés à l'unanimité. Le bureau a été reconduit dans son intégralité. L'Assemblée générale se termina par le pot de l'Amitié.

12 avril : Le Congrès départemental s'est déroulé à Ribérac avec une forte représentation de la Section de Neuvic.

8 mai : La cérémonie commémorative du 8 mai 1945 a commencé au Monument des fusillés à Théorat par un dépôt de gerbe, suivi d'une minute de silence et des sonneries (chant des Partisans et Marseillaise).

Ensuite, les Autorités Civiles et Militaires précédées des Porte-drapeaux, accompagnées des représentants d'Anciens Combattants et de la population Neuvicoise, se sont rendus au monument (place Eugène Leroy). La cérémonie solennelle débuta par le salut au Drapeau, suivi de la lecture des Messages de l'UFAC, par Melle Ophélie CHASTANET – sapeur-pompier – et celui du Secrétaire d'Etat aux A.C, par M. le Maire de Neuvic, François ROUSSEL.

Puis, ce fut le dépôt de gerbes effectué par Messieurs le Maire de Neuvic et, le Président des A.C suivi de la sonnerie « Aux Morts », de la minute de silence et, d'une vibrante Marseillaise.

Pour terminer, Roger PETIT, Président de la société Colombophile de Neuvic procéda à un lâcher de pigeons sous les applaudissements du public.

Après avoir remercié les porte-drapeaux, M. le Maire, reprenant la parole, remercia également la population et, la convia au pot de l'Amitié offert par la municipalité.

18 juin : Réunis au Monument aux Morts de Théorat, nous avons écouté avec émotion la lecture de l'Appel du 18 juin, en présence des porte-drapeaux, des anciens Combattants, Résistants et d'une large participation de Neuvicois.

14 juillet : Comme tous les ans, la fête Nationale a été dignement commémorée par la présence d'une foule très importante de Neuvicois.

Le défilé formé à la Mairie et composé des Autorités Civiles et Militaires, précédé des porte-drapeaux, s'est rendu au monument aux morts place Eugène Le Roy.

Après le salut au drapeau, M. le Maire de Neuvic prit la parole et retraça une partie de la carrière de Paul EYMERY, Maître de cérémonie, le faisant Citoyen d'Honneur en lui remettant le médaille de la ville de Neuvic.

Ensuite, M. le Maire lut le message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et procéda à un dépôt de gerbe, suivi d'un hommage aux Morts et de la Marseillaise clôturant ainsi la partie solennelle de cette cérémonie.

Enfin, après le traditionnel lâcher de pigeons, M. le Maire remercia la population et la convia au pot offert par la municipalité.

27 juillet : Participation d'une délégation composée des porte-drapeaux, des Anciens Combattants à la cérémonie commémorative des Martyrs de la Résistance au monument aux Morts d'Espinasse à St-Germain du Salembre.

21 août : Grand rassemblement d'Anciens Combattants, Résistants, des porte-drapeaux à la stèle des fusillés de la Résistance à Théorat, en présence de M. le Député, M. le Maire de Neuvic, des Autorités Civiles et Militaires et d'une assistance nombreuse de Neuvicois. Après le salut au drapeau, un dépôt de gerbe, le Chant des Partisans et la Marseillaise clôturèrent cette cérémonie. Un vin d'honneur offert par la municipalité a été servi au bar du Vénus.

30 août : Agréable journée en hommage à notre sympathique et plus âgé de nos adhérents (ancien P.G) Pierre VENTANDOU. Après avoir reçu un mois plus tôt, la médaille du Mérite Fédéral des anciens Combattants, Pierre et son épouse ont tenu à rassembler de nombreux Salembrais ainsi qu'une délégation d'anciens Combattants, dont le Président Claude DURIEUX, pour fêter ses cent ans.

A cette occasion, M. le Maire de Saint-Germain lui a remis le trophée d'Honneur de la Commune, et a son épouse, un panier gourmand et un bouquet. Et tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié, en

souhaitant longue vie à Pierre et à son épouse.

11 novembre : Formation du cortège puis défilé pour le monument aux Morts place Eugène Le Roy, précédé des porte-drapeaux accompagné des Autorités Civiles et Militaires, d'une importante délégation d'Anciens Combattants, et d'une nombreuse assistance de Neuvicois. Hommage aux morts de la Grande Guerre à l'occasion du 97^e anniversaire de l'Armistice par le salut au drapeau. Puis ce fut la lecture des messages de l'UFAC par Melle Ophélie CHASTANET et celui du Secrétaire d'Etat aux A.C par M. François ROUSSEL, maire de Neuvic. Après un dépôt de gerbes par M. le Maire de Neuvic et, le Président des Anciens Combattants, la sonnerie aux morts suivie d'une minute de silence et enfin l'Hymne National, clôturèrent cette cérémonie.

Les autorités civiles et militaires remercièrent les porte-drapeaux et, enfin M. le Maire de Neuvic, après avoir remercié la population, la convia au pot de l'amitié offert par la municipalité à la salle du Sourire.

Les Anciens Combattants se retrouvèrent à la salle de la RPA pour le banquet traditionnel.

5 décembre : Cérémonie au Monument aux Morts de Coursac en présence des Autorités Civiles et Militaires et, de M. le Préfet de la Dordogne.

Décembre est réservé aux camarades malades ou invalides et, hospitalisés au cours duquel, l'Association se fait un devoir de leur offrir un cadeau pour les fêtes de fin d'année.

Trait d'Union

Le club Trait d'Union propose aux actifs et aux retraités de nombreuses activités réparties sur toute la semaine : tarot le lundi soir, gymnastique le mardi après-midi et cours d'anglais ou de français le soir à partir de 18h15, randonnées le mercredi en matinée ou l'après-midi en fonction de la période de l'année, le jeudi jeux de société (scrabble, belote, tarot, etc.) et le samedi après-midi le scrabble en duplicate.

En septembre 2015 le voyage du club s'est effectué en Cantabrie, au nord ouest de l'Espagne et le 28 novembre 2015 nous nous réunirons pour notre traditionnel repas dansant animé par SAV.

Il est déjà prévu du **19 au 22 mai 2016**, un séjour au cœur de l'Auvergne, avec ses volcans, ses fromages et ses lumières sans cesse renouvelées. Les Pyrénées nous accueilleront en septembre.

Composition du bureau : Président : Marie Claude SIMON ; Vice-président : Maurice TRAYAUD ; Trésorière : Jeannine WOJDALA ; Trésorier-adjoint : Daniel GABILLARD ; Secrétaire : Marie-Jeanne RENAULT ; Secrétaire-adjointe : Maxima JUGIE.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de notre présidente, **Marie -Claude SIMON au 05 53 81 59 39 ou au 06 83 82 44 57**

Tous les jeudis de 14 h à 17h rue Arnaud Yvan Dela-

porte (derrière l'Anace). Vous pourrez en profiter pour tester l'ambiance autour des différents jeux de société.



Voyage en Cantabrie



Association des propriétaires et chasseurs de Neuvic

En cette fin d'année, notre ami Raymond nous a quittés, nous laissant tout seuls un matin de chasse au sanglier. Son absence si soudaine nous a tous hébétés ; Un ami, un copain de longue date n'était pas au rendez-vous de la cabane. Oh ! bien sûr, il avait son caractère un peu bourru et râleur, mais ça aussi ça va nous manquer. Nous ne l'oublierons jamais.

Le bilan de la saison passée est assez bon dans l'ensemble. Le lapin de garenne était très présent dès l'ouverture. Hélas la myxomatose est venue anéantir tous les espoirs des chasseurs de ce petit gibier. Le lièvre est bien présent dans les zones qui lui sont favorables même si la reproduction est victime des prédateurs. Un prélèvement d'un lièvre par chasseur et par saison a été maintenu. Le faisan ne doit sa présence qu'aux lâchés de gibier de tir effectués tous les quinze jours.

Dans son ensemble, le grand gibier maintient sa présence en bon nombre sur l'ensemble du territoire. Le chevreuil est présent un peu partout y compris en plaine causant par endroit d'importants dégâts jusque dans certains jardins potagers. Le sanglier est bien présent et cause d'importants dégâts aux cultures, prairies,

et présente parfois un réel danger pour la circulation routière. L'entente Neuvic, St-Séverin, Sourzac, outre qu'elle occasionne de vrais moments de chasse, permet de maintenir la présence de ce gibier en nombre supportable pour tout le monde.

La sécurité reste la priorité des priorités à la chasse.

Bien voir et être vu. Tous les chasseurs, y compris pour le petit gibier, doivent être porteur d'un vêtement orange fluorescent (casquette ou gilet, les deux pour les chasseurs de grand gibier). Enfin, tous tirs en direction d'un bâtiment (maison, grange, garage etc.) est interdit. Il en est de même en direction de toute voie de circulation.

Lors de l'assemblée générale du 8 août 2015 et de la réunion du Conseil d'administration qui s'en est suivie, la **nouvelle composition du bureau est la suivante** :

Président : M. Alain BEAUDEAU

Vice-président : M. André MALBEC

Trésorier : M. Patrice ZUGNO

Secrétaire : M. Maurice TRAYAUD

Les chasseurs de Neuvic tiennent à rappeler que les autres utilisateurs de la Nature (promeneurs, chercheurs de champignons...) restent les bienvenus et souhaitent à tous une très bonne année 2016 !

Le Président, Alain BEAUDEAU

Badminton

Le club de Badminton de Neuvic/Mussidan a rassemblé 80 adhérents sur la période du 01/09/2014 au 31/08/2015 soit 7 de plus que la saison dernière.

L'école de badminton a très bien fonctionné mais nous avons eu une légère baisse d'inscriptions, avec 37 jeunes soit 3 de moins que la saison passée (les filles en supériorité numérique comme d'habitude). Ce sont les plus petits de 7 à 10 ans qui ont été les plus nombreux, encadrés par Nicolas CAMINEL (Initiateur de badminton), et par Catherine HOUCHOU. Les entraînements avaient lieu le mardi soir de 18h30 à 20h.

Les 10 à 17 ans étaient encadrés par Claire LAMARGOT et Cédric THOMASSON le jeudi de 18h30 à 20h. Pour les compétiteurs intensifs, une séance avait lieu le mardi de 20h à 21h30 toutes catégories d'âges confondues et encadrée par Philippe GALLAND (Initiateur de badminton adultes et jeunes).

Trois joueuses sélectionnées par le Comité pour représenter le département lors de la Coupe Aliénor (Lana, Kelly et Emilie).



Résultats sportifs

Participation à de nombreux tournois tout au long de la saison, les jeunes se sont montrés très enjoués. Sur les rencontres départementales, le club a été celui qui a envoyé le plus de représentants.

Certains de nos jeunes ont été souvent dans les tableaux finaux voire vainqueurs. Je pense à Guillaume, Clément, Emilie, Charlène, Kelly, etc.



Championnat de Dordogne jeunes, les deux premières places pour le club avec Charlene et Emilie.

Les adultes n'ont pas été en reste puisque l'équipe Interclubs de D2 reprend sa place en D1 après avoir fini première.

Pour ce début de saison nous sommes déjà à 90 licenciés toutes catégories confondues. Nous avons créé un nouveau créneau le mardi de 17h15 à 18h30 pour les Minibad et les Poussins.



De 20h à 21h30 entraînement des adolescents et adultes compétiteurs (Philippe).

Jeudi de 18h30 à 20h adolescents de 13 à 17 ans (Claire).



Gymnase de Mussidan :

Lundi de 20h 15 à 22h tous publics

Mardi de 19h 30 à 21h30 jeunes et entraînement (Pascal)

La cotisation annuelle reste inchangée et se monte à 80 € pour un adulte, 75 € pour un enfant et 55 € pour les Minibad. L'âge minimum est de 6 ans. Il n'y a pas de limite d'âge pour les vétérans. Nous avons actuellement 2 personnes de plus de 60 ans.

Gymnase de Neuvic :



Lundi et jeudi de 20 h à 22 h jeu libre pour tous.

Mardi de 17h15 à 18h30 Minibad et Poussins (Florence et Philippe).

De 18h30 à 20h Benjamins et Minimes (Nicolas et Catherine).



Nous vous invitons à venir tester ce sport attrayant et dynamique. Nous mettons à votre disposition une raquette ainsi que des volants lors des 2 premières séances d'essai consécutives, avant de prendre votre cotisation.

Le président
Philippe Galland

Sporting Club Neuvicois

Le Sporting Club Neuvic Basket s'est lancé un nouveau challenge pour la saison 2015-2016 en quittant la coopération territoriale des clubs de la VIB 24 (Vallée de l'Isle Basket) pour retrouver son autonomie de club local.

Ce n'était pas chose facile mais le défi semble relevé puisque le club repart avec une petite centaine de licenciés, et un début de saison très prometteur au vu des résultats de nos jeunes.

Un petit COCORICO sur la saison passée pour nos jeunes qui ont porté haut les couleurs neuvicoises avec les Minimes filles qui ont remporté la Finale départementale de la Dordogne.



Les Poussines qui ont terminé premières du Championnat et secondes du final tour organisé pour la première année par le comité.

Et les garçons qui n'ont pas démerité non plus avec une place en finale départementale pour les Minimes. Une seconde place très honorable pour les Poussins dans leur poule.

Gage de la qualité de notre école de basket, cela fait maintenant plusieurs années que le club fournit régulièrement des joueurs pour les sélections départementales, avec Mathis Mourcin, pour l'année dernière. Et nous espérons bien continuer cette année pour les sélections 2004 Benjamins/Benjamines organisées par la Fédération.

Le club offre ainsi la possibilité à chacun d'y trouver sa place puisqu'il propose une équipe dans toutes les catégories de 5 ans à 13 ans. Nous avons également cette année une équipe Cadettes (qui vise encore le titre), et une équipe Cadets en entente avec Razac. Cette année, nous avons même eu l'audace de remonter une équipe de Séniors filles ! Pour les amateurs, notre équipe de loisirs continue de fonctionner avec pour maîtres mots convivialité et bonne humeur.



Des entraîneurs investis, des parents accompagnateurs et volontaires, qui n'hésitent pas à mettre la main à la pâte le samedi pour aider à l'organisation des matchs à domicile. Ils font la recette d'un club où il fait bon vivre. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



Saluons l'arrivée d'Ambdoul-Hafarou Yazidou qui va effectuer une mission de service civique au sein de notre club et nous accompagner tout le long de cette année et notre nouvelle secrétaire et entraîneur Isabelle Belondrade ; et on en profite pour remercier Nathalie Durand qui a assumé le secrétariat pendant plus de cinq ans, et nos deux Chrys, qu'on espère revoir bientôt dans nos rangs d'entraîneurs.



Le 24 avril le Club organise également sa traditionnelle brocante. Il va participer au marché de Noël et, on l'espère, aux nombreuses manifestations organisées par notre jeune volontaire.

N'hésitez pas à venir découvrir notre actualité sur notre site internet : <http://www.scneuvicbasket.com/> et notre page facebook : [facebook.com/SCNeuvicBasket/](https://www.facebook.com/SCNeuvicBasket/)

Et si vous ne savez pas quoi faire un samedi après-midi, faites un tour au gymnase : ambiance assurée !

Nous tenons tous à vous souhaiter une excellente année 2016.



Nos secrétaires au cours du temps



Simone

Estelle

Nathalie

Isabelle

Canoë-kayak

Union Sportive Neuvicoise de canoë-kayak

Nos valeurs nous rassemblent. Partager le plaisir de naviguer

En 2015, le club se classe en National 2 en descente de rivière et en National 3 en course en ligne. Il participe à 4 Championnats de France en descente sprint et classique, ainsi qu'en fond et marathon.

Medhi GAYOUX se qualifie dans l'Equipe de Dordogne pour la Finale régionale jeunes.

Jérôme MULLER a reçu en novembre un trophée de l'association du corps arbitral AFCAM pour récompenser son bénévolat de juge-arbitre.

Notre délégation "Isle, Vern et Salembre" termine respectivement aux 4^e, 2^e et 9^e sur l'édition 2015 du marathon de Castelnaud. Les "Pagayeurs du Vern" sont Sébastien MAURY, Clément BONHOMME, Franck LECOZ, Valentin DUPREUILH, Frédéric DUMAIN, Damien OUDJEDI, Sabine LATORRE et Jean-Marie PRIAT-LAMON. Les "Pagayeurs de l'Isle", Franck, Eric et Arthur DUPREUILH, Thierry et Medhi GAYOUX, Jacques LECOZ, Matthias LABRUE, Estelle et Thierry BARBOTIN. Et les "Pagayeurs du Salembre" Sophie et Abigaël DELAGE, Romain FAURE, Jean-Jacques et Pierre MOREAU, Alaric CHAPOUL, Océane VILLET et Jessie BROQUA.

Les Neuvicois décrochent plusieurs podiums durant la saison 2015 :

Amandine COMTE (cadette) est 2^e en canoë au Cross-Kayak Neuvic-sur-l'Isle le 11 janvier.

Matthias LABRUE (poussin) est classé 2^e au challenge jeunes de Dordogne, est 1^{er} au Slalom de Tulle le 18 octobre, 1^{er} au Challenge jeune de Trémolat le 11 avril, 1^{er} au Slalom du Saillant le 29 mars, 2^e au Championnat d'Aquitaine de Fond à Libourne le 1^{er} mars, 1^{er} à la Descente de Lalinde le 15 mars, 3^e au Challenge jeune de Port Ste-Foy le 24 janvier, 2^e au Cross-Kayak Neuvic-sur-l'Isle 11 janvier.

Axel POLETTO (minime) est classé 1^{er} en kayak et 2^e en canoë en slalom, 4^e en descente au challenge jeunes de Dordogne, il est 3^e au Slalom de Tulle le 18 octobre.

Alan EXCOFFIER (poussin) est classé 3^e en course à pied et en descente au challenge jeunes de Dordogne,

Medhi GAYOUX (minime) est 3^e (B) et 1^{er} en C2 avec Axel POLETTO au Slalom de Tulle le 18 octobre, il est 3^e (B) au Championnat d'Aquitaine de vitesse à St-Antoine le 17 mai.

Quentin EON (cadet) participe aux championnats de France, il est 5^e au classement numérique individuel français durant une bonne partie de la saison. Il est 3^e à la Descente du Teich le 4 octobre, 2^e au Championnat régional de Descente des Roches de Tonneins le 13 juin, 2^e (B) au Championnat d'Aquitaine de vitesse à St-Antoine le 17 Mai, 1^{er} C1 au Slalom du Saillant le 29 mars, 1^{er} à la Descente Interrégional Sprint du Céou le 1^{er} février et 2^e en classique, 3^e à la Descente Interrégional Sprint de la Tardoire le 18 janvier, 2^e en descente au Cross-Kayak Neuvic-sur-l'Isle le 11 janvier.

Franck LECOZ (cadet) est 1^{er} kayak (B) et 2^e C2 (B) au Slalom régional de Tulle le 18 octobre, 2^e (B) au Slalom du Saillant le 29 mars, 3^e (B) au Slalom régional de Chasseneuil du Poitou 25 janvier.

Lilian AUDET (cadet) est 1^{er} C2 avec Franck LECOZ au Slalom du Saillant le 29 Mars, 3^e C2 à la Descente Interrégionale Classique du Céou le 31 janvier, 4^e au Cross-Kayak Neuvic-sur-l'Isle 11 janvier avec une belle performance en course à pied.

Clément BONHOMME (junior) participe aux Championnats de France. Il est 5^e aux Descentes classiques et sprint à Oloron le 15 novembre, 5^e à la Descente Interrégionale d'Argentat le 10 octobre, 7^e à la Descente classique du Teich le 4 octobre, 5^e au Championnat de Descente sprint des Roches de Tonneins le 14 juin, 6^e à la Descente Interrégionale du Céou le 1^{er} février.



Clément HITIER lors d'une course de slalom

Frédéric MARY (sénior) en canoë est 5^e C1 aux Descentes sprint et classique de Vénéry le 11 octobre, 4^e à la Descente classique du Teich le 4 octobre, 5^e au Championnat régional de Descente sprint des Roches de Tonneins le 14 juin, 3^e en K2 au Marathon de Castelnaud le 13 septembre avec Jérôme MULLER.

Eliette LABRUE participe aux championnats de France, est 1^{ère} aux Descentes classiques et sprint Oloron le 15 novembre, 2^e à la Descente classique du Teich le 4 octobre, 3^e au N1 Marathon du 6 septembre et 2^e au Marathon de Castelnaud le 13 septembre, 3^e en classique, 2^e K1 et 3^e C1 en sprint au Championnat de Descente des Roches de Tonneins le 13 juin, 3^e au Sélectif national de vitesse 200 m de Coursac le 7 juin, 2^e au Championnat d'Aquitaine de vitesse à St-Antoine le 17 mai, 3^e au Sélectif national de vitesse 1000 m de Brive le 10 Mai, 3^e au Sélectif national de Fond à Toulouse le 22 mars, 2^e K1 et 3^e C1 à la Descente de Lalinde le 15 mars, 2^e au Championnat d'Aquitaine de Fond de Libourne le 1^{er} mars, 1^{er} K1 et C1 au Cross-Kayak Neuvic-sur-l'Isle le 11 janvier.

Jérôme MULLER (vétérans) participe au Championnat de France. Il est 2^e au master sur l'Eyrieux le 30 octobre, 1^{er} en C1 et K1 au Slalom de Tulle le 18 octobre, 2^e C1 à la Descente du Teich le 4 octobre, 1^{er} au Sélectif national de vitesse 200 m de Coursac le 7 juin,



Luc ROUET-TRIGOULET en wave-ski

1^{er} au Championnat d'Aquitaine de vitesse à St-Antoine le 17 Mai, 3^e au Sélectif national de vitesse 1000 m de Brive le 10 mai, 1^{er} K1 et C1(B) au N3 Slalom d'Aixe sur Vienne le 12 avril, 1^{er} en K1 et C1(B) au Slalom du Saillant le 29 mars, 1^{er} (B) au N3 Slalom de Réals le 7 mars, 1^{er} à la Descente Interrégionale Sprint et Classique du Céou le 1^{er} février, 1^{er} au Championnat d'Aquitaine de Fond de Libourne le 1^{er} mars.

Franck DUPREUILH est 2^e C2 à la Descente classique du Teich le 4 octobre avec Jérôme MULLER, 4^e au Cross-Kayak de Neuvic-sur-l'Isle le 11 janvier.

Se former et transmettre

Labellisée pour la seconde année EFCK, l'Ecole de pagaie de Neuvic voit son nombre de licenciés augmenter, et accueille notamment plus de pratiquantes féminines depuis la rentrée.

Les éducateurs sportifs se renouvellent et 3 neuvicois entrent en formation AMFPC.

Le niveau technique des jeunes a permis d'organiser des stages d'eau-vive en Corrèze, en Charente, dans l'Allier et un stage en mer à Hendaye et Hossegor. Ils ont été complétés par plusieurs sorties : ski de fond à Prat de Loup, canoë sur le Mascaret à St-Pardon, en mer à Lacanau, en eau-vive au Saillant et à Treignac, des sorties familiales, etc.

Le club a également accueilli au printemps les classes de CM2 de l'Ecole de Neuvic pour une initiation au canoë et au kayak, il espère que cette expérience sera renouvelée.

S'associer pour mieux partager

Grâce au travail de ses bénévoles, le club a reçu durant la belle saison de nombreux pratiquants occasionnels. Il a également ouvert une seconde base à St-Astier et proposé une nouvelle activité VTT. Encadrement de groupes et stages d'été pour les jeunes, descente aux flambeaux et parcours combinés ont rythmé l'été. Le fruit de ces efforts a permis d'acheter du matériel et de participer aux frais de déplacement et de stage des pratiquants.

Etre fort de nos différences

Le Cross-kayak est reconduit pour la 6^e année et aura lieu le 10 janvier 2016. Les neuvicois sont invités nombreux sur les sentiers de la Double et au bord de l'Isle.



Cross-Kayak de Neuvic-sur-l'Isle

Le club est accessible à tous, pratiquants réguliers, occasionnels et sport adapté. Il est ouvert à l'intégration de nouvelles recrues à tout moment de la saison sportive.

**Section jeunes le mercredi et samedi de 14h à 17h,
Section adulte le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h,
Section sport le mardi et vendredi, horaires personnalisés,**



Ecole de pagaie pour les CM2 de Neuvic

Dimanche et vacances : sorties, stages, compétitions.

Ouvert tous les jours en juillet et août.

Tous les renseignements, résultats, photos sur : www.canoeneuvic.com

N'hésitez pas à nous joindre au :

06 74 36 28 77 ou canoeneuvic@yahoo.fr

U.S.A.N. RUGBY

Le club de rugby de l'entente Saint-Astier / Neuvic qui a vu le jour en juin 2014 amorce donc sa deuxième saison sportive dans une seule et même entité sous la bannière de l'USAN en Championnat de Promotion d'Honneur du Comité Périgord-Agenais.

La précédente saison présente un bilan des plus honorables avec la qualification des deux équipes séniors pour les phases de montée en championnat Honneur, échouant malheureusement en quart de finale. Malgré cela le club peut s'enorgueillir d'avoir glané le bouclier de l'éthique sportive, récompense d'un état d'esprit général basé sur différents critères : accueil des arbitres, des visiteurs, club le moins en vue au niveau des joueurs punis durant le championnat.

Cependant, la grande satisfaction de notre club tout neuf réside aussi et surtout sur son École de Rugby et le formidable travail effectué par son équipe d'éducateurs avec les responsables Jérôme Houy et Laurent Desmoulin en figure de proue. Le nombre de jeunes pousses foulant les pelouses des installations Artésiennes et Neuvicoises s'élève à ce jour à 82 contre 36 à ses débuts dont de nombreux jeunes Neuvicois !

Un grand merci aux deux municipalités et à leurs maires respectifs d'avoir été partie prenante de ce projet aussi ambitieux et de mettre à notre disposition tous les ingrédients nécessaires à sa réussite !

Notre souhait le plus cher ainsi que celui de toute notre équipe de dirigeants et bénévoles que nous félicitons pour leur travail, s'inscrit dans une volonté sans faille d'inciter le maximum de jeunes à venir nous rejoindre pour



pratiquer le rugby, sport éducatif par excellence, basé sur des valeurs appelées à parfaire le savoir être de chacun.

Le rugby existe donc toujours à Neuvic, il a seulement – après son mariage – changé de nom : bienvenue à l'USAN et bonne saison sportive à toutes les associations de notre village !

Les présidents, Gilles et Charly Rotrou

Retrouvez l'USAN et son École de rugby sur facebook ou sur www.usan-24.clubeo.com



MOINS DE 6 ANS, 8 ANS et 10 ANS



Moins de 12 ans



Moins de 14 ans

Hommage à "Bambi"

Chers supporters de l'USAN, bonjour et bienvenue à tous

Je voudrais d'abord remercier l'arbitre de la rencontre ainsi que nos amis de Villeréal d'avoir accepté de nous permettre de rendre aujourd'hui un hommage appuyé et fraternel à notre ami Jacques Combénétoze dit "Bambi" pour les intimes, qui nous a malheureusement quitté bien trop tôt il y a peu.

C'est à l'école de rugby de son village natal de Neuvic que Jacques fera ses premières armes. Le virus des caprices du ballon ovale ne le quittera désormais jamais plus et il

participera avec brio aux belles épopées de son club de l'Union Sportive Neuvicoise. Doté d'un gabarit exceptionnel associé à une dextérité hors du commun pour le maniement de la beuchigue, capable de la passe sur un pas comme de cadrage-débordement que lui copieront plus tard ses deux fistons Sébastien et Jérôme. Jacques sera vite dans le collimateur des recruteurs alentours visant à s'attacher les services d'un tel pilier avant-gardiste. C'est ainsi qu'il fit les beaux jours du club voisin de Mussidan deux saisons durant, avant qu'à son tour le Club Athlétique Périgourdin de la belle époque évoluant au sommet de l'Elite du Rugby national, ne vienne dénicher l'oiseau rare pour lui proposer d'évoluer au plus haut niveau. Il y passera l'essentiel de sa carrière sportive, craint et respecté de ses adversaires autant qu'apprécié de ses partenaires pour ses qualités morales et humaines, n'omettant pas au passage de transmettre ses connaissances du jeu en devenant un des entraîneurs de l'équipe Juniors du club ciel et blanc. Mais "Bambi" n'était pas qu'un bon joueur de rugby. C'était avant tout un homme de devoir à la quarantaine déjà bien sonné, un homme de parole !... Et c'est d'ailleurs bien pour cela qu'il n'oubliera pas de revenir tirer ses dernières cartouches et balancer quelques joyeux tampons dont il avait le secret. (dans son club de toujours). Revenir aux sources, avec ses potes et aussi avec les plus jeunes, tout simplement, tout naturellement pour faire profiter de son expérience... Bravo l'exemple mais pas étonnant quand on connaissait le personnage !...

A sa fidèle épouse Annie dont nous remercions la présence, à ses deux rejetons Seb et Jérémy qui marchent sur le sillon des valeurs que le papa leur a tracé, nous demandons au public, à tous les Neuvicois et les Astériens réunis à présent sous la seule et même bannière de l'USAN d'applaudir la mémoire de Jacques qui demeurera "Bambi" dans notre cœur pour toujours !!!
Merci à tous...

Club de foot Neuvic/St-Léon

Saison 2014/2015

Le rajeunissement de l'équipe dirigeante et la mise en place de nouveaux entraîneurs ont permis à nos seniors de voir arriver plus d'une vingtaine de nouveaux joueurs. De ce fait nous avons engagé une 3^e équipe.

Les jeunes des U11 aux U18 évoluent en entente avec Mussidan sous l'appellation F.C. Vallée de l'Isle 24 et vous allez voir qu'ils ont fait une superbe saison.

U19 : En entente avec St-Astier, l'équipe a évolué dans le championnat de Ligue en Promotion Honneur. Elle termine à la huitième place à 10 points du premier relégable et à seulement 5 points du quatrième. Cela a donc donné une saison remarquable où l'ensemble des acteurs est à féliciter.

U18 : L'équipe a joué en championnat d'excellence qui



Equipe U18

est le plus haut niveau du district. Elle termine en milieu de tableau. Cela démontre la grande qualité et surtout l'homogénéité du groupe U19/U18.



Équipe U15

U15 : L'équipe, après un départ timide, a joué en seconde phase en 2^e division où elle termine à une très belle deuxième place. Elle rate de très peu la finale départementale ainsi que la finale de coupe, éliminée par le vainqueur en quart de finale.

U13 A et B : L'équipe A a évolué en Excellence où elle termine sixième dans un groupe de costauds (la poule B était volontairement plus faible).

Elle s'est également qualifiée pour la finale départementale sur herbe et en salle.

L'équipe B a réalisé un championnat parfait en terminant première avec 14 points d'avance sur le deuxième.

U11 A B et C : L'équipe A a joué en excellence et l'équipe B en 1^{er} niveau avec un bon comportement d'ensemble pour les deux groupes.

L'équipe C a évolué en 2^e niveau avec beaucoup de mérite et surtout avec du plaisir.

En coupe, seule compétition officielle dans cette catégorie, **les U11 sont tout simplement la meilleure équipe du département**, deuxième en futsal et championne de la Coupe de la Dordogne sur herbe et enfin une belle neuvième place en Aquitaine.

Alors tout simplement bravo pour cette saison qui marquera les esprits !



Équipes U11 et U13

U11/U13 - Debouts de gauche à droite : JOUBERT Enzo - DAVID Maël - ELIAS Antoine - ARNOLD STEVAN - BERGER Wilfrid éducateur - ESCOFFIER Alan - AHMED Elfayez - CUMENAL Léo - BERGER Quentin - BURNEL Edgar - ETOURNEAU Antoine (U15) - KEITA Aboubacar - BIBIE Stéphane dirigeant - DASILVA CORREIA Matthéo - MARESCAUX Nacimo - BIBIE Alexandre - LEMAOUT Antoine - MEBARKIA Théo - MILHES Bradley,

En bas : BARRECA Valentin - DUBOUILH Tedy - CARVALHO Nouan - HORION Nolan - MOULES Julien - SANTOS MARCELLINO Mathieu - CLOSIER Matys - CHASSIN Killian - BURNEL Arsène - BELQOQ Thomas - SCHALLER Egon - SANTOS MARCELLINO Lucas - ROUSSEILLE Timothée

La constante entre ces 8 équipes a été la qualité des éducateurs et des dirigeants pour leur sérieux en ajoutant la convivialité. Ils peuvent largement se vanter d'avoir fait progresser les joueurs cette saison.

Concernant nos **jeunes pousses U5/6/7 et U8/9**, ils nous auront apporté énormément de plaisir par leur présence aux entraînements du mercredi et aux plateaux du samedi. Nous étions la plupart du temps le club à présenter le plus d'équipes.



Équipes U7 et U9 veulent les JO à Paris pour 2024

U7/U9 - Debouts : CASTEL Ferdinand - BIARD Paco - MAGNE Paolo - LACOSTE Ewan - CHAN FOOK Maël - BOUTET Yoann - EDDROU BOCCA Naël - BATAILLER Nathan - ELYAQTINE Adam - ALGARIN Tony MILHES Kenzo - LACHENAUD Rémi - LAMBERT HERNANDEZ Milan - SAVARIAUD Rémi - GREZY Jason - MORNAS Maxime - ROUSSEILLE Sacha - SUBILLEAU Lucas - MOULIS Max - LESCOUTRA Evan
En bas : NAUDET Milo - SALVE Lubin - BISSON Paul - WINGLER Mathias - RONGIERAS Tylia - ? - FREVILLE Alexy - CHATIGNON Maxence - CRISOSTOMIO Tiago - SAVARIAD Raphaël - ROLLIN Mayron - GREZY Jason - PEYTOUREAU Max - BONTEMPS Esteban - BELQOQ Rayan - GUDWALD Léo KUNZI Axel - BEVILACQUA Emyeric - REBIERE Enzo.

Seniors



Équipe D - Critérium à 7

EQUIPE D - Debouts : DEFFARGES J.-Michel - RIVIERE Gilles - REMY Jean-Philippe dirigeant - PEYTOUREAU Cédric - CONSTANT Benjamin - LARRUE Kevin - GADAUD Bertrand Dirigeant

En bas : VALADE Guy - CLAVERIE Guy - NAUDET Fabien - JAKOBY KOALY Patrick mascotte de l'équipe Milo.

Équipe C : grosse satisfaction, aucun forfait et jamais moins de 12 sur la feuille de match. Elle termine à la 8^e place de sa poule avec les aléas des effectifs de la A et de la B. Elle fait une 2^e partie de saison moins bonne que la 1^{ère}. Ceci est dû au fait qu'il a fallu que des joueurs pallient les absences de nos équipes supérieures. Bravo à Mike Dupuy et Bertrand Gadaud qui ont mené cette équipe.

Équipe B : elle a connu un démarrage difficile avec une poule très difficile si on la compare à la saison pré-

cédente et au vu des effectifs de l'année dernière. Un effectif remanié à 90 % explique aussi cela. L'équipe B a pu aussi bénéficier d'un turn-over des joueurs de l'équipe A du fait la proximité de niveau entre les 2 équipes (2^e Div – P1). Elle termine à la 9^e place de sa poule en assurant son maintien à 3 journées de la fin. Cela a pimenté un peu la fin de saison.



Equipe C

Equipe C - Debouts : CHATAIL René Dirigeant - CHAVALIER Evan - JOSSIC Thibaut - CONSTANT Benjamin - LARRUE Kevin - DEFFARGES Jordan - FERRAT Remy - PEYTOUREAU Cédric - AUDEBERT Romain - VALADE Guy Entraîneur - GADAUD Bertrand dirigeant
En bas : JINGUENAUD Steven - GADAUD Jonathan - GARAUD Simon - JAKOBY KOALY Patrick - VILLEPONTOUX Kevin - VALADE Quentin.



Equipe B

EQUIPE B - Debouts : BEVILACQUA Thomas - NAUDET Fabien - LAURIOT Fabrice - REMY Vincent - LESCOUTRA Jonathan - MARCHALAND Matthieu - MAZE Kevin - ARNAUD Mickaël - PELLETINGEAS Anthony
En bas : NONY Tom - MONNIER Floriant - BERGER Wilfried entraîneur - TOBIE Jerry Lee - LANXADE Lucas - LOZANO VADILLO Aurélien.

Équipe A : Démarrage délicat avec un effectif, là aussi remanié à plus de 80 %. Une première partie de saison raisonnable et une seconde excellente avec 3 défaites en 11 matches. Elle termine à la 5^e place de sa poule, ce qui est mérité au vu de l'investissement des joueurs. S'il fallait ressortir un joueur indiquant la bonne ambiance au sein de notre club, tout le monde s'accorderait sur Kevin Larrue, un licencié qui s'est blessé (bras cassé) en début de saison, qui n'a pu faire aucun match, mais qui a tenu à nous rendre service en faisant office d'arbitre assistant. Bien belle image, merci Kevin.



Equipe A

EQUIPE A - Debouts : LANXADE Dominique dirigeant - LABROUSSE Dusty - PARRIER Steeve - MEYNARD Jérémy - MURAT Kevin - DARROUZES Yohann - CHATAIL Fabrice - DEVELTER Wilfried - NAUDET Fabien entraîneur.

Saison 2015/2016

Notre équipe dirigeante intègre 3 nouveaux : David Rousseille (également Responsable Technique Jeune), Dominique Lanxade et Benjamin Besse.

Encore une fois nous dépassons les 60 licenciés en seniors et pour éviter de laisser des joueurs sur la touche nous avons engagé une 4^e équipe dans le nouveau championnat du district: critérium à 7.

Nos 4 équipes en ce début de saison se comportent plus qu'honorablement puisqu'après 8 journées notre équipe A est première, notre B également, notre C 4^e avec un match en moins et notre D 2^e avec également un match en moins. La saison est encore longue et le travail pour les entraîneurs Fabien Naudet, Wilfried Berger et Kiki Valade est loin d'être terminé. Tout ceci n'est possible qu'avec l'arrivée de nouveaux joueurs d'un bon niveau sportif et dotés d'une bonne mentalité. A noter une présence assidue aux entraînements où il n'est pas rare de voir près d'une quarantaine de joueurs le vendredi.

Cette année nous n'avons plus qu'un seul arbitre : Fabrice Dubois, fidèle au poste depuis plusieurs années. Notre priorité sera donc de voir des jeunes s'investir dans cette voie.



Nos finances sont saines grâce notamment à toutes les manifestations (lotos, belotes, vide-grenier, etc.) organisées de mains de maître par notre équipe de dirigeantes (merci Julie, Muriel et Sandra notamment).

TOUJOURS FIERS DE NOTRE ECOLE DE FOOT

Nos jeunes sont nombreux à fouler nos stades entourés par une équipe d'éducateurs de qualité. Le goûter est toujours apprécié. C'est un plaisir de les voir courir et s'amuser tout en progressant de mercredi en samedi tout au long de la saison.

Un grand bravo à tous nos dirigeant(e)s, bénévoles, arbitres, licencié(e)s et parents qui œuvrent chaque semaine pour l'ASNSL.

Nos remerciements au Conseil départemental pour son aide mais aussi un grand merci à nos deux municipalités pour les investissements et subventions qu'ils nous octroient. Sans elles, pas de club.

L'ASNSL PLUS QU'UN CLUB, UNE FAMILLE
Bonne année 2016 à tous !

*Christophe Tagon
(à gauche)
et Fabrice Chatail
médaillés d'Honneur
du District Dordogne-
Périgord
Echelon Bronze*



Club de gymnastique volontaire

L'activité du Club de Gymnastique Volontaire a repris ses séances le 8 septembre 2015. Nous avons noté la présence de nouveaux membres, plus jeunes et également plus âgés, de tous horizons, ce qui prouve que nos participantes et participants souhaitent entretenir leur forme.

Les cours se déroulent dans une ambiance conviviale, sous la houlette de notre animatrice Florence GALLAND, qui nous dispense son savoir avec compétence et dévouement.

Une séance complète répond à toutes les attentes des participants en travaillant plus particulièrement sur l'endurance, la souplesse, la coordination, le tonus musculaire et l'équilibre.

Les animations se déroulent dans la salle du Sourire, place Jules FERRY, mise à notre disposition par la municipalité, que nous remercions.

Horaires :

- le mardi de 18h30 à 19h30 et, pour ceux et celles qui le désirent de 19h30 à 20h un cours de step
- le jeudi et le vendredi de 18h15 à 19h15 en dehors des vacances scolaires.



La cotisation annuelle s'élève à 80 Euros pour 3h30 de cours par semaine pour ceux qui le souhaitent. Le matériel nécessaire à cette activité est prêté par le Club (tapis, ballon, bracelets lestés, haltères...) en fonction des besoins.

Les membres du bureau sont à votre disposition pour toutes demandes de renseignements complémentaires :

Président : Pierre MAERTENS, 05 47 19 11 80

Trésorière : Elisabeth MOULIS, 05 53 81 32 39

Secrétaire : Marie-Claude AUDEBERT, 05 53 80 67 68

Le Président, Pierre MAERTENS

Judo-club

Le Judo Club de Neuvic commence une nouvelle saison à plus de 55 licenciés.

L'activité du club est répartie en 2 sections :

Le Taïso qui propose aux adolescents et adultes, dans une ambiance conviviale, des exercices variés, progressifs et adaptés aux capacités physiques de chaque pratiquant. De la relaxation à l'assouplissement en passant par l'endurance, les bienfaits de la pratique régulière du Taïso sont multiples et assurent aux licenciés une pratique sportive tout en douceur, facilement conciliable avec la vie active. Cette section est particulièrement en développement cette saison avec de nombreuses nouvelles adhérentes.

Le Judo, enseigné avec authenticité permet aux enfants, adolescents et adultes de se construire à travers

les valeurs de notre art martial qui procure un véritable équilibre physique et intellectuel. Cette section est ouverte pour les pratiquants de tous niveaux dès l'âge de 4 ans. Les débutants adultes sont également les bienvenus dans une approche pédagogique s'adaptant au niveau de chacun.

Les cours des 2 sections sont dispensés par Julien LOPES, précédemment Président du Club.

Nous pouvons encore cette année faire un bilan sportif encourageant pour nos compétiteurs notamment Camille LABRIOT, Laura BATAILLER et Sébastien MANTEAU qui se sont qualifiés pour le Championnat de France 2^e Division, Coupe de France Nationale.

A NOTER : notre tournoi annuel se déroulera le dimanche 15 mai 2016 au gymnase de Neuvic. Cet évé-

nement accueille chaque année les combattants de la Vallée de l'Isle et de ses environs.

Pour tous renseignements, l'équipe enseignante et encadrante se tient à votre disposition au dojo les jours et heures de cours. Nous sommes également joignables par mail : judo.neuvic@gmail.com

Toutes les informations sont également présentes sur la page Facebook du Judo Club Neuvicois.

Horaires :

Taïso : tous les jeudis de 19h30 à 21h

Judo : les mercredis 16h45 à 17h30 pour les 4/6 ans - 17h30 à 18h30 pour les enfants jusqu'à 12 ans - 18h30 à 19h30 pour les ados et adultes.



La Boule Neuvicoise

Décès de Pierre-Yvon Liboutet

Notre ami Pierrot nous a quittés le 25 mai dernier en laissant un grand vide dans le petit monde de la boule Neuvicoise. Né en 1928 dans sa petite commune de JAURE dont il fut le premier magistrat de 1989 à 1999.

Joueur de pétanque doué d'une adresse incomparable nous avons perdu un joueur d'exception. A ses amis, ses enfants son épouse nous présentons encore toutes nos condoléances.



ASSEMBLEE GENERALE

Elle s'est tenue dans La salle du club le samedi 21 novembre 2015 et n'a apporté aucun changement dans le renouvellement du bureau.

Présidents d'Honneur : François Roussel, maire de Neuvic et Paul Eymery

Président actif : Jacques Large également Président du district de Ribérac et Jean-Claude Coudert chargé de relation avec la mairie.

Secrétaires : Laurent Troubadis et Philippe Buffe

Trésoriers : Stéphane Augustin, Nicole Chateauraynaud.

Chargé de relation avec la presse : Paul Eymery.

Vérificateur aux comptes : Gérard BAROY et Paul TEILLET.

Beaucoup de monde au boulodrome pour nos championnats



Vue de l'Assemblée générale

LES CONCOURS et CHAMPIONNATS FEDERATION 2016

Samedi 12 et dimanche 13 mars à partir de 8h30 championnat doublette provençal.

Dimanche 13 mars concours de soutien à partir de 14h 30

Dimanche 10 avril à partir de 8h30 championnat individuel Masculin et Féminin qualificatif pour le championnat de France.

Dimanche 10 avril à partir de 14h30 concours de soutien.

Jeudi 14 avril à partir de 14h30 concours triplette vétérans.

Dimanche 15 mai doublette challenge Christian Prioset.

Dimanche 4 septembre triplette mixte challenge Henriette et Guy Baunat.



Challenge Pierre-Yvon Liboutet

Après le décès de Pierre-Yvon nous nous devons de remettre exceptionnellement en jeu son trophée lors de notre traditionnel repas de fin d'année. Il fut remporté cette année par notre ami Roger PETIT.



Si vous souhaitez nous rejoindre et pratiquer notre sport loisir n'hésitez

Roger PETIT et le Challenge Pierre-Yvon LIBOUTET

pas à prendre contact avec **M. Jacques Large, président au 06 86 50 02 39** ou rendez-vous au boulodrome tous les jours à partir de 14H00



Tennis Club

Triste année pour le TC Neuvic. Quatre membres ou anciens membres nous ont quittés. Guy parti à la veille de ses 80 ans, avait repris le TCN avec Jacky en 1978. Il a été secrétaire pendant 10 ans avant de prendre la présidence jusqu'en 2007. Il a créé toute la logistique de notre tournoi et en a fait profiter de nombreux clubs de Dordogne. Il a aussi été membre du Comité Départemental de tennis et de la Ligue de Guyenne. Il gérait à ce poste la commission des séniors plus et a aussi été directeur du tournoi Pré-national benjamins. Guy avait le sport dans la tête et il savait organiser et pas simplement le tennis mais aussi le foot. Sa longue activité dans le sport ne s'oubliera jamais. Merci à lui.

Pas longtemps après, c'est Henri qui nous quittait rapidement. Il avait pris sa dernière licence en 2014. Homme très chaleureux et toujours souriant, lui aussi on ne pourra l'oublier.

Ensuite, ce sont Jean-Pierre et Bambi qui sont partis, le premier rapidement, le second d'une longue et pénible maladie. Ils ont eux aussi participé à la vie du TCN. Merci à vous, Guy, Henry, Jean-Pierre et Bambi pour ce que vous nous avez apporté !

ECOLE DE TENNIS

23 jeunes ont évolué sous la raquette d'Edwige qui était adorée par ces bambins. La maladie l'a éloignée des courts et nous lui souhaitons bonne réussite dans son futur métier.

Une réforme pour les moins de 12 ans a été mise en place par la Fédération de tennis, elle n'est pas simple à appliquer mais nous allons gérer. Ces jeunes ne seront plus classés mais auront, suivant le niveau de jeu, une couleur et des étoiles.

Ils ne peuvent plus avant cet âge participer à des tournois mais à des plateaux, avec des dimensions de terrains et des balles adaptées en fonction de leur âge. C'est lourd mais nous faisons tout pour que cela fonctionne.

LES ADULTES

Chez les Dames l'année fut très dure. Adeline, la numéro 1, enceinte, n'a pas joué, Mélanie non plus car partie à Paris pour des raisons professionnelles. C'est donc avec un effectif très réduit qu'elles ont défendu le TCN et ne s'en sortent pas trop mal.

Chez les Hommes, nous avons engagé une 2^e équipe. Pour la 1^{ère}, dure saison car ils n'ont rencontré que des équipes avec des classements supérieurs mais ils ont toujours été présents pour toutes les rencontres. La 2^e, qui débutait dans les deux championnats s'est bien défendue, bien que nous ayons fait tourner un maximum de joueurs.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement au sein du TCN.

LE TOURNOI

C'était notre 30^e tournoi, qui a connu un grand succès avec 180 participants. Avec le temps peu clément nous avons dû supprimer les épreuves de doubles.

Chez les Dames, c'est la jeune (13 ans) Madeline CHINELLATO, classée 15 qui remporte l'épreuve face à Marine MAURY classée 15/1. Nous déplorons un manque de joueuse dans cette épreuve (c'est un manque national) et nous nous interrogeons sur le maintien en 2016... Les engagements ne couvrent pas les montants reversés...

Chez les Messieurs, avec 13 joueurs de plus qu'en 2014 dont 16 classés de 15 à 0 ce fut une très belle épreuve mais aussi un casse tête car certains sont inscrits dans plusieurs catégories !!! C'est Damien LACOMBE classé 1/6 qui bat Thibault DEMUR en finale. Chez les jeunes la participation est en augmentation aussi avec une quinzaine de jeunes venus de Toulouse. Les convocations et programmations sont faites par Mélanie et Serge. Un grand merci à tous nos bénévoles qui nous permettent d'organiser ce tournoi pendant deux semaines en août.

FETE DU TENNIS

En partenariat avec la FFT, nous avons organisé cette nouvelle manifestation et nous avons eu plus de 40 participants sous un beau soleil. Nous avons eu des retombées avec de nouvelles inscriptions à l'école de tennis. Cette fête sera reconduite en 2016. Venez nous rejoindre.

DIVERS - IMPORTANT

Nous remercions la municipalité qui vient de nous changer les projecteurs des cours extérieurs. Les anciens ont été bien amortis, ils avaient 31 ans.

Pour nous contacter

Portable : 06 88 82 40 85

Fixe : 05 53 81 61 11

Courriel : contact@tcneuvic.fr

Le TCN vous souhaite une très bonne année 2016 !

*De gauche à droite : Guy Bourland,
François Roussel.
Arrière plan : Jacky Méredieu
Août 1997*



Run'ing Club Neuvic



Notre association a la volonté de fédérer des coureurs à pied hommes et femmes, du débutant au plus chevronné.

L'association loi 1901 a été créée le 1^{er} juin 2015 sous l'agrément n° W243004713.

Depuis juin 2015, date officielle de l'ouverture de la Voie verte sur notre commune de Neuvic-sur-l'Isle, des passionnés vous accompagneront pour des sorties trail où se mêlent chemins et routes.

Nous courons aussi sur le parcours de la Voie verte. Parcours de 10 kilomètres environs.

Nous vous proposons de participer jusqu'à 2 séances par semaine (suivant le planning personnel de chacun) :

- **le mercredi à 18h30**, RDV au départ de la Voie verte, à côté du domaine HUSO (caviar de Neuvic) pour travailler la VMA (Vitesse Maximale Aérobie)

- **le dimanche à 10H00**, RDV au même endroit départ de la Voie verte à côté du domaine de HUSO pour un footing en groupe.

Une course d'inauguration de la Voie verte, organisée par le domaine de Huso s'est déroulée le 21 juin 2015 sur notre commune de Neuvic-sur-l'Isle.

Il y a eu 81 inscrits.

<https://www.facebook.com/laneuvicoise/>

Des programmes de courses sont proposés :

Prochaine course : les 10 kilomètres du canal le 29 novembre 2015.

Une course de 10 kilomètres sera organisée en 2016 sur la commune de Neuvic.

L'adhésion annuelle est de 10 € et possibilité d'être licencié UFOLEP à partir de 34,50 €

Etant donné que l'association vient de se créer depuis peu, nous recherchons des personnes au sein du bureau directeur.

Nous sommes actuellement cinq personnes, trois femmes (Sandrine, Alexia et Leslie) et deux hommes (Franck et Patrick).

Nous remercions notre mairie de Neuvic qui est partenaire ainsi que le domaine de HUSO, Traid à Notre-Dame de Sanilhac et l'association Périgord Parapente

Contact auprès de Franck Meyer au 06 72 60 67 96

Site web :

<http://runningclubneuvic.wix.com/runningneuvic>

Courriel : running.neuvic@orange.fr

Adresse Facebook :

<https://www.facebook.com/runing.neuvic/>

Rétrospective de l'année 2015

Concours des maisons fleuries

Comme chaque année, le jury du concours des maisons fleuries s'est déplacé afin de visiter tous les villages et hameaux de la commune. Les maisons ayant un jardin ou balcon visibles de la rue pour lesquelles le jury a constaté un réel effort d'embellissement, ont obtenu une note de la part de chaque membre du jury. Le total des points ainsi obtenu détermine le classement.

Les dix premiers de chaque catégorie ont été retenus pour le classement et la dotation.

Jardins visibles de la rue : Martine ETIENNE - Maxime LAVIGNAC - Sylvain BERTRAND - Emilie LE REUN - Edith GUICHARD - Roger DELAGE - Monique BISCH - Monique BEROUDIAUX - Jean DEMAI - Pierre REBIERE - Patrick PRIORET.

Balcons - terrasses : Alain DELUGIN - Gérard LAURIERE - André GUILLON - Jean-Jacques PEYRUCHAUD - Raymond FAUCHER - Francine LACOMBE - Claudine IMHOF - Michel DUMERSAT - Claude BIGAULT.

Voies publiques : Marc RASPIENGEAS - Claude FOULARD.



Quelques maisons illuminées pour les fêtes de fin d'année



Ensemble, osons l'avenir



Madame, Monsieur,

Les conseillers municipaux d'opposition vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et de réussite pour le nouvel an. Nous espérons que 2016 sera moins terrible que l'année précédente. Très belle année à vous !

Nous avons poursuivi notre travail avec une attitude constructive dans l'intérêt général. Cependant, notre page dans le bulletin 2015 a fait l'objet d'annotations et commentaires inadmissibles et interdits par la loi de la part de Monsieur le Maire. Nous revendiquons notre liberté d'expression pleine et entière.

Nous avons obtenu la création de deux commissions :

- **La commission des finances** qui sert à proposer les orientations budgétaires où siège François LAHONTA. Dans le précédent bulletin, nous vous avons alertés sur les hausses des impôts. Le taux de la taxe foncière a été augmenté cette année.

Dans une période de restrictions budgétaires, nous avons contesté le montant exorbitant de construction des toilettes publiques – seul projet priorisé par la majorité – et nous sommes opposés à l'achat d'un petit terrain face à la mairie pour les y bâtir.

Par contre, vigilants à la dépense et à l'intérêt public, nous avons proposé que la priorité soit donnée à l'achèvement des travaux de mise en conformité de la salle de Planèze, à l'aménagement d'aires de jeux (volley et soccer beach) sur les bords de l'Isle, à la création d'une aire de co-voiturage au rond-point de la prison et, qu'une étude soit menée pour reconstruire le gymnase.

- **La commission des subventions aux associations** que Frédéric CHASSIN anime. Une procédure unique et uniforme a été mise en place pour favoriser le développement des projets associatifs.

Le bilan que nous faisons est qu'il n'y a pas de vision à long terme de développement de la commune et que les investissements sont programmés de façon aléatoire.

Dans la prochaine commission des finances, au sein de la CCIVS nous porterons le projet de création d'un pass sportif, culturel et gastronomique pour développer les activités touristiques, profitant aux habitants et commerçants de la commune.

Nous restons attentifs aux intérêts de la commune et demeurons à votre écoute pour la suite du mandat. Nous sommes vos élus et vous pouvez nous contacter par téléphone au 05 53 81 59 39 ou 06 83 82 44 57 ou sur la messagerie électronique suivante : ensembleosonslavenir@laposte.net.

François LAHONTA

Tribune libre de la majorité

Les élus de l'opposition ont, bien sûr, le droit de penser ce qu'ils veulent de tous les projets, et de s'opposer aux décisions de la majorité municipale.

Cette majorité présidée par François ROUSSEL, use de son droit de réponse politique lorsqu'elle considère que les propos du chef de file de l'opposition sont incomplets ou erronés.

C'est ainsi qu'en 2015, la majorité municipale a fustigé le retard d'une importante subvention départementale, la baisse des dotations de l'État et du transfert de compétences sans accompagnement financier (mise en place d'un service instructeur du droit des sols et organisation des TAP (temps d'activité périscolaire) qui pèsent sur les finances de la collectivité.

L'opposition prétend avoir obtenu la création d'une commission des finances, cette commission a toujours existé lors des précédents mandats et a toujours été réunie préalablement au vote des budgets.

Sur le coût prétendu exorbitant du projet de construction de toilettes publiques, il est rappelé que ceux qui existaient place de la mairie ont été déconstruits lors de la rénovation et restructuration de la mairie en 2013/2014 (cf article dédié page 16). Il s'agit donc de reconstruire des sanitaires avec leur architecture originelle et originale, tout en préservant les espaces de stationnement existants avec l'acquisition du terrain de la famille Pichard qui jouxte la place de la mairie. Ce projet d'un montant de 55 700 € sera financé grâce au concours financier de l'État (crédits DETR) à hauteur de 22 280 €, il restera donc seulement 33 420 € à la charge de la commune.

La municipalité fait le choix de maîtriser ses dépenses de fonctionnement et d'adapter ses dépenses d'investissement à ses possibilités financières.

Cela a semble-t-il été bien noté dans l'argus des communes :



Sans commentaire.

François ROUSSEL

IL Y A 100 ANS, LA BATAILLE DE VERDUN

Histoire du village de Fleury-devant-Douaumont

Situé à quarante kilomètres de la frontière allemande fixée en 1871, le village de Fleury-devant-Douaumont recense, en 1913, 422 habitants. En septembre 1914, au terme de la première bataille de la Marne, la ligne de front atteint les environs de Fleury et se fige au nord de ce village. Se trouvant sur la ligne de communication entre Verdun et Douaumont, au cœur d'un important dispositif fortifié, celui-ci est, en 1915, naturellement intégré dans la région fortifiée de Verdun, soit à la convergence entre les deux armées en présence.

Le 21 février 1916, l'opération Gericht conçue par le général Falkenhayn est lancée contre les positions françaises. De février à décembre 1916, Français et Allemands vont s'affronter au cours de l'une des plus terribles batailles de l'histoire de la Grande Guerre. Dès les premiers jours de l'offensive, subissant d'importants bombardements, le village est immédiatement évacué. Le 25 février, après la chute du fort de Douaumont, Fleury est particulièrement exposé à la pression ennemie. Située entre les ouvrages de Froideterre et de Souville cette position est alors au cœur de la défense de Verdun.

En mai 1916, le village est en ruines. Après la perte du fort de Vaux, le 7 juin, Fleury devient une des clés de la bataille pour atteindre Verdun. Des combats acharnés notamment à la grenade s'y déroulent au cours desquels la situation est des plus préoccupantes pour les Français. Entre juin et août, le village change seize fois de mains. Dans cette zone si âprement disputée où les unités engagées atteignent vite la limite de leurs forces, les Français des 128^e et 130^e divisions d'infanterie rivalisent d'audace contre la garde bavaroise et les unités d'élite de l'Alpenkorps. Multipliant les coups de butoirs, les Allemands ne sont plus qu'à quatre kilomètres de Verdun. Le 11 juillet 1916, les Allemands s'emparent de la poudrière de Fleury, abri à munitions creusé sous le roc à 10 m sous terre. Toutefois, l'élan allemand s'enraye car les soldats français ont reçu l'ordre de tenir partout et de contre-attaquer toujours avec les moyens disponibles. Au prix de pertes humaines importantes, les Français s'accrochent à leurs positions et parviennent à se dégager de la pression ennemie. Finalement, les ruines du village sont définitivement reprises le 18 août par les Marsouins du régiment d'infanterie coloniale du Maroc et servent de départ aux offensives de l'automne dont l'objectif est de reprendre les forts de Douaumont et de Vaux.

Du village et des fermes alentours, il ne reste rien. En 1918, le village de Fleury-devant-Douaumont est l'un des 12 villages du département, érigé au rang de « village meusien mort pour la France ». Citées à l'ordre de l'armée en septembre 1920, les ruines du village de Fleury sont inscrites dans la « zone rouge » et deviennent au fil du temps un haut-lieu du souvenir de la bataille de Verdun.

La nécropole nationale et l'ossuaire de Douaumont

144 380 m²

16 142 morts

Tombes individuelles : 16 142

1914-1918 : 16 136 Français

1939-1945 : 6 Français

Création de la nécropole

Le cimetière national de Fleury-devant-Douaumont regroupe les dépouilles de soldats morts pour la France lors des combats qui se déroulèrent dans la région de Verdun de 1914 à 1918, et principalement ceux de la bataille de Verdun. Créé en 1923, le cimetière est aménagé jusqu'en 1936. Une fois l'emplacement déterminé, dès 1923, le Service des Sépultures de guerre, avec le concours du génie de Metz, entreprit le nivellement d'une parcelle de terrain de plusieurs hectares où d'importants travaux de déblaiement avaient été réalisés pour récupérer le matériel abandonné, ainsi que de dangereuses munitions. Le terrain aplani, on procéda à la réalisation des allées et des tombes. Dès août 1925, les corps provenant de pe-



tits cimetières autour de Verdun furent transférés dans la partie droite. En novembre, la nécropole reçut les corps exhumés du cimetière de Fleury, désaffecté. En octobre 1926, elle recueillit ceux du cimetière de la Fontaine de Tavannes. Les années suivantes, on y inhuma les corps que l'on continuait à découvrir dans la « zone rouge » – jusqu'à 500 par mois – dont plus de la moitié identifiés. La nécropole reçut aussi les corps du cimetière du bois Contant.

Conformément à la loi du 29 décembre 1915, instituant la sépulture perpétuelle au profit des militaires morts pour la France, le cimetière rassemble plus de 16 000 corps en tombes individuelles et un carré musulman comprenant 592 tombes. Sur les 1 781 sépultures musulmanes réparties dans seize des nécropoles où elles sont disposées en carrés ou en rangées, les plus grands carrés sont celui de Douaumont avec 592 tombes, celui de Bras avec 254 tombes et celui de Dugny où se trouvent 201 tombes. Chaque sépulture est garnie d'une stèle dite musulmane où est gravée en arabe l'inscription « ci-gît », suivie du nom du défunt. Il existe également un carré spécial de soldats inconnus dont les corps ont été relevés récemment. Pour la Seconde Guerre mondiale, six soldats français sont inhumés.

L'ossuaire

Inauguré le 23 juin 1929 en présence de Gaston Doumergue, Président de la République, le cimetière national est lié à la construction de l'ossuaire de Douaumont car il n'a jamais existé ici de cimetière du front au cours de la Première Guerre mondiale. Dominant cette nécropole, cet imposant monument est érigé à l'initiative de Mgr Ginisty, évêque de Verdun. Dès 1919, il est souvent impossible d'attribuer une identité, voire une nationalité, à des centaines de milliers d'ossements retrouvés épars dans les secteurs de la région de Verdun. Mgr Ginisty, président du comité de l'Ossuaire. Ce dernier parcourut la France et le monde entier en donnant des conférences pour collecter les dons nécessaires à l'élévation du monument final.

La première pierre de l'édifice est posée le 20 août 1920 par le maréchal Pétain, président d'honneur du Comité de l'Ossuaire. Le transfert des ossements de l'Ossuaire provisoire à l'Ossuaire définitif a lieu en septembre 1927. Il est inauguré le 7 août 1932 en présence du président de la République, Albert Lebrun, de dignitaires français et étrangers et d'une foule immense d'anciens combattants, de pèlerins, de familles des morts et des disparus.

S'imposant par la noblesse et la sobriété de ses lignes, l'Ossuaire est l'œuvre de Léon Azéma, Max Edrei et Jacques Hardy. Le corps principal du monument est constitué d'un cloître long de 137 mètres où se succèdent, dans des alvéoles, les 46 tombeaux (un pour chaque secteur principal du champ de bataille, d'Avocourt aux Eparges) abritant les restes mortels de 130 000 soldats allemands ou français. Dans l'axe, au-dessus du porche principal, se dresse une "Tour des morts" aménagée en phare dont le faisceau lumineux balaie l'ancien champ de bataille. Haute de 46 mètres, elle offre à son sommet une vue panoramique et reçoit une cloche de deux tonnes, le bourdon de la Victoire qui résonne à chaque cérémonie.

Aujourd'hui, ce monument est intégré au paysage meusien. Il évoque, pour certains, un glaive enfoncé en terre jusqu'à sa garde, dont seule émerge la poignée servant de lanterne. Pour d'autres, la tour représente un obus, symbole de l'industrialisation de cette bataille majeure de la Première Guerre mondiale. Quant au cloître, il peut évoquer l'héroïque défense du soldat de Verdun, ou incarner encore les ouvrages de la place fortifiée de Verdun, rempart contre lesquelles se sont vainement abattues les vagues ennemies.

A proximité de la nécropole se dressent deux autres monuments confessionnaux. L'un, érigé en 1938, est dédié à la mémoire des soldats juifs morts pour la France en 14-18. Inauguré en 2006, l'autre, situé sur la commune de Douaumont, honore le souvenir des soldats musulmans disparus au cours de ce conflit.

Au pied de l'escalier d'honneur, est inhumée depuis 1948, la dépouille du général François Anselin, mort pour la France le 24 octobre 1916. Affecté à sa demande au commandement de la 214^e brigade, il est atteint mortellement par un éclat d'obus, alors qu'il conduisait au ravin de la Poudrière les opérations visant la reconquête du fort de Douaumont.

Face au cimetière, une plaque rappelle la poignée de main historique entre le Président François Mitterrand et le Chancelier Helmut Kohl scellant la réconciliation franco-allemande en 1984.

L'ensemble constitué par la nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont et la tranchée des baïonnettes est inscrit comme haut lieu de la mémoire nationale, au titre du sacrifice des soldats français de la Grande Guerre à Verdun (1914-1918).

LA RÉVOLUTION DANS LA VALLÉE DE L'ISLE

Avec toutes les modifications administratives qui sont intervenues au niveau des communes, des cantons et des régions, j'ai pensé que cette année pour la page d'histoire du Bulletin Municipal, il fallait déborder du cadre de la commune et l'étendre à la vallée de l'Isle. Car les cantons de Mussidan et Neuvis ont été regroupés sous le nom de canton de la Vallée de l'Isle dont Neuvis sera le bourg centre et la communauté de communes « Isle, Vern, Salembre » a été créée, où Neuvis est, après Saint-Astier, la commune la plus importante.

La période révolutionnaire ayant été à l'origine de la mise en place de l'administration de la France et de la création des communes et des cantons, nous allons partir de cette époque pour en suivre l'évolution.

Pour rafraîchir ma mémoire sur cette période, j'ai entrepris la relecture de l'ouvrage que Georges Bussière avait écrit en 1877, *La Révolution en Périgord*. La première partie de cet important document est consacrée à une étude détaillée sur la situation du Périgord avant 1789. Le premier chapitre de cet étude a pour titre « La Bourgeoisie Périgourdine au XVIII^e siècle », et là il est écrit « *que les plus hautes personnalités du Périgord militent pour la séparation du Périgord, la reconstitution de son ancienne indépendance et la résurrection de son régime originel et le rétablissement des franchises de sa capitale* ». Quelques lignes plus loin il est question de Bordeaux « *qui fait tous ses efforts pour reconstituer l'ancienne Aquitaine, en y comprenant le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge, la Gascogne, La Haute-Guienne et le Limousin* ».

En lisant ces lignes je me suis dit que la nouvelle région Aquitaine ressemblera à ce que Bordeaux souhaitait en 1789 et en grande partie au royaume qu'Aliénor d'Aquitaine apporta par son mariage à Henri II, futur roi d'Angleterre, ce qui fut en partie à l'origine de la guerre de Cent ans.

A ce jour, les autorités compétentes se concertent pour donner un nom à la nouvelle région. A mon humble avis, il n'y a rien à changer, historiquement la nouvelle région se nommait déjà l'Aquitaine avec les mêmes limites, alors pourquoi la changer ?

Si on brosse un rapide tableau de ce qui existait comme structures administratives en 1789, on trouve à la base, les paroisses, qui étaient bien sur des entités religieuses, mais qui malgré tout avaient une fonction officielle, puisque c'était le curé qui tenait l'état civil : naissances, mariages et décès. Le prêtre avait également une autre fonction c'était lui qui était chargé de communiquer, lors de l'office du dimanche, les avis et communications de l'autorité royale. Et bien souvent à l'issue de la messe sous le porche de l'église ou devant l'église si le temps était beau, se tenait une réunion informelle où les affaires matérielles de la paroisse étaient débattues. L'état des chemins et des prestations à faire pour les entretenir, le montant et la perception des impôts et en un mot tout ce qui pouvait intéresser la communauté paroissiale.

La seule institution qui était vraiment organisée était la justice. En Périgord il y avait trois sénéchaussées : Périgueux, Bergerac et Sarlat. Ces institutions rendaient la Justice au nom du Roi, les magistrats étaient nommés par le Roi, et avaient à traiter les affaires importantes. Saint-Astier, Mussidan et Neuvis dépendaient de la sénéchaussée de Périgueux. Au dessous et dans chaque paroisse il y avait une juridiction plus près du peuple avec un juge de paix. Ce juge de paix dépendait du seigneur local qui avait la charge de le recruter.

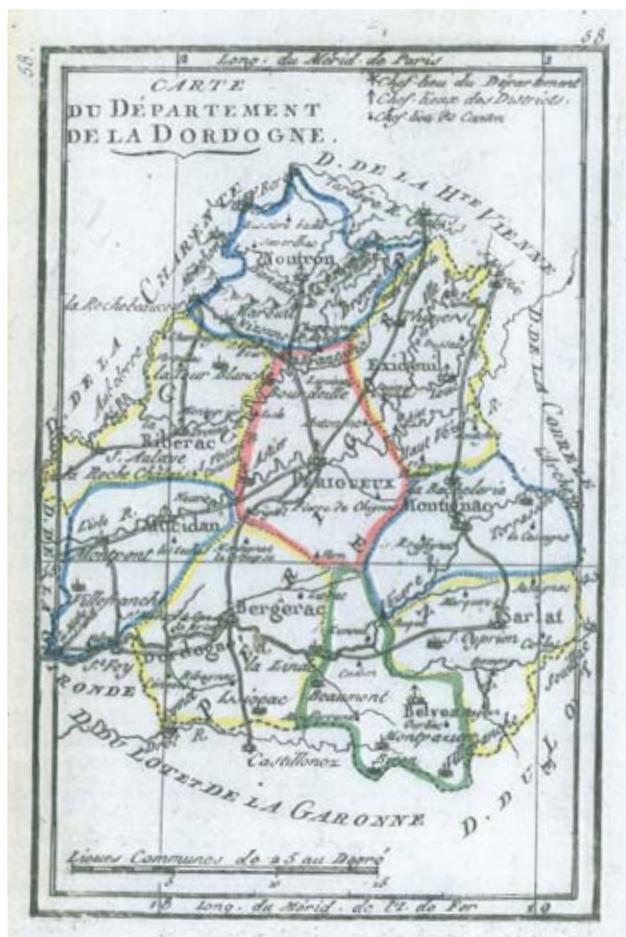
Saint-Astier comprenait deux paroisses, la paroisse de Saint-Astier qui dépendait des chanoines de Saint-Astier et avait un juge de paix et la paroisse du Puy-Saint-Astier qui dépendait d'un Mr D'Alogny et avait également un juge de paix. La paroisse de Mussidan comprenait la ville de Mussidan, Saint-Front, Saint-Méard et Saint-Martin et avait un juge de paix qui dépendait du duc de La Force. Pour Neuvis c'était beaucoup plus simple, la juridiction dépendait du Marquis de Neuvis et il y avait un juge de paix.

Nous pourrions citer toutes les paroisses qui plus tard, lors de la création des cantons, seront rattachées à Saint-Astier, Mussidan et Neuvis, mais la liste serait longue et sans intérêt. Il faut simplement savoir que chaque paroisse, même la plus petite, avait un juge de paix.

Voyons à présent le cas de Montpon qui dépendait de la Sénéchaussée de Libourne avec les paroisses suivantes: Menestérol, Eygurande, Echourgnac, Saint-Michel, Beaupouyet, Saint-Rémi, Montignac, Le Pizou, Gardedeuil, Saint-Barthélemy, Saint-Laurent, Saint-Sauveur, Saint-Martial et Ménesplet.

Ces paroisses dépendent de De Belsunce, engagé du roi et la juridiction comprend un juge de paix, un lieutenant et un procureur. Nous verrons par la suite que cette particularité posera problème lors de la constitution du département de la Dordogne.

On ne peut passer sous silence cette rumeur qui arriva en Périgord vers le 29 juillet 1789 et que l'on nomma "La grande Peur". Rumeur qui venait des Charentes et était colportée de village en village en remontant la vallée de l'Isle, en disant que des bandes de brigands arrivaient et détruisaient tout sur leur passage. Nous avons un témoignage local de cette grande peur par un courrier adressé le 2 août 1789 à l'abbé Lespine, résidant à Paris, par le chevalier Jean-François de Teissières du village du Pont à Vallereuil « *J'avais hier notre curé... il a bien eu peur avant-hier, ainsi que votre mère et vos sœurs. Une épouvante extraordinaire s'est emparée des esprits et a occasionné beaucoup de désordre, cessation dans les travaux, transports d'effets, émigrations, etc. Un quidam est arrivé qui annonce que les anglais brûlent, pillent, saccagent tout et qu'ils sont à l'heure qu'il parle à Aubeterre. En conséquence l'alarme est donnée, les cloches sonnent partout, à Vallereuil, Grignols et Neuvic. Les gens en armes, épieux, fourches, partent en avant sans savoir où... Dans la nuit un homme venant de Mussidan nous rapporta qu'à Mussidan il n'y avait pas plus d'anglais qu'à Aubeterre et partout de même. Enfin nous voilà quitte de cette alerte, jusqu'à une autre.* »



Du 1^{er} au 10 mars 1789, les cloches des paroisses, furent mises en branle pour convoquer le peuple à la rédaction des cahiers de doléances. C'est le 8 mars 1790 que ces rédactions eurent lieu à St-Astier et Mussidan et le 9 mars à Neuvic et Montpon. Si à St-Astier, Mussidan et Neuvic on désignait des délégués pour porter les cahiers à Périgueux, à Montpon les délégués désignés porteraient les cahiers à Libourne.

Par décret du 15 janvier 1790, l'Assemblée nationale constituante décida que la France serait divisée en départements et les départements en districts. Chaque district serait divisé en cantons d'une superficie d'environ quatre lieues carrées, soit un peu moins de 18 km².

Le nom de Périgord fut d'abord retenu, mais on jugea rapidement que ce nom avait un relent d'Ancien régime et il fut décidé de lui donner le nom de la grande rivière qui le traversait "la Dordogne". Mais dans la vallée de l'Isle un sérieux problème se posa, en effet Libourne avait la prétention de devenir chef-lieu d'un nouveau département distinct de celui de Bordeaux et de Périgueux et auquel Montpon aurait appartenu, la limite du département de la Dordogne aurait été à l'ouest située à Bénévent. Mais une vive réaction des populations de Montpon et des paroisses de l'ancien Périgord qui dépendaient de la Sénéchaussée de Libourne imposèrent leur volonté de rester dans le département de la Dordogne.

Le décret du 26 janvier 1790 décide que Périgueux sera le chef-lieu du département de la Dordogne, et sera divisé en neuf districts dont les chef-lieux sont : Périgueux, Bergerac, Sarlat, Nontron, Excideuil, Montignac, Ribérac, Belvès. Voilà pour les huit premiers, quand au neuvième, l'Assemblée laissait à choisir entre Montpon et Mussidan : « *Les électeurs choisiront laquelle de ces deux villes sera le chef-lieu de l'Administration ou du Tribunal du district, de manière que chacune d'elle n'ait que l'un ou l'autre de ces établissements.* » Voilà comment naquit la rivalité entre Montpon et Mussidan. car l'une et l'autre voulaient, bien sûr, l'Administration pour être chef-lieu de district

Quel serait le chef-lieu du district : Mussidan ou Montpon ? Les arguments allégués de part et d'autre étaient de poids égal, et l'âpreté de la revendication aussi vive des deux côtés. On comprit tout de suite que la lutte serait chaude. C'est alors que se dressèrent deux hommes : pour Mussidan, Nicolas de Beauvy, et pour Montpon, François Lamarque. Tous deux de grand talent, ils avaient la confiance de leurs concitoyens et de sérieux appuis à Paris. Ils s'affrontèrent durant sept mois de février à mai 1790. Nous passerons sur les détails de cette lutte et de tous les rebondissements qu'elle provoqua. Un décret de l'Assemblée nationale en date du 23 août 1790, arrêtait « *que le tribunal du district de Mussidan aurait son siège à Montpon et donc que Mussidan était le siège du district* ». Restait un problème à régler, c'était l'endroit où auraient lieu les élections des administrateurs du district. Et c'est un décret de l'Assemblée nationale du 1^{er} septembre 1790 qui décide que l'élection des administrateurs aurait lieu le 25 septembre 1790 à Bénévent.

Le neuvième district comprenait huit cantons et soixante-trois communes. St-Astier ne fut pas chef-lieu de canton,

c'est Grignols qui eut le titre car il avait été le siège d'une puissante châtellenie, mais ce canton fut rattaché au district de Périgueux.

Mussidan : 11 communes - 7 549 habitants. Montpon : 10 communes - 6 257 habitants.

Neuvic : 7 communes - 5 818 habitants (*Neuvic 1 816, Beauronne 744, Douzillac 1406, Saint-Germain-du-Salembre 996, Saint-Jean-d'Ataux 225, Saint-Séverin-d'Estissac 139, Vallereuil 492*)

Les Lèches : 8 communes - 4 220 habitants, La Mothe-Montravel : 6 communes - 4 058 habitants,

Saint-Méard-de-Garçon : 8 communes - 4 311 habitants, Vélines : 6 communes - 4 001 habitants

Villefranche-de-Lonchapt : 7 communes - 4 044 habitants.

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) supprime les districts et crée les municipalités de canton avec des représentants des communes. Du 1^{er} vendémiaire an VII (22 septembre 1798) au 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) en vertu de la loi du 13 fructidor an VI (30 août 1798), les mariages sont célébrés au chef-lieu de canton, et non plus dans les communes.

La création des arrondissements en 1800 entraînera une refonte des cantons et en réduira le nombre, c'est ainsi que sera supprimé le canton de Saint-Vincent-de-Connezac. Le canton de Neuvic récupérera les communes de Saint-Vincent-de-Connezac, Saint-André-de-Double, Saint-Aquilin et Chantérac et ainsi prendra la forme que nous lui connaissions avant la réforme du 17 mai 2013.

Ces nouveaux cantons vont avoir des fonctions essentielles : être le ressort d'une brigade de gendarmerie, être la circonscription pour la collecte des impôts avec une perception, éventuellement être le siège d'une justice de paix et être le ressort d'une brigade de sapeurs pompiers. Pour Neuvic, la création d'une brigade des sapeurs pompiers s'est avérée impossible, elle fut refusée à plusieurs reprises par les conseils municipaux car les finances de la commune ne pouvaient supporter un tel investissement.

Le 17 février 1800, le département de la Dordogne fut divisé en 5 arrondissements : Périgueux, Bergerac, Sarlat, Nontron et Ribérac. Tous les cantons de la Vallée de l'Isle furent rattachés à l'arrondissement de Ribérac, jusqu'à sa suppression le 10 septembre 1926. Les cantons de Montpon-Ménéstérol, Mussidan et Neuvic, furent alors rattachés à l'arrondissement de Périgueux, rejoignant le canton de Saint-Astier, ainsi tous les cantons de la vallée de l'Isle depuis Périgueux à Montpon étaient administrativement réunis.

En ce qui concerne les régions, le gouvernement de Vichy par un décret du 30 juin 1941 incluait la Dordogne dans une région ayant Limoges comme capitale. Ainsi le département était coupé de Bordeaux qui était en zone occupée. C'est une ordonnance du gouvernement provisoire de la République, du 10 juin 1944, qui mit en place un nouveau découpage administratif de la France qui rattacha la Dordogne à la région Aquitaine.

La loi du 17 mai 2013, mit en place un regroupement des cantons. C'est ainsi que les cantons de Mussidan et Neuvic furent réunis au sein du canton de la vallée de l'Isle. La dénomination de chef lieu de canton ne sera plus en vigueur. Elle sera remplacée par la dénomination de "*Bourg centre*" qui sera attribuée à la commune ayant le plus grand nombre d'habitants. Ce qui fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, Neuvic deviendra le Bourg centre du canton de la vallée de l'Isle.

C'est en 1996 que fut créée la Communauté de communes de la Moyenne vallée de l'Isle qui regroupait les communes de Neuvic, Mussidan, Sourzac et Beaupouyet. Après le départ de Mussidan en 2002, il y eut les arrivées de Vallereuil et Saint-Séverin d'Estissac sur la rive gauche de l'Isle et Douzillac, Beauronne et Saint-Jean-d'Ataux sur la rive droite. Pour des raisons purement politiques, Saint-Germain-du-Salembre, Chantérac et Saint-Aquilin formèrent la Communauté de communes du Salembre. La commune de Beaupouyet quitta la communauté de la Moyenne Vallée de l'Isle en 2007.

Depuis le 28 décembre 2011, date de l'arrêt du schéma départemental de coopération intercommunale, une étape importante a été franchie dans le regroupement des intercommunalités puisque l'intercommunalité dont nous dépendions, la Moyenne Vallée de l'Isle, a été amenée à fusionner avec les communautés du Salembre et celle dénommée Isle et Vern, qui regroupe une grande partie des communes du cantons de Saint-Astier. Ce regroupement qui a pris le nom de communauté de communes « Isle, Vern et Salembre » est en fonction depuis le 1^{er} janvier 2014.

En dehors du Périgord en couleurs qui fut créé pour vendre l'image du département, la vallée de l'Isle de Périgueux à Montpon-Ménéstérol est une entité géographiquement cohérente dont la rivière est le lien.

Au fil des siècles, depuis les temps préhistoriques, les riverains ont vécu en harmonie avec la rivière, en appréciant ses ressources et en s'accommodant de ses caprices. La vallée de l'Isle fut très tôt un important lieu de passage. L'époque Gallo-Romaine y créa une route pour rejoindre Limoges, Périgueux et Bordeaux. Par la suite cette route fut royale, puis impériale et enfin nationale, pour terminer autoroute.

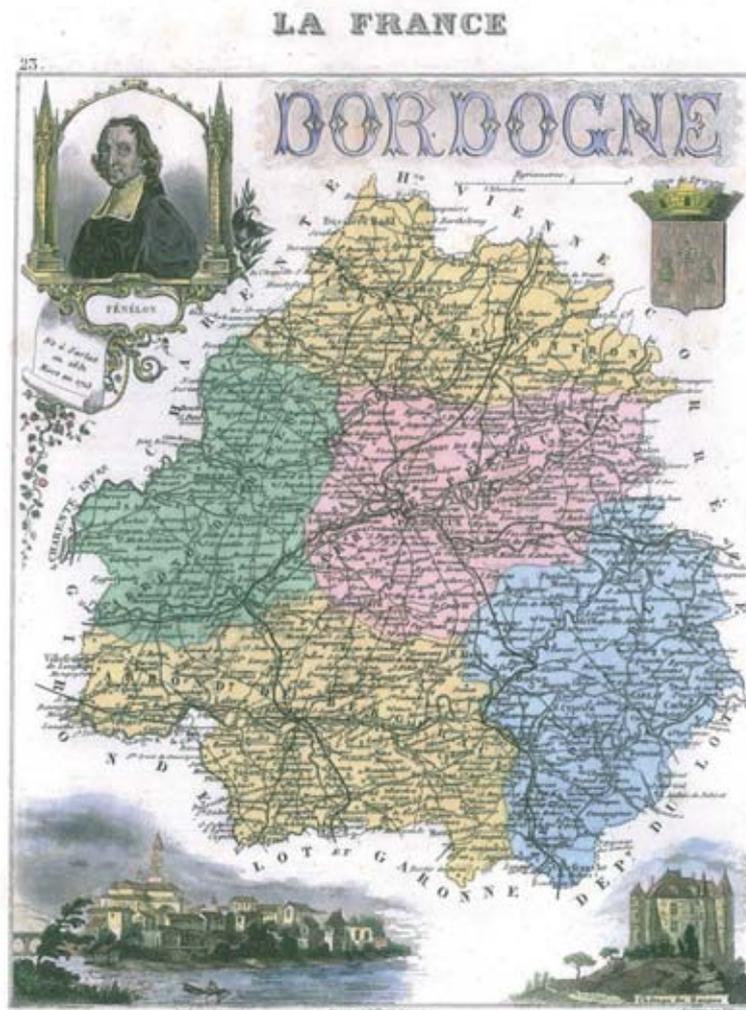
Dès le XII^e siècle, l'Isle est navigable avec beaucoup de difficultés. En 1669 pour y remédier on créa 42 « pas du roi » entre Laubardemont et Périgueux. Puis entre 1821 et 1837 ce fut la création de 30 nouvelles écluses et la restauration des anciennes, soit 40 écluses entre Coutras et Périgueux. La navigation sur la rivière est florissante. Mais la construction de la ligne de chemin de fer de Périgueux à Coutras en 1857 portera un coup fatal à la navigation sur l'Isle. Le dernier courreau le "Roger-Madeleine" cesse son activité en 1957 et l'Isle est alors rayée de la nomenclature des voies navigables.

C'est en 1989 à l'initiative de la commune de Montpon-Ménéstérol que fut créé le Syndicat d'aménagement des berges de l'Isle. La commune de Neuvic fut la première des communes de la vallée de l'Isle à y adhérer. En 2002 fut mis en place le syndicat mixte interdépartemental de la vallée de l'Isle qui regroupe les deux syndicats de Dordogne et de Gironde de cette rivière qui prend sa source en Haute-Vienne près de Nexon. Elle a un parcours de 90 km en Dordogne et 56 km en Gironde et rejoint la Garonne à Libourne. Depuis 2012, les offices de tourisme de Montpon-Ménéstérol, Mussidan, Neuvic et Saint-Astier se sont regroupés pour promouvoir le tourisme en vallée de l'Isle et éditer un guide commun pour toute la vallée. C'est également en 2012 que fut lancé le projet formidable de "la Véloroute voie verte" qui doit relier la voie des stades à Périgueux, à Coutras, puis Libourne. Dans son parcours sur la commune de Neuvic elle longe l'Isle du camping à Mauriac offrant une approche permanente avec la rivière.

En Périgord, la vallée de l'Isle se veut modeste et ne peut rivaliser avec la vallée de la Dordogne. Mais loin des foules et du bruit, elle offre un calme reposant dans une vallée verdoyante. La proximité de la Double, lieu préservé, permet de partir à la découverte de ses étangs et de sa forêt pleine d'une atmosphère envoûtante.

Jean-Jacques ELIAS

Moulin de la Veyssière - Neuvic
Ancien élu, membre du conseil des sages



ÉTAT CIVIL 2015

NAISSANCES

ALGARIN Rémy	FUSCO Silas Gérard Marcel
AUGUIN GUACOIN Maël Jean Abel	HELFRITT Steven Aléandro Gabriel
BONNEAU Shanon Sheyene	HUCHET VALADE Liham Charles
CABRILLAC Brandon Michel	JAULIN Charlotte Lou
CAPELLE Arthur Michel	JOSEPH Léonore Charlotte
CHAN FOOK Pharrël Ethan	LESSENOT Maéva
CAUBET Shanna	MAILLIE Azaléa Shakira
DARROUZÈS Shéïla Marie Virginie	MASSOUBRE Kenzo
DAVESNE BUFFIERE Titouan Gilles Guy	MIGEON Manhattan Madison Janine
DE SAN NICOLAS Elise	RECHOU Timéo
DOMINIQUE Ténahy Désiré Enzo	ROLLIN Dayron Lyam
DUMONTEILH LEHOUX Tiago	SOCHA Awen Christophe Jules
DUPUY LAFAGE Eloan Xavier Georges	SOYER Echteban Junior
DURIEUX Gabriel	VISSE Grégory Lucas Pierre Paul Léon
ELIAS Méline	WINDERSTHIN Sheun
FOURLOUBEY Louane Maëly	WINDERSTHIN JOSEPH Synoé

MARIAGES

Hélène BOUVIER et Thierry LACOUR	Cindy DUBOIS et Julien COUSSY
Valérie BROUSSEAU et Cédric BONHOMME	Mélissa LAPEYRONNIE et Jérôme CHELLÉ
Annabelle DOCHE et Williams HONFROY	Pascale MAURAIZIN et Grégory DUFLOS

DÉCÈS

AMIANTI Louise née DUPEYRAT	LASTERIE Marie née LÉTARD
COURTADE Christian	HENRION Suzanne née FAURE
HÉLION Jeanne née COUSSEAU	GRANCHER Jean
BOIVIN Michèle	FERNANDEZ BRAVO Maria
JAVERZAC Yvonne née LASSOUTANIE	WEMEL Ginette née ONRAZAC
DELORS Ivan	LAFON Jean
DUPUY Serge	SENRENS Paulette née SEYRAT
BALLY Albert	MAGNOL Gilbert
PÈRE Jacques	TOUZEAU Marcelle née MARSELOO
DUBOS Pierre	COMBENETOUZE Jacques
GROLLEAU Jean-Claude	DUPUY Paulette née BOURGOIN
RAT Odette née AUPEIX	TROTET Jean-Marie
DEFFIEUX Geneviève	BRUGEAUD Germaine B née CHASTANET
CORNUT Serge	FOUGERE Julia
CLOAREC Yvette née CABROL	RAMI Y LANAU Raymond
BUQUET Michèle née MILLECAMPS	LAPORTE Marcelle née LACOSTE
PERVIEUX Jean-Yves	CHOURY André
EDRAP René	BORDIER Roger
VILISQUES René	ZLOTOWSKI Lucien
AMIANTI Louise née DUPEYRAT	EYMOND Elise née MADUR
FOURCADE Jeanne née LAFAYE	CRABANAT Paul

Table des matières

Informations municipales

Editorial	1
Les services publics et permanences.....	2
Les déchets	4
Informations pratiques.....	6
Allô service public	6
Inscription sur les listes électorales	6
Recensement militaire	6
Autorisation d'occupation du sol.....	7
Programme d'amélioration de l'habitat.....	8
Entretien des terrains, réglementation.....	8
Brûlage des végétaux.....	9
Recensement de la population	9
Permis de conduire	9
Propreté animale	9
Délais de conservation des papiers.....	10
Budget - Fiscalité	12
Adduction eau potable	14
Assainissement	14
Véloroute voie verte	15
Reconstruction des sanitaires publics	16
Bienvenue à Neuvic.....	16

Les services publics

Service social Emploi	18
Centre Multimédia	21
Bibliothèque.....	26
Crèche	28
Accueil de loisirs :	
Maison de la petite enfance.....	29
Castors juniors.....	35
École maternelle.....	38
École élémentaire.....	39
Collège Henri Bretin	40
Foyer socio-éducatif du collège Henri Bretin.....	41
Le restaurant scolaire.....	41
Office de Tourisme.....	42
Camping "Le Plein air Neuvicois"	44
IME - ITEP Château de Neuvic	45
Maison de retraite - EHPAD	46
La paroisse.....	47
Les reconnaissez-vous ?.....	48

La vie des associations

Associations de solidarité

A.N.A.C.E	50
A.I. des 2 vallées (Association Intermédiaire)	52
Ricochets.....	52
Association Re-Vivre	54
Don du sang	54

Restaurants du Cœur	56
Secours Catholique	56
Croix Marine	57

Association diverses, culturelles et de loisirs

Comité des Fêtes - Neuvic-Anim'	57
Nouveau Comité des Fêtes de Neuvic.....	58
Chorale Amitié Musicale	59
Banda « Los Campanéros ».....	59
N.C.P.C. - Neuvic Ciné Photo Club Modélisme	60
Ateliers Neuvicois	60
Société colombophile	61
Scrabble	61
Comité de Jumelage - Neuvic / Testbourne-Parishes	61
Anciens Combattants	62
Trait d'Union	63
Chasse - Association des propriétaires et chasseurs de Neuvic	64

Associations sportives

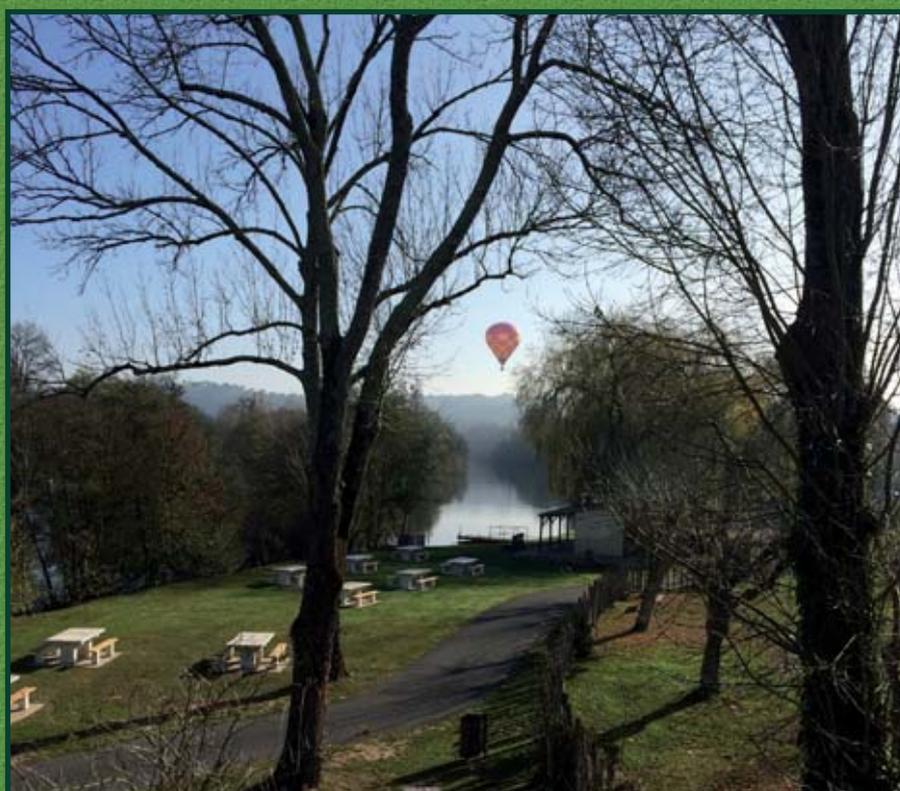
Badminton	64
Basket - Sporting Club Neuvicois.....	66
Canoë-kayak	67
Rugby - U.S.A.N.	69
Football	70
Gym volontaire	73
Judo.....	73
Pétanque - La Boule Neuvicoise	74
Tennis	75
Run'ing club Neuvicois	76

Vivre à Neuvic

Rétrospective.....	77
Tribune libre de l'opposition	78
Tribune libre de la majorité	79
Devoir de mémoire	80
Neuvic Mon Histoire	82
État civil	86

Bulletin d'informations municipales - Janvier 2016
Directeur de la publication : François ROUSSEL
Rédaction : équipe municipale, associations et clubs Neuvicois
Crédit photos : Mairie, Nicolas CAMINEL, clubs et associations
Mise en page et impression : imprimerie FANLAC, Neuvic-sur-l'Isle





www.mairieneuvevic.fr